

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 SEPTEMBRE 2018

PROCÈS VERBAL

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre septembre à 19 heures 06, les membres du Conseil Municipal de la Ville de SABLE/SARTHE se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Marc JOULAUD, Maire, sur convocation adressée le 17 septembre 2018.

ETAIENT PRÉSENTS

MM. Marc JOULAUD, Alain LAVOUÉ, Mme Anne-Marie FOUILLEUX, M. Claude PERRINELLE, Mme Maryline CHAUDET, MM. Alain TESSIER, Laurent FOURNIER, Mmes Andrée CASTEL, Ghislaine BODARD-SOUDEE, Marie-Laure DA SILVA FERREIRA, M. Sullivan DELANDE, Mmes Marie-Paule FREMONT, Flavie GUIMBERT, M. Frédéric HARDOUIN, Mme Danielle HOCDÉ, M. Nicolas LEUDIERE, Mme Michèle MARREAU, M. Philippe MERCIER, Mme Marie-Claire PELLERIN, MM. Yves RENOULT, Loïc SAUCET, Bernard TARIN, Freddy TESSIER, Mme Paulette TONNELIER, MM. Rémi MAREAU, Bernard JOURNET, Gérard FRETILLIERE.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS

Mme Annie BONNAUD, MM. Antoine ARTHUS-BERTRAND, Jean-René BEAUVAIS, Mmes Catherine CAILLEAU, Bédia AOK, Marie-Claire KLEIN.

Madame Annie BONNAUD donne procuration à Monsieur Alain LAVOUÉ

Monsieur Antoine ARTHUS-BERTRAND donne procuration à Monsieur Marc JOULAUD

Monsieur Jean-René BEAUVAIS donne procuration à Monsieur Laurent FOURNIER

Madame Catherine CAILLEAU donne procuration à Madame Anne-Marie FOUILLEUX

L'ordre du jour suivant a été examiné :

- 1) Désignation des secrétaires de séance
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 juin 2018
- 3) Adoption des attributions déléguées
- 4) Convention "action cœur de Ville"
- 5) Collège Anjou : Proposition de changement de la dénomination – Avis du conseil municipal
- 6) Convention entre la Ville de Sablé-sur-Sarthe et l'Association Sabolienne de Soutien Actifs aux Demandeurs d'Emploi (A.S.S.A.D.E) – Mise à disposition d'une maison individuelle
- 7) Convention entre la Ville de Sablé-sur-Sarthe et l'Association Sabolienne de Soutien Actifs aux Demandeurs d'Emploi (A.S.S.A.D.E) – Mise à disposition d'un jardin
- 8) Convention entre la Ville de Sablé-sur-Sarthe et le GEM Le Bon accueil Sud Sarthe
- 9) Subvention opération "Façades et devantures commerciales "
 - Dossier devanture commerciale – SARL MAISON DRANS (Enseigne Maison DRANS)
 - Dossier devanture commerciale – Madame LEROYER (Enseigne LE REGAL)
- 10) Convention d'utilisation des locaux "Immeuble Saint Martin" avec Sablé Action
- 11) Projet de déclassement d'une partie du domaine public communal situé rue Saint Denis pour l'implantation d'un complexe cinématographique – Lancement de l'enquête publique

- 12) Vente par la commune de Sablé-sur-Sarthe de deux bandes de terrain situées 33 rue Saint Blaise à Sablé-sur-Sarthe au profit de la société Naturaceutic International LVM Associée
- 13) Dossier d'autorisation pour l'extension et le réaménagement du site de LDC Saint Laurent / Avis de la commune de Sablé-sur-Sarthe
- 14) Modification de l'effectif budgétaire
- 15) Budget Principal 2018 – Décision modificative n° 2
- 16) Fonds de concours à la société des courses
- 17) Produits irrécouvrables et créances éteintes (effacement de dette)
- 18) Adhésion à ATESART (dans le cadre du RGPD)
- 19) Convention avec le CFSR pour le Service d'Information et de Communication (SIC)
- 20) Convention de mise à disposition d'une licence IV pour l'association ENTRACTE
- 21) Convention de partenariat avec la société LEVER L'ENCRE
- 22) Convention de mise à disposition de locaux sis 25 bis rue Pasteur à Sablé-sur-Sarthe à l'association SOLIHA
- 23) Opération "Chèques collègues 72" – Convention d'affiliation 2018/2022
- 24) Caisse d'Allocations Familiales (Caf) de la Sarthe – Accueil d'enfants porteurs de handicaps en accueil périscolaire - Convention d'objectifs et de financement "fonds d'accompagnement publics et territoire jeunesse"
- 25) Rapport année 3 – Contrat de Ville – Avis de la commune de Sablé-sur-Sarthe
- 26) Subvention spécifique – Orchestre d'Harmonie de Sablé
- 27) Subvention à l'association ASSADE
- 28) Engagement de services civiques – Demande d'agrément auprès de l'Agence du Service Civique
- 29) Subvention compensatrice à l'association sportive L'ENVOL GR
- 30) Subventions spécifiques aux associations sportives
- 31) Convention d'utilisation des équipements sportifs du Collège Reverdy – Avenant facturation pour location pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2018
- 32) Convention d'utilisation des équipements sportifs du Collège Reverdy – Avenant facturation pour location pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2018
- 33) La Folle Journée de Nantes en Région 2019-Convention Ville de Sablé/Sarthe-Région Pays de la Loire
- 34) Mise à disposition au Souvenir Français de documents et œuvres ayant trait à la première guerre mondiale
- 35) Délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Sablé-sur-Sarthe et le Syndicat Intercommunal d'assainissement de la Bouverie pour le renouvellement du réseau d'eaux usées – Quartier Saint Nicolas – Tranche 2
- 36) Demande d'adhésion de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe au SMGV / Avis de la commune de Sablé-sur-Sarthe
- 37) Adhésion au service du Conseil en Energie Partagé
- 38) Dispositif d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE)
- 39) Subventions classes de découverte
- 40) Adhésion de la Communauté de communes au Syndicat du Bassin de la Sarthe / Avis de la commune de Sablé-sur-Sarthe
- 41) Approbation de l'adhésion de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe au Syndicat de bassin entre Mayenne et Sarthe (SBeMS)

COMMUNICATIONS :

- 1) Rapport annuel sur l'activité 2017 du Syndicat Mixte de Restauration (SMR) de la Région de Sablé
- 2) Rapport annuel sur l'activité 2017 du Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée de l'Erve et du Treulon

⇒ Monsieur JOULAUD : "Alors sur l'ordre du jour, il y a deux délibérations qui ont été retirées, la numéro 12 et la numéro 18."

Ordre du jour complémentaire :

→ **deux délibérations sont retirées :**

- 12) Vente par la commune de Sablé-sur-Sarthe de deux bandes de terrain situées 33 rue Saint Blaise à Sablé-sur-Sarthe au profit de la société Naturaceutic International LVM associée
- 18) Adhésion à ATESART (dans le cadre du RGPD)

Délibérations présentées par Monsieur Marc JOULAUD

1) DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE

En application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de nommer comme secrétaires de séance :

⇒ Monsieur JOULAUD : "Alors, comme secrétaires de séance :

Monsieur Freddy TESSIER, s'il est d'accord.
Monsieur Bernard JOURNET

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Alors, concernant le procès-verbal de la séance du 25 juin, est-ce que vous avez des remarques ou des questions à poser ? Oui, Monsieur MAREAU !"

2) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 juin 2018

⇒ Monsieur MAREAU : "Oui, bonsoir. Oui, j'ai des questions. Je dois savoir si on va vers des réponses aux questions que l'on a posées lors de ce conseil. Donc, la première c'était au sujet, vous nous aviez dit que vous nous donneriez une réponse plus tard sur le bilan de la salle Madeleine Marie avec différenciation entre les dépenses qui ont été faites salle Madeleine Marie et salle Georges Mention. Alors, voilà, on va attendre votre réponse. Madame FOUILLEUX s'engage aussi à la page 12 à donner toutes les réponses aux questions de Monsieur FRETILLIERE, donc on attend ! Et puis à la fin, j'espère un jour avoir la réponse pour la Maison de la Presse pour savoir comment ça avance. Voilà, c'était pour ça. Et, une dernière chose lors de ce conseil qui était un petit peu virulent à un moment donné, j'aimerais avec un peu plus de calme et de sérénité répondre au moins à une de vos interrogations ou en tout cas questionnements que vous avez faits envers moi. Vous nous avez dit qu'on ne faisait pas de propositions ! Je vous rassure, nous allons en faire pour le reste du mandat, un peu sur tous les sujets. Mais, donc là, on parlait à ce moment-là de la Place Raphaël Elizé. J'en ai plusieurs, j'en ai beaucoup des propositions. Je les ai sous les yeux. Je ne les ai pas toutes. J'en ai juste pris une toute petite partie mais je vais quand même me permettre de vous en citer quelques-unes."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Parce que là, on est sur l'approbation du procès-verbal, Monsieur MAREAU !"

⇒ Monsieur MAREAU : "C'est l'approbation du procès-verbal. Pour qu'on soit tous d'accord sur ce procès-verbal et tout ce qui a été dit ou entre les lignes. Mais si vous ne me permettez pas de le dire, je ne le dirai pas ! Comme vous voulez. Donc, dans ce que l'on propose, dans les souhaits, appelez cela comme vous le voulez, on souhaiterait, on proposerait que le parcours que les voitures empruntent sur cette place soit plutôt de matière bitumée pour que dans les années qui viennent, elle soit plus facilement refaisable ou refabricable, je ne sais pas si ce sera le cas vu qu'il y a 10 000 voitures qui passent, comme vous le savez, par jour sur cette place. J'en profite pour dire que bien sûr on veut que cette place soit refaite parce qu'elle est dangereuse. Le sol dont je ne sais pas toujours, mes collègues n'ont pas pu aller à la dernière commission, donc je n'ai pas d'information là-dessus, mais nous souhaiterions que le sol soit en granit assez lourd, assez gros pour qu'il ne se fissure pas et qu'il n'y ait pas à le refaire. Un granit de Bretagne, cela ferait marcher les entreprises françaises de Bretagne, ce qui serait très bien, qui sont juste à côté de notre Département. Quant au couleur des matériaux, entre le gris et couleur sable, je pense que ce serait très bien vu, que vous posiez la question que nous on ne faisait pas de propositions sur les matières. Il pourrait y avoir aussi une piste cyclable ainsi que des emplacements, très bien sécurisés pour les vélos plutôt que des arbres. Nous souhaiterions aussi qu'il y ait une végétalisation. Ça pourrait, pas seulement avec des arbres mais des pots suspendus. Pour les stationnements, nous préférierions que ce soit en épis comme cela l'était à l'origine et pour les arbres qui sont sur la place, nous proposons qu'ils soient déplantés et replantés ailleurs et non pas coupés puisqu'ils sont encore jeunes, ils peuvent encore se développer dans un autre endroit. Voilà, et je vais pratiquement en terminer, nous ne pensons pas que le choix des places de parking en plein milieu de la voie sur la deuxième place, la place basse soit un bon choix. C'est un avis. Donc, ce n'est déjà pas mal. J'en ai encore d'autres mais je préfère m'arrêter là. Voilà. J'en ai terminé Monsieur le Maire."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci, Monsieur MAREAU. Sur l'approbation du procès-verbal du 25 juin, est-ce qu'il y a des avis contraires ? Abstentions ?"

Deux remarques, je laisserai la parole à Anne-Marie et si vous le voulez, j'aborderai la salle Madeleine Marie justement en fin de séance puisque vous avez un certain nombre de questions que vous évoquerez oralement et notamment concernant la salle Madeleine Marie, là, sur des questions d'utilisation et je pensais en profiter pour vous apporter une réponse sur le bilan définitif financier de la salle Madeleine Marie. On a maintenant à disposition le bilan définitif mais j'y reviendrai tout à l'heure pour vous l'indiquer. Et puis, deuxièmement, j'entends, je prends acte de vos propositions. Permettez-moi simplement de vous dire qu'elle arrive tardivement. Si ce n'est bien tardivement puisque le groupe de travail, les services, les élus sont sur ce dossier de la Place Raphaël Elizé depuis plusieurs semaines, plusieurs mois. Madame KLEIN fait partie du groupe de travail même si malheureusement elle n'a pu assister à toutes les séances. Voilà."

⇒ Monsieur MAREAU : "Je compléterai ce que vous venez de dire. J'ai fait une demande l'année dernière au moment où le projet a débuté, une demande qui a été refusée de participer à cette commission. J'ai après étonnement été enfin invité à cette commission au mois de juin. Je vous explique pourquoi j'ai fait cette demande de participer à cette commission car la personne que vous venez de citer Madame KLEIN étant très malade, elle va mieux, un petit peu, mais comme vous le savez elle avait une maladie très très dure, mortelle donc elle ne pouvait pas venir à cette commission donc c'est pour cela que je m'étais proposé de venir mais vous avez refusé ma proposition de venir à cette commission. Je ne suis arrivé à cette commission qu'une seule fois où j'ai été invité, c'est au mois de juin dernier où tout était déjà acté. Donc, moi-même pour faire des propositions, c'est assez dur de venir dans une commission où ma collègue est malade et moi où je ne peux pas venir à la

commission. Donc, pas de représentant de l'opposition. Donc, pour faire des propositions, je vous avoue que c'est un peu difficile !"

⇒ Monsieur JOULAUD : "Vous êtes membres de la commission Urbanisme travaux. Certains de vos collègues le sont également. Voilà, je n'en rajouterai pas plus, Monsieur MAREAU ! Vous auriez pu nous écrire, déposer des documents."

⇒ Monsieur MAREAU : "Mais quand je vous écris, vous me répondez que ce n'est pas possible."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Je vais arrêter là, la discussion sur ce point-là."

⇒ Monsieur MAREAU : "Moi aussi."

Le Conseil Municipal a approuvé ledit procès-verbal.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Sur les attributions déléguées, maintenant est-ce que vous avez des remarques ou des observations à formuler ?"

3) ADOPTION DES ATTRIBUTIONS DÉLÉGUÉES

Le Conseil Municipal a ouï les décisions du Maire et sur sa proposition,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23

prend acte des décisions municipales suivantes :

N° 077 – 2018 : *Mise en accessibilité des ERP dans le cadre des travaux liés à l'ADAP : avenant*

N° 078 – 2018 : *Service Politique Scolaire – "Animation méridien" – Contrat de prestations avec L'atelier Terraglice*

N° 079 – 2018 : *Fourniture et pose d'installations de recharge pour véhicules électriques : avenant*

N° 080 – 2018 : *Vie Associative et Citoyenne – Fête de la Musique 2018 – Convention d'accompagnement musical avec l'association Abrazil*

N° 081 – 2018 : *Vie Associative et Citoyenne – Projections publiques non commerciales – Contrat avec la SARL Swank Films Distribution France*

N° 082 – 2018 : *Vie Associative et Citoyenne – Espace Henri Royer – Contrat de prestations de service avec la société IGLOO*

N° 083 – 2018 : *Vie Associative et Citoyenne – Espace Henri Royer – Contrat de prestations de service avec l'association TCHEKCHOUKA*

N° 084 – 2018 : *Vie Associative et Citoyenne – Espace Henri Royer – Contrat de prestations de service avec la société Cyclone Production*

N° 085 – 2018 : *Vie Associative et Citoyenne – Espace Henri Royer – Contrat de prestations de service avec l'association Ma Pomme*

N° 086 – 2018 : *Vie Associative et Citoyenne – Espace Henri Royer – Contrat de prestations de service avec la Compagnie Hydragon*

N° 087 – 2018 : *Travaux de mise en accessibilité des ERP dans le cadre des travaux liés à l'ADAP : avenant*

N° 088 – 2018 : *Régie d'avances "Vie Associative et Citoyenne" – Fermeture de compte*

N° 089 – 2018 : *Marché de fourniture de matériaux en pierre naturelle pour la réalisation de planches d'essais pour l'aménagement de la Place Raphaël Elizé*

N° 090 – 2018 : *Camping Municipal de Sablé-sur-Sarthe – Vente de glaces – Tarifs saison 2018*

- N° 091 – 2018** : Service Politique Scolaire – "Animation méridien" – Convention de prestations de Service avec Monsieur Bernard GIORDANIENGO
- N° 092 – 2018** : Tickets "Sports-Loisirs"- Convention de prestations de service avec l'école de karaté de Sablé Watekan
- N° 093 – 2018** : Tickets "Sports-Loisirs"- Convention de prestations de service avec le Club de Viet Vo Dao Sablé
- N° 094 – 2018** : Réalisation d'un emprunt pour assurer le financement du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2018-2020
- N° 095 – 2018** : Restauration – Tarifs à compter du 1^{er} septembre 2018
- N° 096 – 2018** : Activités "Sports-Loisirs" – Convention de prestations de service avec Madame Stéphanie DALMONT
- N° 097 – 2018** : Vie Associative et Citoyenne – Projections publiques non commerciales – Contrats de cession de droit ponctuel avec la Société Collectivision
- N° 098 – 2018** : Fête de la Musique 2018 – Convention avec l'association Croix Rouge Française
- N° 099 – 2018** : Travaux de mise en accessibilité des ERP dans le cadre des travaux liés à l'ADAP : avenants
- N° 100 – 2018** : Activités "Sports-Loisirs" – Convention de prestations de service avec le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Sablé (CISPD)
- N° 101 – 2018** : Activités "Sports-Loisirs" – Convention de prestations de service avec l'accueil de loisirs sans hébergement du Pressoir Bonneval
- N° 102 – 2018** : Travaux de mise en accessibilité des ERP dans le cadre des travaux liés à l'ADAP : avenant
- N° 103 – 2018** : Activités "Sports-Loisirs" – Convention de prestations de service avec l'association PFE Pôle Formation Equestre – Rêve Aventure à Sablé-sur-Sarthe
- N° 104 – 2018** : Fête nationale 2018 – Convention avec l'association Croix Rouge Française
- N° 105 – 2018** : Reconstruction du site Madeleine Marie : avenants
- N° 106 – 2018** : CinéJeunes 2018/2019 – Contrat de Co-Réalisation avec le Cinéma "Carnot" et l'association "CinéJeunes"
- N° 107 – 2018** : Location Jardins familiaux – Le Clos du Bois – Tarifs pour clé du Portail
- N° 108 – 2018** : Vente de matériaux divers – 2^{ème} trimestre 2018
- N° 109 – 2018** : Accueils de loisirs sans hébergement – Garderie périscolaires – Tarifs à compter du 1^{er} août 2018
- N° 110 – 2018** : Mise en accessibilité des ERP dans le cadre des travaux liés à l'ADAP : avenant
- N° 111 – 2018** : Vie Associative et Citoyenne – Fête de l'Europe 2018 – Convention avec l'association La Cantonade.

⇒ Monsieur MAREAU : "Oui, encore moi. Donc, je commencerai avec la 79, la 079-2018. On parle de fourniture et de pose d'installations de recharge pour véhicules électriques : avenant. Il est étonnant de voir que c'est pour mettre, pour installer des lecteurs de cartes bancaires sans contact. Ça ne pouvait pas être pensé avant par l'entreprise Bouygues qui fait un avenant de 7 000 € au total ?"

⇒ Monsieur JOULAUD : "Est-ce que vous avez d'autres questions ?"

⇒ Monsieur MAREAU : "Non, je ne pense pas. Vous pouvez peut-être répondre..."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Non, je vais en prendre plusieurs et on répondra ensuite."

⇒ Monsieur MAREAU : "Oui. D'accord. Donc, après sur les travaux d'accessibilité sur la 087-2018, j'ai retrouvé un document où vous nous listez les listes de tous les lieux qui appartiennent à la ville où vous allez faire des travaux d'adaptabilité. Dans ces lieux, je n'ai pas trouvé la Boule de Fort de l'Union. Donc, voilà, je suis juste étonné. Elle est bien dans d'autres documents mais pas là ! C'est

plutôt l'inverse. Excusez-moi, je me suis mal exprimé. C'est plutôt qu'on retrouve cette boule de Fort dans les documents d'adaptabilité mais en 2021. Et là, avec l'affaire qu'on a entendu ces derniers jours, qu'on parlera en fin de conseil municipal, je suis étonné qu'on parle d'adaptabilité, qu'on n'est pas pensé à adapter plutôt cette boule de Fort, plutôt en 2017 ou 2018 et non pas 2021. Donc, voilà. Je parle d'adaptabilité.

Et puis, je terminerai par la 094, nous empruntons 4 000 000 €. Je suis étonné que cela passe par les attributions déléguées et pas par une délibération !"

⇒ Monsieur JOULAUD : "Laquelle Monsieur MAREAU ?"

⇒ Monsieur MAREAU : "La 094-2018, réalisation d'un emprunt pour assurer le financement du Plan Pluriannuel d'investissement – PPI 2018 – 2020. Je ne pense pas qu'elle vous a échappée pour 4 000 000 €, c'est difficile de passer à côté quand même."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Sur ce dernier point, c'est une délégation qui a été donnée au Maire par le Conseil Municipal."

⇒ Monsieur MAREAU : "D'accord."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Sur l'ADAP, Laurent, tu veux dire un mot ?"

⇒ Monsieur FOURNIER : "Alors, je vais commencer par les bornes électriques. Dans le marché initial, ce n'est pas le contact, c'est le lecteur de carte bleue."

⇒ Monsieur MAREAU : "C'est marqué".

⇒ Monsieur FOURNIER : Je sais bien Monsieur MAREAU, mais je précise, vous permettez que je réponde ? Et puis, c'est 4 608 € et non pas 7 000 €. Dans le marché initial, en fin de compte, les bornes à recharge sont principalement utilisées avec des cartes d'abonnement puisque ce sont des abonnés ; ce qui leur permet d'avoir des coûts moindres en termes de coût électrique ; et c'est ce qui avait été mis au départ dans le marché initial puisqu'on ne souhaitait pas avoir des lecteurs de carte pour des raisons d'abonnements excessifs puisqu'on risquait de payer des abonnements. Lorsque le marché a été conclu avec Bouygues, le code des marchés a été le même pour l'ensemble des prestataires, ça été vu en commission d'appel d'offres lorsque le marché a été conclu. Bouygues nous a proposé un coût moindre pour équiper en carte bleue nos bornes. A ce coût, nous avons dit oui parce qu'effectivement pour ceux, pour aussi l'avenir, pour que cela nous coûte peut-être moins cher à l'avenir et que des personnes qui ne sont pas abonnés puissent en même temps pouvoir bénéficier de la recharge électrique d'où cet avenant. Voilà."

⇒ Monsieur MAREAU : "3 840 € + 4 608 €."

⇒ Monsieur FOURNIER : "Non, non. Vous confondez HT et TTC Monsieur MAREAU !"

⇒ Monsieur MAREAU : "Alors, pourquoi il y a deux chiffres, alors ?"

⇒ Monsieur FOURNIER : "Parce qu'il y a le Hors taxes 3 840 € et 4 608 € TTC."

⇒ Monsieur MAREAU : "D'accord. On ne considère que le deuxième chiffre".

⇒ Monsieur FOURNIER : "Ce que vous voulez."

⇒ Monsieur MAREAU : "TTC 4 608 €."

⇒ Monsieur FOURNIER : "Oui. Tout à fait. On considère les deux."

⇒ Monsieur MAREAU : "Oui. Bien sûr. On est d'accord. Mais par contre, c'est bien écrit carte bancaire sans contact."

⇒ Monsieur FOURNIER : "Oui, mais ce n'est pas que cela. On pourra l'utiliser en sans contact comme pour tous les lecteurs de carte bleue quasiment, maintenant, mais on pourra aussi l'utiliser avec code quand le nombre d'opérations sans contact aura été dépassé. Et pour tout ce qui est attributions déléguées concernant l'adaptabilité, l'accessibilité, je vous rappelle qu'on a fait un programme d'accessibilité sur six ans. Donc, c'est un marché qui va sur six ans, qui va s'étaler de 2015 à 2021 et on a hiérarchisé parce qu'on ne pouvait pas réaliser l'ensemble des opérations sur une seule année et donc on a priorisé, on a donné des priorités sur des bâtiments qui accueilleraient le plus de public par exemple le Centre culturel, les écoles. Donc, pourquoi la boule de Fort était en 2015 programmée en dernière année. C'est un bâtiment qui accueille un peu moins de public de tous nos bâtiments. Voilà."

⇒ Monsieur MAREAU : "Je vous remercie."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Laurent. Est-ce que vous avez d'autres questions ?"

Alors, je vous propose de passer à l'examen des délibérations et donc on commence par le numéro 4 qui concerne la convention "Action Cœur de Ville" dont on a déjà eu l'occasion de parler qui a été soumise en Conseil Communautaire également, il y a quelques jours.

4) CONVENTION "ACTION CŒUR DE VILLE"

Je ne vais pas revenir sur les conditions dans lesquelles la ville de Sablé a finalement été retenue en binôme avec la Ville de la Flèche dans le cadre de ce dispositif du gouvernement appelé "Cœur de Ville" et dont l'objectif est de permettre de disposer de moyens et d'outils pour essayer de contribuer à la revitalisation en tout cas la dynamisation des Villes et des Centres-villes des villes moyennes. Notre candidature lorsqu'elle avait été déposée s'appuyait sur plusieurs objectifs :

Le premier, c'était d'essayer de contribuer à dessiner le centre-ville de demain en termes d'aménagement et en termes d'urbanisme, de contribuer à favoriser bien sûr l'activité économique et l'emploi dans le cadre du commerce de proximité et puis au sens très large d'essayer de contribuer à maintenir et à développer des services dans le domaine du centre-ville que ce soit des services publics mais aussi des services culturels, associatifs ou autres.

Il vous est rappelé simplement que parallèlement à ce contrat de ville qui va concerner "Cœur de Ville", qui va concerner la Ville de Sablé, il est prévu pour les communes de la Communauté de communes un contrat de ruralité qui sera signé avec l'Etat et qui s'adressera principalement aux autres communes de la Communauté de communes.

Il y a cinq thématiques qui sont intégrées au programme national "Cœur de Ville" :

- Tout ce qui concerne les questions d'aménagement et de réhabilitation notamment et c'est un point primordial le logement en termes de lutte contre la vacance, de réaménagement, de soutien financier qui pourrait être apporté pour des réhabilitations d'appartement ou d'immeuble.
- Le deuxième concerne le développement économique et commercial à l'intérieur des centres-villes.

- Tout ce qui concerne la mobilité et l'accessibilité.
- L'urbanisme avec un certain nombre d'opérations dont l'une a été identifiée et retenue, il s'agit de la Place Raphaël Elisé pour travailler également sur l'aspect architectural et patrimonial de l'urbanisme du centre-ville.
- Et puis, ce que j'évoquais l'accès aux équipements, service public mais pas seulement tout ce qui concerne les différents services culturels, sportifs ou autres.

Il y a eu une action qui a été ajoutée au programme "Cœur de Ville" dans le cadre du binôme Sablé-La Flèche qui concerne tout ce qui pourra être commun et partagé entre les deux villes. Je prends exemple notamment la question des déplacements et des mobilités entre les deux villes et notamment à toute la zone de Ouest Park et bien entendu la question de la desserte du PSSL.

Des notions qui sont transversales, quand je dis transversale, celles qui peuvent et qui ont vocation à être intégrées aux thématiques que j'évoquais tout à l'heure.

- La question du développement durable et des projets
- La notion de ville intelligente ce qu'on appelle ville connectée, tout ça est lié au déploiement de la fibre sur la Ville de Sablé
- La question écologique, je l'évoquais à l'instant.

Et puis, pour ce qui concerne la mise en œuvre, il y a une convention officielle qui sera signée à la Sous-préfecture ce vendredi 28 septembre entre la Ville de la Flèche et la Ville de Sablé et puis l'Etat qui sera représenté par le Préfet avec un certain nombre d'opérations qui vont s'organiser sur du diagnostic, des définitions de périmètre d'intervention même si on se situera bien sûr sur le centre-ville stricto sensu. S'agissant du calendrier, pour la mise en œuvre d'opérations qui sont définies et qui seront identifiées dans les mois à venir. La convention court sur une période 2018-2022 avec la possibilité de développer et de réaliser les projets qui seront identifiés jusqu'en 2025. Voilà. On a déjà eu l'occasion d'évoquer ce dossier au Conseil Communautaire. Alain y travaille beaucoup. Si vous avez des points sur lesquels vous souhaitez revenir, vous avez la parole."

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la candidature de la Ville de Sablé sur Sarthe, en binôme avec la Ville de la Flèche, au dispositif Action Cœur de ville, a finalement été retenue.

Ce dispositif partenarial au service du projet de territoire propose des mesures destinées à revitaliser le centre-ville des villes moyennes de rayonnement régional.

La candidature de Sablé-sur-Sarthe fait valoir les éléments suivants :

- *Dessiner la ville de demain : favoriser une vision programmatique tenant compte des enjeux du centre-ville,*
- *Soutenir l'emploi et l'économie : favoriser la revitalisation du commerce en centre-ville,*
- *Faire de l'offre de services publics un levier d'action et de dynamique publique.*

Ce projet, parallèle au dispositif Contrat de ruralité, permet de mettre en avant la démarche partagée par la ville et la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe de revitalisation de ses centres-villes et centre -bourgs.

Ce dispositif est une démarche qui vise à structurer une Opération de Revitalisation du Territoire qui doit prendre en compte :

Cinq axes thématiques intégrés au programme national « Action Cœur de Ville » :

- *De la réhabilitation à la reconstruction : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;*

- Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs

Un axe optionnel ajouté au programme « Action Cœur de Ville » Sablé-La Flèche :

- Favoriser l'émergence de propositions d'actions renforçant le binôme Sablé-La Flèche

Des notions transversales :

- Ville durable et intelligente (connectée) ;
- Transition écologique (énergétique et environnementale) ;
- Approche transversale innovante.

Une convention-cadre, pluriannuelle, contractualise les relations entre partenaires. Elle comporte principalement les points suivants :

- le diagnostic et les enjeux
- la stratégie de transformation du centre-ville, sous la forme d'un projet à mettre en œuvre décliné en plan d'actions, avec la présentation synthétique des actions à mener ;
- les périmètres d'intervention pressentis ;
- les étapes du calendrier de mise en œuvre ;
- les moyens de pilotage (local et régional), de suivi/évaluation et d'association du public.

Le partenariat mis en avant dans le cadre de cette démarche permet également de définir les conditions de financement d'études et de diagnostics sur le champ de la revitalisation des centres-villes, et d'actions qui pourront faire l'objet d'attribution de subventions.

La convention couvrira la période 2018 – 2022, et se décompose en trois phases :

- Préparation : juin 2018 à septembre 2018
- Initialisation : septembre 2018 à mars 2020 (au plus tard)
- Déploiement : jusqu'en décembre 2022 pour engager des projets, jusqu'en mars 2025 pour les clôturer

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'accepter les termes de la convention et
- d'autoriser, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Oui, Monsieur FRETILLIERE."

⇒ Monsieur FRETILLIERE : "Non allez-y."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Oui, Paulette."

⇒ Madame TONNELIER : Inaudible.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Il y a à la fois des subventions qui sont acquises sur trois dossiers notamment sur la place Raphaël Elizé où on a déjà reçu pour l'année en cours l'assurance de dotation supplémentaire de la part de l'Etat. Les projets identifiés aujourd'hui, sont le pôle culturel de Montreux, tout ce qui concerne la rue de l'Ile et la Place Raphaël Elizé. Sur certaines opérations, il y aura des dotations ou des aides spécifiques supplémentaires de la part de l'Etat, l'exemple pour la place Raphaël Elizé et sur d'autres opérations, je pense notamment à tout ce qui va concerner et qui est important le logement à la fois en termes de construction neuve ou de réhabilitation de patrimoine de bâtiment pour la collectivité ou pour des particuliers donnant l'accès à des lignes de crédit, l'accès à des financements, l'accès à des subventions de la part de l'Etat ou de d'autres organismes, je pense notamment à l'action logement qui collecte au niveau national des fonds auprès des employeurs pour participer à des opérations de réhabilitation de bâtiment ancien pour mettre sur le marché des logements. Ça sera en fonction des projets qui seront identifiés. Tu veux peut-être en dire un mot Alain en plus. Oui, Monsieur FRETILLIERE."

⇒ Monsieur FRETILLIERE : "Oui page 22, il y a l'annexe 3.2 périmètre pressenti sur Sablé-sur-Sarthe. Donc, on voit quand même que c'est assez vaste puisque ça englobe tout le quartier de Montreux, le quartier de la gare et en définitive une partie importante du quartier Saint Nicolas. Je voudrais revenir juste sur un point qui concerne le quartier de Montreux gare. Il y a une étude qui a été faite, on a eu plusieurs réunions à ce sujet. J'y ai participé et j'avais demandé à deux reprises à avoir le résultat définitif de l'étude. Donc, je renouvelle ma demande parce qu'on y reviendra dans le cadre du projet de cinéma mais il y avait des propositions en particulier concernant la voirie qui était assez immédiate dans le quartier de la rue Saint Denis et donc autour du Centre culturel, du pôle culturel etc... Et donc, cela m'aurait intéressé mais pas seulement moi, tout notre groupe, d'en savoir plus. Là, c'est une première chose."

Deuxième chose, c'est en ce qui concerne la rue Saint Nicolas. Donc, il y a des propositions qui sont faites en ce qui concerne disons un aménagement un peu ludique de cette, pas la rue Saint Nicolas, la rue de l'Ile. Donc, un aménagement un peu ludique de la rue de l'Ile. Bien. En même temps, il a été évoqué aussi des études. Le problème de la rue de l'Ile, c'est que le commerce y dépéri et que les immeubles d'habitation qui sont au-dessus des commerces sont victimes de vacances. Donc, il a été évoqué à plusieurs reprises, une étude très fine, je dirai numéro par numéro des problèmes qui sont posés. Et, je voudrais savoir si dans le cadre de cette opération "Cœur de Ville", ça va être développé et avec quel financement ? C'est à peu près tout ce que je voulais dire."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci. Alain !"

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Concernant le quartier de Montreux, je me souviens très bien de votre demande et donc là on a prévu mais je n'ai pas les dates en tête, mais prochainement, une réunion publique pour évoquer et pour faire part de notre travail où vous avez d'ailleurs participé. Et ensuite, ces sujets-là seront évoqués à l'assemblée municipale, en conseil municipal pour valider ce projet."

Concernant la rue de l'Ile, effectivement, on y travaille beaucoup en ce moment et notamment par rapport à l'action "Cœur de Ville". On va étudier sur le contenu qui pourrait aller dans le sens d'y mettre de l'art aussi bien au niveau, je dirai plafond, qu'au niveau de l'art, au niveau des vitrines. L'objectif étant, c'est un des objectifs, de créer du flux à travers cette ville. On va se pencher également sur les entrées de la rue de l'Ile, les deux entrées. Voilà notre réflexion aujourd'hui."

Par rapport au logement, nous avons rendez-vous ... Pardon !

⇒ Monsieur JOURNET : "3 entrées."

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Oui, bien sûr. Oui, vous avez raison."

Par rapport au logement, on a rendez-vous le 5 novembre avec tous les propriétaires de la rue de l'Île. On abordera des questions importantes, je pense, le 5 novembre !"

⇒ Monsieur JOURNET : "Propriétaires et locataires c'est-à-dire riverains de la rue de l'Île."

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Les propriétaires."

⇒ Monsieur JOURNET : "Que des propriétaires de commerce ?"

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "C'est ça les propriétaires d'immeuble."

⇒ Monsieur JOURNET : "Même si les propriétaires sont à tataouine les eaux."

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "J'espère qu'ils vont répondre présent, l'idée effectivement, vous avez raison, c'est de pouvoir échanger avec tous les propriétaires de façon à avoir un fil conducteur et un discours cohérent avec tous les propriétaires."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Oui, Monsieur MAREAU."

⇒ Monsieur MAREAU : "Oui. Donc, pour rebondir sur ce qu'a dit mon collègue. Oui, l'étude cela fera bientôt 2 ans qu'elle est engagée dans quelques mois, une étude à 96 000 €. Nous, on est curieux de pouvoir enfin la lire à un moment donné. C'est pour dire ça."

Sur cette action "Cœur de Ville", pour résumer, c'est des subventions faites par l'Etat à nos deux Villes Sablé et la Flèche. Moi, je regarde sur ce qui est fait à La Flèche. Dès que vous savez, c'est bien de prendre les bons exemples qu'il y a ailleurs et de les appliquer si on le peut chez nous. Et donc là, ce n'est pas très loin. Je vois que dans leur étude, il y a une étude Ville 100 % cyclables, sur 18 mois 55 000 €. Vous me direz "c'est encore une étude" mais je pense que 100 % cyclables, ça nous plait beaucoup ainsi qu'un Atlas biodiversité communale. Voilà, des bons exemples qu'on pourrait regarder.

Après, sur le plan qu'a dit mon collègue à la page 22, je pense que les deux cercles, celui de la rue Gambetta et de la gare et de la place Raphaël Elisé pourrait se rejoindre, sinon cela enlève la rue Carnot qui a déjà bien souffert.

Après, j'ai des questions. Je voudrais que vous me disiez, je n'ai pas bien compris ce que cela voulait dire Smart City. Des fois, c'est coché, des fois ce n'est pas coché. Sur Sablé, je n'ai pas vu que c'était coché. C'est dans les colonnes en rouge. Si vous pouvez nous expliquer un peu plus ceci ?"

Dans les bonnes actions que nos voisins font, je vois qu'il y a le choix d'un market place avec beaucoup de choses qui sont très intéressantes quand on lit le document sur ce qu'on peut faire pour promouvoir le commerce.

Toujours dans la même veine, il y a La Flèche qui fait une désignation shopping. Pareil, plein de bonnes idées, il y en a beaucoup, je ne vais pas toutes les énumérer mais réaliser des supports de communication, présence d'un mobilier urbain à 25 kilomètres, signalétique La Flèche shopping, plein de bonnes choses que l'on pourrait prendre en exemple chez nos voisins pour promouvoir notre commerce.

Eux, ils font pour cette partie-là, je vois 65 000 €. C'est déjà un peu plus que ce que l'on pourrait avoir dans la fin du document sur Sablé. Une autre partie, on voit que la somme est encore plus grande. Voilà, j'ai l'impression que la Flèche se donne vraiment les moyens pour développer son

commerce. Alors que si je prends Sablé qui arrive en fin de document, sur le commerce proprement dit, il n'y a qu'une page : parcours art et commerce. Je fais ce constat-là ! Parcours art et commerce, une très bonne chose, c'est très bien mais je pense que la volonté n'y est pas assez puisqu'on voit qu'il y a une somme de 60 000 €. C'est moins d'argent que ce qu'a coûté les 50 mètres carrés de la Place Dom Guéranger 79 000 €. Je pense que si on avait vraiment une volonté d'aider le commerce, il faudrait peut-être se donner les moyens et un peu comme la Flèche, de faire des grandes actions. Je pense qu'on peut le faire nous aussi. Si la Flèche est capable de le faire, nous aussi, on peut se donner ces moyens-là. Voilà.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci. Autres choses à rajouter à cette longue intervention, Monsieur MAREAU.

Deux mots pour répondre à Monsieur FRETILLIERE sur la question du logement. D'abord, vous avez dit Monsieur FRETILLIERE, la rue de l'Île qui est en train de déperir. Je trouve que le propos a sans doute dépassé un petit peu votre pensée. En tout cas, ce n'est pas très encourageant pour ceux et celles qui font vivre la rue de l'Île aujourd'hui et pour celles et ceux qui créent des projets et qui viennent en ouvrir, il y a très peu de temps maintenant. Et sur la question du logement, on est bien d'accord que la question du logement sur le Centre-ville est notamment dans la rue de l'Île, de retrouver en lien avec les propriétaires ce travail de sensibilisation, d'identification, immeuble par immeuble pour essayer de les amener à participer avec nous, de bénéficier, d'être accompagné pour avoir des aides, des subventions, et d'arriver à remettre sur le marché du logement qui aujourd'hui est vacant ou inoccupé ou inadapté, le nombre de normes en centre-ville. C'est évidemment une des cibles de ce travail sur "Cœur de Ville" sur lequel on va bien sûr s'engager.

Pour poursuivre sur ce que disait Monsieur MAREAU, c'est très caricatural, un peu comme d'habitude, dans vos propos tout ce que font les autres est formidable et tout ce qui est fait ici... J'ai l'habitude, je dirai. Simplement pour revenir sur vos propos, on prend bien sûr exemple sur ce que font nos voisins parce qu'on travaille avec eux. Eux-mêmes prennent exemple sur ce que l'on peut organiser ou développer sur un certain nombre de sujets donc c'est beaucoup moins caricatural que le propos qui est le vôtre, de manière générale.

Vous savez, je vais vous donner un exemple. Les Flèchois vont copier ce que nous avons engagé comme aide de la Ville pour le soutien à la rénovation des façades et commerces. On ne joue pas à ce jeu-là. On est sorti de la cour de récréation pour dire qu'on s'inspire de ce que font les autres, les autres s'inspirent de ce que font nous. Ce qui compte, c'est d'avancer.

En tout cas, sur le commerce, je laisserai peut-être la parole à une collègue pour dire quelques mots. Notre volonté, c'est à travers cette action effectivement, c'est de travailler sur la redynamisation, du soutien du commerce de centre-ville. Le périmètre est effectivement assez large parce qu'il y a un certain nombre de lieux qui sont des lieux à enjeux pour le développement du centre-ville de Sablé. Effectivement, tout le secteur de la rue de l'Île avec tout le secteur qui concerne également le port parce que le port est une porte d'entrée touristique de la Ville de Sablé, la place Elizé bien sûr, la rue Carnot qui contrairement à ce que vous dites est une rue qui résiste plutôt bien dans le domaine commercial contrairement à ce que vous avez dit Monsieur MAREAU et puis bien sûr des pôles qui sont des pôles d'enjeux futurs, en termes de construction de la Ville, d'où le secteur du centre culturel, tout le secteur de la gare, tout le secteur du site de Gambetta, tout le secteur de la place du Champ de Foire. Nous allons continuer à y travailler et si vous avez bien lu le document, Monsieur MAREAU, vous voyez qu'un des premiers axes de travail va être d'identifier les enjeux et les lieux sur lesquels nous allons travailler. Le sujet commence. Et puis, vous n'avez pas compris l'ensemble du sujet puisque ce ne sera pas seulement des subventions de l'Etat, d'action "Cœur de Ville". Il y aura effectivement une part de subvention de l'Etat ou sur un certain nombre de programmes, les actions seront fléchées, elles seront prioritaires et puis il y a d'autres sujets sur

lesquels ce seront des partenaires qui viendront ou en soutien bancaire ou en participation ou en accompagnement, je vais citer action logement, cela pourrait être aussi l'agence nationale d'amélioration de l'Habitat, cela pourrait être la Caisse des Dépôts et d'autres organismes. Voilà. Alain, tu veux rajouter quelque chose."

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Non. C'est très clair. On ne va pas revenir sur ce que vous avez échangé avec la Flèche. Je vais avoir les mêmes propos que ceux que j'ai tenu à la Communauté de communes, c'est un schéma de travail en commun et avec les collègues de la Flèche, on a effectivement insisté sur l'aspect des échanges."

⇒ Monsieur MAREAU : "Si je peux me permettre."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Oui, allez-y Monsieur MAREAU."

⇒ Monsieur MAREAU : "Oui. Vous n'avez pas répondu sur Smart City."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Smart City, ce sont des villes intelligentes, des villes connectées. Les villes qui bénéficient évidemment comme ce sera le cas de Sablé, d'un raccordement à la fibre optique et qui dans le cadre de leur projet profite de cette connectivité des villes. Toutes les villes ne sont pas raccordées à la fibre de manière intégrale et donc décident de mettre cette dimension connexion numérique et du développement numérique dans leur projet donc les Smart city sont des villes intelligentes."

⇒ Monsieur MAREAU : "Et pourquoi ce n'est pas coché avec la Ville de Sablé, on n'est pas Smart City alors ?"

⇒ Monsieur JOULAUD : "Je n'ai pas pris le détail de la page mais effectivement..."

⇒ Monsieur MAREAU : "Sur les trois pages, ce n'est pas coché, on n'est pas Smart City ? La Flèche a du Smart City. Pas nous !

⇒ Monsieur JOULAUD : "Oui. On le sera d'ailleurs, c'est coché pour la Market place à la Flèche."

⇒ Monsieur MAREAU : "Oui, oui. C'est ce que je viens de dire. Mais à Sablé, non il n'y a pas de Smart City."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Pas sur le dossier Market place puisqu'aujourd'hui le dossier Market place n'est pas identifié. Sur d'autres dossiers, nous serons identifiés smart City, lors du projet du bâtiment de la gare dans le domaine tertiaire qui fera partie, je l'espère, des actions retenues au titre de cœur de ville qui seront identifiées. Ce sera un bâtiment intelligent qui sera coché Smart City."

⇒ Monsieur MAREAU : "Oui, Monsieur le Maire, je ne fais que constater ce qu'il y a sur le document. Rien d'autre."

⇒ Monsieur JOULAUD : "C'est tout. Voilà. Smart City, ce sont des villes intelligentes."

⇒ Monsieur MAREAU : "Oui, mais j'insiste pour dire que ce n'est pas une mauvaise chose de prendre des bons exemples. Ce n'est pas négatif. C'est même positif et tant mieux que la Flèche est pris exemple sur des bonnes choses que nous avons faites et j'espère qu'il y en aura encore d'autres. C'est des choses très positives et je demande juste à ce qu'on regarde ce qui se fait ailleurs et qu'on prenne les bons exemples pour que nous aussi on puisse faire des bonnes choses."

⇒ Monsieur JOULAUD : "C'est ce que nous faisons, Monsieur MAREAU depuis longtemps !"

⇒ Monsieur MAREAU : "Vous ne sembliez pas. Vous disiez complètement l'inverse quand vous m'avez répondu."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Non. Monsieur MAREAU, vous êtes partis sur un modèle à sens unique. Je vous dis que ce n'est pas à sens unique."

⇒ Monsieur MAREAU : "Oui. Bien sûr. Je dois encore être caricatural comme vous venez de le dire très gentiment."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Voilà."

⇒ Monsieur MAREAU : "Une autre chose. Non, non, je vous invite à aller voir les commerçants de la rue Carnot. Je ne pense pas qu'ils soient tous très heureux depuis que le plus gros commerce de la rue est parti. Donc, après puisque vous connaissez bien les commerces de notre ville et particulièrement de la rue de l'Île. Combien il y a de commerce de fermé dans la rue de l'Île, Monsieur le Maire ?"

⇒ Monsieur JOULAUD : "Est-ce que Marie-Laure vous voulez dire un petit mot !"

⇒ Monsieur MAREAU : "C'est à vous que je pose la question."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Monsieur MAREAU, on n'est pas là..."

⇒ Monsieur MAREAU : "Vous dites que vous connaissez vos commerces. Dites-moi combien de commerces ? Et vous dites que la rue n'est pas si en déperri."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Je disais ça parce que Monsieur FRETILLIERE a dit. Voilà. J'ai simplement corrigé."

⇒ Monsieur MAREAU : "C'est à vous que je pose la question !"

⇒ Monsieur JOULAUD : "Je ne vais pas jouer à ce jeu-là avec vous Monsieur MAREAU !"

⇒ Monsieur MAREAU : "Ah d'accord. Voilà. Peut-être que quelqu'un peut me répondre ?"

⇒ Madame FERREIRA : "Je ne pense pas qu'à la Flèche, il y ait moins d'ouvertures ou de fermetures ? A la Flèche, les rues sont comme à Sablé, un magasin sur deux de fermé. Pareil."

⇒ Monsieur MAREAU : "Ce n'est pas mon propos. Ce n'est pas mon propos, Madame FERREIRA."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Laissez la collègue s'exprimer, s'il vous plait !"

⇒ Madame FERREIRA : "Voilà. Et à Sablé, que ce soit la rue Carnot, la rue de l'Île, nous on est là, rue de l'Île ! On tient. On résiste. On fait tout ce que l'on peut. Il n'y a pas de raison. Ça va venir. Les choses vont se mettre en place, la preuve. Si ces actions sont là pour nous soutenir, l'Etat comme la Ville, c'est que cela va avancer. Il faut y croire. C'est tout Monsieur MAREAU."

⇒ Monsieur MAREAU : "Moi, j'y crois."

⇒ Madame FERREIRA : "Bon. Alors c'est parfait."

- ⇒ Monsieur MAREAU : "J'y crois et je veux y croire."
- ⇒ Madame FERREIRA : "Bien nous aussi."
- ⇒ Monsieur MAREAU : "Je n'ai pas la réponse à la question que j'ai posée à Monsieur le Maire ?"
- ⇒ Madame FERREIRA : "Par rapport à quoi ?"
- ⇒ Monsieur MAREAU : "Et là, la réponse que vous faites ce n'est pas mon propos. Je ne fais pas une comparaison avec la Flèche."
- ⇒ Madame FERREIRA : "Quand on vous écoute, on a l'impression que la Flèche est ..."
- ⇒ Monsieur MAREAU : "Vous avez de mauvaises impressions."
- ⇒ Madame FERREIRA : "Et bien allez faire un tour. Il y a des rues également qui sont vides de magasins fermés depuis quelques temps."
- ⇒ Monsieur MAREAU : "J'y vais régulièrement à la Flèche."
- ⇒ Madame FERREIRA : "Moi aussi. Moi aussi, j'y vais."
- ⇒ Monsieur MAREAU : "Ce n'est pas mon propos."
- ⇒ Monsieur JOULAUD : "Est-ce qu'il y a d'autres questions sur cette délibération ?"
- ⇒ Monsieur MAREAU : "Je n'ai pas la réponse à ma question."
- ⇒ Monsieur JOULAUD : "Je mets cette délibération au vote Monsieur MAREAU. Je vous ai dit que je ne jouais pas à cela."
- ⇒ Monsieur MAREAU : "Vous dites que vous parlez d'une rue, vous dites qu'elle n'est pas.."
- ⇒ Monsieur JOULAUD : "Je mets cette délibération au vote.
- Est-ce qu'il y a des ..."
- ⇒ Monsieur JOURNET : "Petite question à Monsieur LAVOUÉ."
- ⇒ Monsieur JOULAUD : "Monsieur JOURNET."
- ⇒ Monsieur JOURNET : "C'est au sujet de la rue de l'île, de la nouvelle brasserie qui vient de s'ouvrir, qui est une bonne chose, la brasserie, le Verso..."
- ⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Oui. D'accord."
- ⇒ Monsieur JOURNET : "J'ai une petite question. On sait qu'ils ont mis la terrasse sur la place Dom Guéranger, après le passage de toute la rue de l'île. Est-ce qu'il y a une autorisation spéciale ? Est-ce que vous avez donné une autorisation spéciale pour ça."
- ⇒ Monsieur JOULAUD : "Oui. Bien sûr."

⇒ Monsieur JOURNET : "D'une part et d'autre part est-ce que vous croyez que c'est une bonne place lorsqu'il y aura des mouvements de foule au milieu de la terrasse et du commerce ?"

⇒ Monsieur JOULAUD : "En tout cas, moi, je pense que c'est une excellente initiative."

⇒ Monsieur JOURNET : "Je ne dis pas ça."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Et donc moi, j'ai donné mon accord total avec mes collègues pour l'utilisation de cette terrasse qui ne peut que contribuer à faire vivre la rue de l'Île. Et bien sûr, quand il y aura des manifestations, toutes les dispositions seront prises pour qu'il n'y ait pas de difficulté avec l'exploitation de l'établissement. Voilà."

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ?

Abstentions ?

Elle est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 5 concerne le collège Anjou avec une proposition de changement de dénomination puisque le Conseil Départemental et son Président nous ont informé que le Département envisageait de changer la dénomination des collèges du Département de la Sarthe qui avait une appellation qui se rapportait à des noms géographiques."

5) COLLÈGE ANJOU : PROPOSITION DE CHANGEMENT DE LA DÉNOMINATION – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

⇒ Monsieur JOULAUD : "Le Département de la Sarthe vous propose que le Collège Anjou prenne le nom de Simone Veil dont chacun connaît à la fois, la vie, le parcours de vie et les différentes nombreuses actions qui ont été les siennes et qui lui ont valu récemment la reconnaissance de la nation et donc son entrée au Panthéon. Dans le cadre de cette démarche du Département, l'avis du Conseil Municipal est sollicité et donc on nous demande si nous sommes favorables à ce que le Collège Anjou prenne le nom de Simone Veil. Donc, je vous proposerai d'émettre un avis favorable sur cette proposition du Département."

Monsieur le Maire rappelle que le 22 juin 1970, le conseil municipal a décidé de dénommer le collège d'enseignement secondaire, alors en construction route de Précigné : Collège Anjou.

Par courrier en date du 29 août 2018, Monsieur le Président du Conseil départemental informe la Ville que le département envisage de changer la dénomination des collèges qui, dans le département, ont une appellation se rapportant à des noms géographiques.

Il est proposé que le collège Anjou prenne le nom de Simone Veil, dont le parcours de vie et l'engagement au service de nos concitoyens ont récemment reçu la reconnaissance de la Nation au travers de son entrée solennelle au Panthéon.

Le courage dont Simone Veil a su faire preuve dans sa vie personnelle, comme dans ses engagements politiques, ainsi que sa défense intransigeante des valeurs de la Ville lui confèrent aujourd'hui un rôle singulier et symbolique dans l'Histoire récente de notre pays. C'est à ce titre que le Conseil Départemental envisage de donner son nom au collège Anjou.

L'article L. 421-24 du code de l'éducation disposant que «la dénomination ou le changement de dénomination des établissements publics locaux d'enseignement est de la compétence de la collectivité territoriale de rattachement », le Département doit recueillir « l'avis du maire de la commune d'implantation et du conseil d'administration de l'établissement », qui sont de nature consultative.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner une suite favorable à la demande du Département consistant à dénommer le collège Anjou : collège Simone Veil.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Monsieur MAREAU !"

⇒ Monsieur MAREAU : "Oui. Donc, c'est un peu gênant cette délibération qui vient du Département. Ça nous rappelle une autre délibération qui n'était pas si facile, qui était le changement du nom du lycée. Je voudrais savoir, est-ce qu'il y avait une logique sur le Lycée, c'est-à-dire que le corps enseignant avait demandé ce changement, ceux qui travaillaient sur le lieu avaient demandé ce changement. Il y avait une certaine logique pour qu'il y ait un changement de nom après le changement de nom en lui-même, le choix c'est une autre question mais là je voudrais savoir est-ce qu'il y a eu une demande du collège Anjou pour que le nom soit changé ?"

⇒ Monsieur JOULAUD : "Moi, je ne vous évoque que la demande qui a été formulée par le Département qui demande à la municipalité de se prononcer. Je ne vous répondrai pas sur le reste. Vous direz simplement qu'il y a une grande différence avec tout ce qui a concerné le débat sur le Lycée puisqu'en l'occurrence comme l'évoque le Département c'est de donner un nom à un collège qui a aujourd'hui une nomination géographique. Il ne s'agit pas de débaptiser et de rebaptiser à travers le nom d'une personne ou d'une figure."

⇒ Monsieur MAREAU : "Donc, vous n'avez pas la réponse à cette première question mais ce n'est pas grave."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Vous comprenez que je ne puisse pas..."

⇒ Monsieur MAREAU : "Non, je ne vous reproche rien. Vous avez le droit de ne pas avoir la réponse surtout lorsque cela vient du Département. Voilà. Vous pourrez, quand vous aurez contact avec vos collègues du Département, leur dire que j'imagine que les dix-huit autres collèges du Département qui portent des noms géographiques vont tous être débaptisés et rebaptisés avec un nom d'une personne célèbre ou reconnue, j'imagine. On sera curieux de voir pour les dix-huit autres collèges. Le Département a apparemment du temps et de l'argent pour ça. Qu'il le fasse ! Qu'il continue ! Après sur le choix, j'aimerais revenir sur le choix du nom. Je ne sais pas si vous avez l'origine du nom Anjou, du Collège. Déjà ma première question."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Non. Pas de manière exacte, précise et absolument formelle."

⇒ Monsieur MAREAU : "D'accord. Après on a choisi le nom d'une grande dame qui a été Panthéonisée, il n'y a pas longtemps, Madame Simone Veil. Personne ne remet, je pense en doute ou en question, tout ce qu'elle a apporté et la vie difficile à un certain moment et tout ce qu'elle a pu apporter à notre nation."

Donc, ce n'est pas ça mais par contre, je trouve qu'il y a un manque d'originalité dans le choix du nom pour notre collège à Sablé. J'ai fait une petite recherche et j'ai vu que depuis qu'elle est panthéonisée, quasiment tous les mois, il y a une école, un collège, un lycée, une rue, où ce que vous voulez dont le nom est donné Simone Veil. Donc, là, le manque d'originalité. Nous, dans notre ville, nous avons, j'aurais pu, je vais citer quelques noms : Madame Jane Deniau qui a fait un malheureux passage à Ravensbrück, Marie-Marguerite Deniau qui est passée à Ravensbrück aussi, Yvonne Lemoire qui est passée à Ravensbrück aussi, Suzanne Mortier qui est passée à Ravensbrück aussi. Toutes ces femmes méritaient aussi bien d'avoir un nom d'un collège pour ce qu'elles ont apporté et fait pour le combat pour la liberté pour lesquelles elles ont vécu. On aurait pu aussi donner le nom de la famille juive qui a été raflée à l'école Gambetta. On aurait pu encore être plus original en donnant le nom de ce collège Simone Weil mais pas la même, celle-ci c'est avec un W. Elle est née en 1909, elle est morte en 1943. Elle, elle n'est pas panthéonisée, c'est pour ça qu'on ne la met pas. Mais si on ne met que des panthéonisés, on aurait pu mettre Germaine Tillion qui pareille elle, n'a que cinq collèges et si je compare avec Simone Veil qui a elle 13 collèges, 45 écoles, 17 lycées à son nom. Je pense que quand on aime le combat des femmes pour tout ce qu'il y a encore à mener, il y a des femmes qui méritent tout autant que Simone Veil sans vouloir démeriter ce qu'a fait Simone Veil mais juste une fois de plus, l'originalité qu'on aurait pu apporter. Voilà. J'aurai pu nommer aussi Sophie Berthelot qui elle aussi est panthéonisée qui elle aussi n'a que trois collèges qui portent son nom en France. Voilà, si on veut donner des noms, je pense qu'un peu d'originalité cela n'aurait pas été mauvais de la part du Département."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Monsieur MAREAU. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

En l'occurrence, nous allons nous prononcer sur la proposition qui est faite par le Département pour la dénomination pour que le collège porte le nom de Simone Veil.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?"

⇒ Monsieur JOURNET : "Attendez ! Est-ce que vous pouvez envoyer au Département les propositions que Monsieur MAREAU vous a citées ?"

⇒ Monsieur JOULAUD : "Bien. Non. On doit voter là. Vous ferez un courrier et vous écrivez ce que vous voulez mais là on va voter sur la proposition qui nous est faite.

Sur cette proposition de dénommer le nom de Simone Veil au Collège, est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

3 abstentions.

D'accord.

Merci.

3 Abstentions."

Délibération adoptée à l'unanimité (3 abstentions).

Délibérations présentées par Monsieur Alain LAVOUÉ

⇒ Monsieur JOULAUD : "Alors, on va poursuivre avec la numéro 6.

6) CONVENTION ENTRE LA VILLE DE SABLÉ-SUR-SARTHE ET L'ASSOCIATION SABOLIENNE DE SOUTIEN ACTIFS AUX DEMANDEURS D'EMPLOI (A.S.S.A.D.E.) – MISE À DISPOSITION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "On a trois délibérations relatives au 38 rue de la Chartrie, la première c'est une convention pour la mise à disposition d'une maison individuelle à l'ASSADE. La deuxième c'est au même endroit, c'est une convention pour la mise à disposition du jardin et la troisième toujours une mise à disposition au 38 rue de la Chartrie, une convention avec le Gem le Bon accueil. Monsieur le Maire propose que pour la première que cette mise à disposition soit consentie à titre gratuit. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention à savoir qu'une rencontre a eu lieu avec Monsieur François-Xavier Lacoste qui est Président, je crois de cette association ASSADE."

(Monsieur Gérard FRETILLIÈRE en sa qualité d'élu et de membre de l'association ne peut pas participer au vote de cette délibération).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer une convention avec l'association Sabolienne de Soutien Actif aux Demandeurs d'Emploi (A.S.S.A.D.E) représentée par Monsieur François-Xavier LACOSTE, pour la mise à disposition d'une maison individuelle avec annexes située 38, rue de la Chartrie à Sablé-sur-Sarthe appartenant à la Commune de Sablé-sur-Sarthe.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que cette mise à disposition soit consentie à titre gratuit.

Cette mise à disposition sera consentie rétroactivement pour une durée d'un an à compter du 1^{er} avril 2018 renouvelable par reconduction expresse par période annuelle dans la limite de 12 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de cette convention,*
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "On peut peut-être passer la numéro 7, si vous ne voyez pas d'opposition ?"

⇒ Monsieur MAREAU : "J'ai juste une question. Je trouve cela dommage qu'on est un plan à main levée, en 2018, je pensais que les services pouvaient faire des plans un peu mieux que celui que nous avons en deuxième page. Voilà c'est une remarque."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Bon d'accord."

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Moi, je le trouve très bien."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Enfin, il y a dix ans pourquoi pas ? Maintenant avec les ordinateurs qu'on a, je pense qu'on peut faire des trucs très propres et très facilement. C'est une remarque."

Est-ce qu'on peut regarder la numéro 7 ou est-ce que vous souhaitez vous prononcer sur la numéro 6 ? On regarde la numéro 7 qui est liée."

Délibération adoptée à l'unanimité.

7) CONVENTION ENTRE LA VILLE DE SABLÉ-SUR-SARTHE ET L'ASSOCIATION SABOLIENNE DE SOUTIEN ACTIFS AUX DEMANDEURS D'EMPLOI (A.S.S.A.D.E.) – MISE À DISPOSITION D'UN JARDIN

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "C'est tout à fait lié puisque là il s'agit de passer une convention toujours avec l'ASSADE au niveau du jardin, pour l'utilisation du jardin.

(Monsieur Gérard FRETILLIÈRE en sa qualité d'élu et de membre de l'association ne peut pas participer au vote de cette délibération).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer une convention avec l'association Sabolienne de Soutien Actif aux Demandeurs d'Emploi (A.S.S.A.D.E) représentée par Monsieur François-Xavier LACOSTE, pour la mise à disposition d'une parcelle à usage de jardin avec dépendances, d'une surface d'environ 1 200 m², située 36-38, rue de la Chartrie à Sablé-sur-Sarthe appartenant à la Commune de Sablé-sur-Sarthe.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que cette mise à disposition soit consentie à titre gratuit.

Cette mise à disposition sera consentie rétroactivement pour une durée d'un an à compter du 1^{er} avril 2018 renouvelable par reconduction expresse par période annuelle dans la limite de 12 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver les termes de cette convention,*
- *d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions sur ces deux délibérations ?

Alors, est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

Je vous remercie.

Elles sont adoptées."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 8."

8) CONVENTION ENTRE LA VILLE DE SABLÉ-SUR-SARTHE ET LE GEM LE BON ACCUEIL SUD SARTHE

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "La numéro 8, c'est une convention entre la Ville de Sablé et le Gem le Bon accueil sud-Sarthe. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que cette mise à disposition

soit consentie à titre gratuit. Cette mise à disposition sera consentie rétroactivement pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2018. Il vous est donc proposé d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention. Je vais peut-être préciser que les abonnements et la consommation afférents au chauffage, à l'électricité et à l'eau sont pris en charge par l'association ASSADE qui se verra tout à l'heure une proposition d'attribution d'une subvention."

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer une convention avec le GEM LE BON ACCUEIL SUD-SARTHE représenté par Monsieur Gérard LANDRY, Président, dont le siège social est situé 4, rue Henri Dunant – 72200 LA FLECHE - pour la mise à disposition d'une maison individuelle avec annexes située 38, rue de la Chartrie à Sablé-sur-Sarthe appartenant à la Commune de Sablé-sur-Sarthe.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que cette mise à disposition soit consentie à titre gratuit.

Cette mise à disposition sera consentie rétroactivement pour une durée d'un an à compter du 1^{er} octobre 2018 renouvelable par reconduction expresse par période annuelle dans la limite de 12 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver les termes de cette convention*
- *d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Alain. Est-ce qu'il y a des questions ?

Oui, Monsieur FRETILLIERE."

⇒ Monsieur FRETILLIERE : "Ce n'est pas une question, c'est une précision. Je ne participe pas aux votes sur les délibérations 6 et 7."

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Monsieur FRETILLIERE étant membre de cette association, c'est bien ça."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci. Ce sera noté.

Sur la 8, est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des absentes ?

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 9, c'est une délibération concernant les subventions aux façades."

9) SUBVENTION OPÉRATION "FAÇADES ET DEVANTURES COMMERCIALES"

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Oui, c'est ça. La SARL Maison DRANS représentée par Monsieur AOUNI a réalisé des travaux de rénovation de sa devanture commerciale pour l'enseigne Maison DRANS située au 38 place Raphaël Elizé pour un montant de travaux de 8 339 € HT. Donc, il peut prétendre à une subvention de 2 501 € en fonction des 30 % et bien entendu comme pour les autres présentations cela a fait l'objet d'un dossier présenté à l'Architecte des Bâtiments de France."

- Dossier "Maison DRANS" – SARL Maison DRANS

Vu le règlement de l'opération « Façades et Devantures commerciales » approuvé par délibération en date du 9 avril 2018,

Vu le dossier complet de demande de subvention déposé par la SARL MAISON DRANS, en date du 31 mai 2018 pour une opération de rénovation de devanture commerciale pour l'enseigne « Maison DRANS » située 38 Place Raphaël Elizé à Sablé-sur-Sarthe,

Vu la validation du dossier par l'Architecte des Bâtiments de France en date du 4 juin 2018.

Monsieur le Maire rappelle que conformément au règlement « Façades et Devantures commerciales » voté lors du conseil du 9 avril 2018, la Ville soutient les opérations de rénovation de façades et devantures commerciales comprises dans un périmètre précis afin de valoriser l'image et l'attractivité du centre-ville et de préserver le patrimoine architectural.

La SARL MAISON DRANS représentée par Monsieur AOUNI a réalisé des travaux de rénovation de sa devanture commerciale pour l'enseigne « MAISON DRANS » située 38 place Raphaël Elizé à Sablé-sur-Sarthe pour un montant de travaux de 8 339 € HT.

Le règlement prévoit une subvention de 30 % du montant HT des travaux soit une aide possible de 2 501 €.

Considérant que le dossier complet déposé par la SARL MAISON DRANS respecte le règlement de l'opération « façades et devantures commerciales », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- *accorder une subvention de 2 501 € à la SARL MAISON DRANS représentée par Monsieur AOUNI.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Alain. Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

C'est adopté. Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 10."

- Dossier Le Régal – Madame LEROYER

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Même chose pour la délibération numéro 10, Madame LEROYER a réalisé des travaux de rénovation de sa devanture commerciale pour l'enseigne LE REGAL située 2 rue Aristide Briand à Sablé-sur-Sarthe pour un montant de travaux de 3 322 € Hors taxes. Donc elle peut prétendre à une subvention de 996,60 €. Donc, on vous propose d'accorder cette subvention."

Vu le règlement de l'opération « Façades et Devantures commerciales » approuvé par délibération en date du 9 avril 2018,

Vu le dossier complet de demande de subvention déposé par Madame LEROYER, en date du 20 juin 2018 pour une opération de rénovation de devanture commerciale pour l'enseigne « LE REGAL » située 2 rue Aristide Briand à Sablé-sur-Sarthe,

Vu la validation du dossier par l'Architecte des Bâtiments de France en date du 4 juillet 2018.

Monsieur le Maire rappelle que conformément au règlement « Façades et Devantures commerciales » voté lors du conseil du 9 avril 2018, la Ville soutient les opérations de rénovation de façades et devantures commerciales comprises dans un périmètre précis afin de valoriser l'image et l'attractivité du centre-ville et de préserver le patrimoine architectural.

Madame LEROYER a réalisé des travaux de rénovation de sa devanture commerciale pour l'enseigne « LE REGAL » située 2 rue Aristide Briand à Sablé-sur-Sarthe pour un montant de travaux de 3 322 € HT.

Le règlement prévoit une subvention de 30 % du montant HT des travaux soit une aide possible de 996,60 €.

Considérant que le dossier complet déposé par Madame LEROYER respecte le règlement de l'opération « façades et devantures commerciales », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- *accorder une subvention de 996,60 € à Madame LEROYER pour l'enseigne LE REGAL.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Pas d'opposition ?

Abstention ?

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 10."

10) CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX "IMMEUBLE SAINT MARTIN" AVEC SABLÉ ACTION

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "La numéro 10 concerne une convention d'utilisation des locaux de l'immeuble Saint Martin avec Sablé Action. Donc, Monsieur le Maire propose que cette mise à disposition soit consentie à titre gratuit. Cette convention est effective à compter du 1^{er} octobre 2018 pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse par période annuelle dans la limite de 12 ans. Il est proposé ce soir au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention de mise à disposition à intervenir et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition."

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer une convention avec l'Association SABLÉ ACTION représentée par un bureau collégial, pour la mise à disposition d'un bureau d'une surface de 21 m² environ localisé au 1^{er} étage de l'immeuble situé au 5 rue Saint Martin à Sablé-sur-Sarthe, dont la commune est propriétaire.

Monsieur le Maire propose que cette mise à disposition soit consentie à titre gratuit.

Cette convention est effective à compter du 1^{er} octobre 2018 pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse par période annuelle dans la limite de 12 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver les termes de la convention de mise à disposition,*
- *d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention de mise à disposition.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Alain.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Oui, Monsieur MAREAU."

⇒ Monsieur MAREAU : "Oui. On parle bien du bâtiment qui est en face de nous, en face de la mairie."

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Exactement."

⇒ Monsieur MAREAU : "Donc, ils prendront un étage sur les deux qui sont libres. C'est ça ?"

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Ils prendront un étage. Non. Non. C'est marqué environ..."

⇒ Monsieur MAREAU : "Il est marqué 21 mètres carrés. C'est pour cela que je pose la question. Il y a bien marqué 21 mètres carrés. Mais cela ne correspond pas à un étage. C'est une partie de l'étage."

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "C'est un grand bureau."

⇒ Monsieur MAREAU : "C'est juste un grand bureau. D'accord !"

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "C'est ça."

⇒ Monsieur MAREAU : "Qu'ils ne partageront pas avec une autre association."

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Non. D'autres associations peuvent être accueillis mais là en ce qui concerne Sablé Action, il n'y a pas de partage avec d'autres associations. C'est un bureau en fait."

⇒ Monsieur MAREAU : "Il y a trois pièces si je ne me trompe dans ce lieu en face de libre. Ils en prennent une. Il en restera deux autres pour une autre association ou des autres associations."

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Peut-être que Claude peut répondre !"

⇒ Monsieur PERRINELLE : "Ce sont des salles municipales et à ce titre de salle municipale, c'est vrai qu'il y a une association qui l'utilisera deux jours par semaine mais c'est des salles municipales qui pourront être utilisées à la fois par les services de la collectivité qui vont être mis à disposition d'association. Le cas de Sablé Action qui est bien pris dans la délibération, mise à disposition d'un bureau d'une surface de 21 mètres carrés localisé au 1^{er} étage de l'immeuble, ça ne peut pas être plus clair. Il y a bien qu'un bureau et il reste effectivement deux pièces à côté qui sont partagées, qui sont utilisées comme normalement se font plein d'autres locaux. Ce n'est pas parce qu'il y vienne deux jours par semaine, que c'est un local qui est dédié. Voilà."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Claude. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Abstentions ?

Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Alain, la numéro 11."

11) PROJET DE DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL SITUÉ RUE SAINT DENIS POUR L'IMPLANTATION D'UN COMPLEXE CINÉMATOGRAPHIQUE – LANCEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "C'est un projet de déclassement d'une partie du domaine public communal situé rue Saint Denis pour l'implantation d'un complexe cinématographique et c'est relatif en fait au lancement de l'enquête publique. Donc, la Ville de Sablé souhaite voir se réaliser un nouveau complexe de cinéma. Cet équipement structurant est réalisé sous la maîtrise d'ouvrage d'un opérateur privé qui renforcera l'attractivité de la Ville de Sablé et de son centre. Le site dédié pour accueillir cet équipement est le parking situé derrière le centre culturel, propriété appartenant à la commune. Il s'agit à ce jour d'un espace foncier public qu'il convient, pour partie, soit environ d'une superficie d'environ 1 350 m², de déclasser dans le domaine privé communal pour permettre sa cession ultérieure, puis l'implantation de la construction nouvelle. Un document d'arpentage sera réalisé afin de parfaire cette surface. En amont du déclassement envisagé, il convient de procéder à l'ouverture d'une enquête publique, conformément aux dispositions de l'article L143-3 du code de la Voirie Routière, le projet ayant pour effet de modifier les conditions de circulation et les places de stationnement. Donc, il est proposé ce soir d'émettre un avis favorable au principe du déclassement d'une partie du parking, d'autoriser Monsieur le Maire à organiser, par voie d'arrêté, l'enquête publique prescrite par les dispositions précitées du code de la voirie routière et de préciser que le Conseil Municipal devra se prononcer sur le déclassement dont je parlais du domaine public communal de l'emprise nécessaire au projet, à l'issue de l'ensemble des formalités liées à l'enquête publique."

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2241-1,

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L141-3 et R141-4 à R141-10,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L2141-1 et suivants,

Dans le cadre du projet de dynamisation du centre-ville, la Ville de Sablé-sur-Sarthe souhaite voir se réaliser un nouveau complexe cinématographique en proximité immédiate du futur pôle culturel. Ce projet, d'initiative privée, permettra alors aux saboliens et habitants du territoire de bénéficier d'un espace de culture et de loisirs important en un seul endroit et en centre-ville. Cette implantation stratégique vise également à limiter les déplacements et à assurer aux commerces du centre-ville une bonne fréquentation.

Cet équipement structurant, réalisé sous la maîtrise d'ouvrage d'un opérateur privé, renforcera alors l'attractivité de la ville de Sablé-sur-Sarthe et de son centre.

Le site dédié pour accueillir cet équipement est le parking situé derrière le centre culturel, propriété appartenant à la commune de Sablé-Sur-Sarthe. Il s'agit à ce jour d'un espace foncier public qu'il convient, pour partie, soit environ une superficie d'environ 1 350 m², de déclasser dans le domaine privé communal pour permettre sa cession ultérieure, puis l'implantation de la construction nouvelle (cf plan joint). Un document d'arpentage sera réalisé afin de parfaire cette surface.

En amont du déclassement envisagé, il convient de procéder à l'ouverture d'une enquête publique, conformément aux dispositions de l'article L143-3 du code de la Voirie Routière, le projet ayant pour effet de modifier les conditions de circulation et les places de stationnement ouvertes au public.

L'enquête publique sera réalisée conformément aux dispositions des articles R141-4 à R141-10 du Code de la Voirie Routière.

Il convient dans le cadre de l'organisation de cette enquête, d'autoriser Monsieur le Maire à prescrire, par arrêté, l'ouverture de l'enquête publique. Cet arrêté procédera à la désignation d'un commissaire enquêteur et précisera l'objet de l'enquête, la date à laquelle celle-ci sera ouverte et les heures et lieu où le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations. Il précisera également les lieux et dates des permanences du commissaire enquêteur.

Des délibérations ultérieures seront adoptées par le conseil municipal, au vu des conclusions de l'enquête publique, pour constater la désaffectation, autoriser le déclassement puis la cession de cette emprise.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *d'émettre un avis favorable au principe du déclassement d'une partie du parking situé derrière le pôle culturel, soit une superficie d'environ 1 350 m² à parfaire par un document d'arpentage en vue de permettre l'implantation d'un complexe cinématographique ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à organiser, par voie d'arrêté, l'enquête publique prescrite par les dispositions précitées du code de la voirie routière ;*
- *de préciser que le Conseil Municipal devra se prononcer sur le déclassement du domaine public communal de l'emprise nécessaire au projet, à l'issue de l'ensemble des formalités liées à l'enquête publique préalable.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Alain. Monsieur FRETILLIERE."

⇒ Monsieur FRETILLIERE : "Tout le monde comprend très bien que le débat de ce soir n'est pas tellement sur l'enquête publique pour déclasser, c'est-à-dire qu'une voirie qui est un domaine public communal, qui est donc inaliénable puisse ensuite devenir un domaine privé communal, qui puisse être aliéné.

Le problème évidemment c'est le projet de cinéma et on a appris d'ailleurs le projet du nouveau cinéma par la presse. Oui, on aurait pu l'apprendre au Conseil Municipal mais c'est par la presse. Heureusement qu'il y a une presse ! Il est écrit dans le journal d'ailleurs que ce projet a été entériné par le bureau des maires de la Communauté de communes qui à ma connaissance n'a pas de pouvoir délibératif et à notre connaissance aussi il n'y a pas eu de débat au sein de la Communauté de communes qui risque pourtant d'être appelé à participer à ce projet d'après ce qu'on lit dans le journal autour de 30 % de deux millions, ça fait quand même 600 000 euros ce qui est quand même pas rien. Alors, donc le projet semble déjà ficelé et pourtant nous on voudrait quand même qu'il y ait un débat là-dessus. La première chose, c'est que l'exploitant qui est proposé Monsieur Cédric AUBRY, on s'est renseigné puis il y a eu aussi des articles de presse, semble effectivement beaucoup plus sérieux que Monsieur THUM qui avait déposé un projet fin 2016. Je note ici même si cela correspond à la Communauté de communes qu'à cette époque, il y avait des délibérations illégales, je garde ce

mot illégal, qui avaient été faites par la Communauté de communes et j'en ai la preuve d'ailleurs par une lettre que le sous-préfet a adressé à mon collègue MAREAU qui l'interrogeait à ce sujet. Donc, je ne vais pas revenir sur cette affaire qui quand même posait de nombreux problèmes et je voudrais revenir sur le fond.

Sur le fond, on a affaire à un professionnel qui exploite donc 4 cinémas dans des villes plus importantes ou de même importance que Sablé. Et d'ailleurs, il y a le projet à Mennecy. J'ai regardé, j'ai essayé de me renseigner et ça ne ressemble pas mal au projet sabolien en ce qui concerne le nombre de salles et la contenance générale. Ça pose ensuite un problème, c'est faut-il construire un nouveau cinéma à Sablé ? Et combien de salles ? Actuellement, nous avons un cinéma d'une seule salle qui est propriété de la Ville situé rue Carnot en plein centre-ville et dont l'exploitant va partir en retraite. Et en plus, une fois par semaine, il y a des projections Art et Essai au Centre Culturel qui d'ailleurs d'après les témoignages marchent bien. Donc, faut-il une offre supérieure ? C'est ce que pensent d'autres villes comme la Flèche et je crois sauf erreur Château-Gontier, des villes d'à peu près la même importance que Sablé qui parie sur le fait qu'une offre diversifiée permettrait d'attirer un public qui va actuellement au Mans, à Angers, à Laval donc, on serait parmi d'autres villes sur ce créneau d'une clientèle locale pour le cinéma. Donc, pourquoi pas ! On ne sait pas si une étude de marché a été faite ? On n'a pas interrogé la population ! Cela aurait été intéressant qu'il y ait un débat public là-dessus mais on prend acte. La question qui se pose d'ailleurs, c'est que dans l'article de journal que j'ai lu, il y aura un partenariat avec le Centre Culturel pour l'Art et Essai. On ne sait pas trop si le Centre culturel continuera à avoir des films Art et Essai, d'autant que si je ne me trompe pas, dans la loi Sueur, il est prévu que les cinémas qui voudront être aidés par les collectivités locales devront avoir une partie Art et Essai. Donc, là, c'est une question qu'il faudrait peut-être creuser. 90 à 100 000 entrées par an, est-ce que c'est raisonnable ? Je ne sais pas ! Le projet de Monsieur THUM était nettement plus élevé. C'était tout à fait irrationnel mais là, ça me paraît un peu élevé mais pourquoi pas ! On peut parier sur l'avenir. Là n'est pas la question !

Troisième remarque, c'est le financement. Quel sera le coût prévisionnel ? Quelles sont les collectivités qui ont participé au montant de 30 % ? Quel type de statut juridique ? Bail emphytéotique ? Vente de terrain ? Franchement, on ne sait pas. On voudrait avoir des explications.

Enfin, il y a quand même une dernière question. Mes collègues y reviendront sans doute. On va prendre des places sur le parking et il faut en trouver d'autres et plus que ce qu'il y a actuellement. Et actuellement, l'école de danse se situe sur un parking qui est derrière le centre culturel. Et normalement, cela devrait être réglé puisqu'on a un pôle culturel. Donc, je voudrais savoir quel est le calendrier qui a été retenu pour le pôle culturel de façon à ce que si le projet de cinéma se fait, on puisse ne pas être trop gêné.

Enfin pour nous, le problème de fond, c'est que cette délibération n'est pas anodine. On lance une enquête publique sur un projet pour lequel il n'y a eu aucune concertation, aucun débat en conseil municipal et donc je dirai aussi en Communauté de communes d'ailleurs. Il y a un véritable déni de démocratie. Je me demande même des fois à quoi ça sert de venir siéger dans cette salle !"

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Monsieur FRETILLIERE.

Alors quelques mots d'abord, je ne vais pas refaire l'historique du dossier de cinéma après l'épisode de Monsieur THUM. Il en demeure pas moins que nous avons souhaité reprendre ce projet de créer un complexe cinéma à Sablé. C'est un dossier qui sera porté à titre principal par la Communauté de communes et j'ai envie de dire comme on travaille sur un dossier d'implantation d'une entreprise parce que c'est un projet privé. On n'est pas sur un cinéma construit ou géré par la collectivité. On a travaillé comme lorsqu'on travaille pour un dossier de développement économique, d'entreprise. On essaie de trouver des partenaires intéressés. On travaille. On discute avec eux. On

échange. On construit le projet et lorsque l'accord, lorsque le projet est mûr, effectivement, on vient devant les assemblées délibérantes pour le soumettre et pour l'exposer. On ne le fait pas avant parce que bien sûr lorsque pour des projets comme cela, encore une fois, pour des projets d'implantation ou des projets de développement d'entreprises, la construction du dossier se fait en amont, de cette manière-là. J'insiste pour préciser tout de même deux choses. La Communauté de communes étant le porteur, en tout cas, le partenaire à titre principal, j'ai bien sûr informé l'ensemble des maires, du bureau des maires, à chacune des étapes de l'avancée de ce dossier où j'ai travaillé avec Alain, avec Jérôme DOISY, avec les services, avec Jean DISTEL le président de l'Entracte. J'y reviendrai puisque cela concerne directement l'autre point que vous voulez évoquer. Voilà en tout cas, c'est ce qui permet à cette méthode d'aboutir et je trouve qu'en six mois, finalement, d'avoir réussi. Encore une fois, j'ai sans doute commis des maladresses. Je l'ai dit publiquement par rapport au dossier de Monsieur THUM. Voilà. On commet peut-être des maladresses, on les reconnaît et puis on essaie de redémarrer. Ce qui compte c'est d'aboutir et ce que je vois aujourd'hui c'est que nous allons aboutir sur ce dossier avec quelqu'un de sérieux, avec quelqu'un qui a de l'expérience, qui est dynamique, qui a des responsabilités nationales dans le domaine du cinéma et de la moyenne d'exploitation, qui a déjà l'expérience de gestion de salle, qui a les capacités financières, et qui souhaite aller vite ce qui est et j'espère que vous en conviendrez pas si mal en termes de confiance et d'assurance pour développer un projet comme celui-ci.

Votre question, c'est, est-ce qu'il faut un nouveau cinéma à Sablé ? Je sais que lorsque nous avons évoqué le précédent dossier, vous n'étiez pas convaincu de la nécessité d'avoir un nouveau dossier et un nouveau projet de cinéma à Sablé, Monsieur FRETILLIERE, Monsieur MAREAU ! Voilà. Je note. Je crois que d'une manière générale, ce n'était pas un sujet qui emportait votre approbation forte. Première chose que je note. Je ne voyais pas chez vous une approbation de l'idée même d'aller vers un nouveau projet de cinéma.

Deuxièmement, j'avais lu que vous faisiez des propositions, que vous alliez en faire. Je n'en ai pas eu. Excusez-moi de le rappeler !

Et puis, troisième chose, moi, je suis convaincu que notre cinéma est en parfait état, que nous avons un exploitant qui a parfaitement exploité le cinéma avec lequel je suis en contact bien sûr régulier, les choses se passent de la meilleure manière possible. Il en demeure pas moins qu'il faut se poser des questions pour la suite, pour l'avenir. Monsieur BOISRAME, vous savez est une personne qui va partir en retraite dans quelques temps maintenant et c'était au fond l'occasion de réfléchir pour savoir est-ce qu'on retrouve, est-ce qu'on recherche un exploitant pour le cinéma Carnot ? Et on reste à une salle ! Ou est-ce que finalement parce qu'on a appris au cours des mois passés en travaillant sur le sujet, on essaie de doter le territoire, la Ville de Sablé au-delà du territoire, d'un outil plus grand, plus moderne qui sera en capacité de projeter comme vous l'avez vu, sur trois salles, quatre films par jour dans chacune des salles ? Nous avons considéré avec les collègues, avec les maires de la Communauté de communes que c'était un outil important, pour encore une fois, l'attractivité du territoire, pour les services qu'attendent les habitants de la ville et de la Communauté de communes, encore une fois, sur un projet qui est d'abord porté par un porteur privé qui décide d'investir, c'est qu'il y croit, sur notre territoire.

Justement sur cette question du financement, dans le cadre de la loi Sueur, je l'ai dit, c'est le schéma 30 % d'apport en termes de subventions par les collectivités donc la Communauté de communes mais nous allons faire les démarches si d'autres collectivités nous accompagnent tant mieux, ça viendra autant en déduction de l'apport qui doit être fait par la Communauté de communes. Un projet de cinéma de cette dimension, c'est un peu plus de 2 000 000 euros comme vous avez pu le voir et donc la première étape c'est cette délibération, c'est de passer du domaine public de la commune au domaine privé, une parcelle que la Ville vendra à Monsieur AUBRY pour qu'il construise son cinéma.

Dernier point que vous évoquiez, c'était la question des aménagements. Vous l'avez noté et j'insisterai sur un point qui était capital et déterminant. Pour nous, ce projet de cinéma ne pouvait se faire qu'en centre-ville. Il était hors de question d'amener des fonds publics, de l'argent des contribuables de la Ville et de la Communauté de communes pour financer un projet de multiplex périphérique. Ce projet a vocation comme d'autres et j'y reviendrai à rejoindre tout notre objectif de dynamisation, de vie, de flux, de déplacement et d'activité sur le centre-ville. Sur la question d'aménagement, le projet de cinéma, il s'intègre avec deux, si ce n'est trois autres projets majeurs qui vont profondément redessiner sur les quelques années qui viennent tout ce périmètre situé de la place du champ de Foire, le Pôle culturel, sur l'arrière les parkings du château, la rue Saint-Denis avec bien sûr le cinéma et avec le projet de pôle culturel ce qui va nous amener à repenser de manière globale l'organisation des déplacements, du stationnement, des liaisons douces, piétons, vélos entre le Centre-Ville, cet espace cinéma Pôle culturel, le lycée, la gare. Il y a une réflexion d'urbanisme et d'aménagement à lancer de manière globale. Je vais peut-être laisser Laurent en dire un mot sur la manière dont les choses vont s'enchaîner puisque les calendriers sont serrés. Monsieur AUBRY, vous l'avez vu, souhaite démarrer ces travaux l'année prochaine et Laurent poursuivra sur le calendrier qui est celui du pôle culturel. Donc, c'est un projet majeur, je crois pour la Ville de Sablé et au-delà à la fois en termes de nouveaux équipements qui seront construits et en termes d'urbanisme et d'aménagements urbains de cette partie du centre-ville."

⇒ Monsieur FOURNIER : "Pour compléter le discours du Maire, effectivement, il va falloir par rapport au projet du cinéma, il va falloir mener de front, comme vous l'avez indiqué Monsieur FRETILLIERE plusieurs chantiers puisque c'est en fin de compte des réalisations à tiroir puisque nous avons les studios de danse qui sont actuellement sur le parking. Ils ne sont pas sur l'emprise foncière du futur cinéma. Ils sont vraisemblablement sur des futurs parkings. On va devoir pour permettre le démarrage de ce chantier dans les temps, mener en parallèle le projet du déménagement de ces studios de danse. Vendredi prochain, lors du conseil communautaire, il y aura l'achat d'un bâtiment par la Communauté de communes sur Montreux puisque le pôle culturel sera en deux phases, une première phase sur Montreux avec les studios de danse et d'art dramatique et puis une seconde phase qui sera sur le pôle culturel en lui-même actuel. Donc, on va devoir mener de front l'ensemble de ces chantiers pour permettre à Monsieur AUBRY de pouvoir mener son projet de cinéma dans les temps. Après, le calendrier précis est en train de s'établir puisque la décision de Monsieur AUBRY "la décision finale" a été prise très récemment. Les services travaillent déjà pour la première partie du pôle culturel. On y travaille depuis plusieurs mois mais tout va s'enchaîner puisqu'il y a aussi des démolitions de bâtiment à prévoir. Vous avez vu que l'emprise foncière intègre aussi l'atelier du Centre Culturel. Donc, avant de raser les ateliers du Centre culturel, il faut pouvoir permettre à ces services de continuer à fonctionner. Donc, on va les déménager. On va déménager aussi la partie Art plastique qui est dans la maison qui est proche de l'entrée du parc du château. On va aussi devoir les réimplanter avant de les implanter de manière finale. Quand on va faire les travaux, même si le pôle cinéma n'est pas totalement sur cette maison, il faut qu'on regarde l'ensemble des circulations comme l'a indiqué le Maire dans ces paroles tout à l'heure. On est parti pour un chantier qui va durer plusieurs années et qui est vraiment un tiroir puisque dans tout le fonctionnement, il faut que les services puissent continuer à fonctionner qu'il s'agisse des Arts plastiques, le Centre culturel. On aura plusieurs phases successives à mettre en place pour aboutir à ce chantier."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Laurent.

Est-ce qu'il y d'autres questions ?

Oui, Monsieur MAREAU."

⇒ Monsieur MAREAU : "Oui. Bon, je vois que vous cherchez une fois de plus à nous rabaisser, à déformer nos propos. On va commencer à prendre l'habitude. J'avais ici dans ce conseil municipal, vous pourrez vérifier sur les procès-verbaux, j'avais déclaré mon amour pour le cinéma. Je vous avais dit que j'aimais le cinéma. Je suis fier d'avoir un cinéma à Sablé. Je suis fier du cinéma que nous avons actuellement à Sablé qui est très beau, qui a investi pendant de nombreuses années sur le son, sur l'image. Je suis très content de ce cinéma et je pense que l'on peut tous l'être mais s'il faudra le redire à un autre conseil municipal, je le redirai. Nous étions pour le cinéma. Nous sommes pour le cinéma mais dans ce que vous avez dit, c'était on n'était pas pour qu'il y ait sept salles et qu'un monsieur que nous n'avons jamais vu, nous avons senti que cela allait nulle part. L'histoire nous a donné raison. Je veux bien que vous déformiez l'histoire mais c'est comme ça.

Maintenant, en revenant sur ce projet, j'aurais bien voulu savoir s'il y a eu une étude de marché car sur l'autre projet, il y avait une étude de proposer de 100 000 € qui bien sûr n'a jamais aboutie. On ne l'a jamais vue de Monsieur THUM. Est-ce que lui, il a fait une étude de marché pour arriver à un tel résultat de 90 000 à 100 000 entrées par an ? Comme l'a dit mon collègue, qui est assez énorme par rapport aux entrées de 37 000 à 40 000 entrées sur le cinéma de Sablé. A peine 10 000 entrées pour le centre culturel. Voilà. Je veux bien. S'il arrive à me prouver qu'on peut faire 90 000 à 100 000 entrées, pourquoi pas ? Mais est-ce qu'il y a une étude de marché qui a été faite pour affirmer de telle chose ? Voilà.

Dans les questionnements que j'ai, on enlève donc 1 350 m², j'aimerais savoir combien ça fait de places en moins et où allez-vous trouver les 150 places qu'on a pu lire dans la presse en plus ? Ça fait beaucoup de places de parking à trouver ! On s'inquiète et là, vous allez encore nous dire qu'on est négatif mais on peut quand même s'inquiéter à se dire est-ce que tout cela va bien rentrer pour le parking. On avait parlé d'une étude sur un parking en silo, je ne sais pas si vous vous en souvenez, ici dans ce conseil municipal avec Monsieur FOURNIER qui nous avait répondu. Il nous avait expliqué ce qu'était un parking en silo parce que déjà à l'époque, se posait la problématique du nombre de places de parking. Et je pense qu'elle est toujours là cette problématique ! J'aimerais bien que vous trouviez ou que vous me donniez une solution. Quand il y aura un match de basket, une activité dans la salle Madeleine Marie, quelques choses au pôle culturel ou au centre culturel et puis des séances de cinéma, dans ce cinéma, je pense que cela fera beaucoup de voiture dans le secteur.

Ensuite, l'étude de marché, s'il y en a une, on aimerait bien pouvoir la lire. Après, donc, on est bien actuellement dans le domaine privé de la commune et cela passe dans le domaine public ou bien c'est l'inverse."

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "C'est l'inverse."

⇒ Monsieur MAREAU : "D'accord. Que ce soit clair. Déjà, si vous pouvez répondre à ces quelques questions !"

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Monsieur MAREAU. Non, il n'y avait aucune mauvaise intention dans mon propos.

Sur les trois points que vous évoquez, d'abord l'étude de marché. Oui. Oui, Monsieur AUBRY est un investisseur, il y a certes 30 % d'apport de la collectivité dans le cadre de la loi Sueur pour le reste c'est un investisseur strictement privé. Monsieur AUBRY a fait les études de marché avant de décider à se lancer dans ce projet.

Sur le deuxième point, les parkings. Effectivement, le parking en silo, outre le fait que Monsieur FOURNIER nous avait expliqué ce que c'était qu'un parking en silo. Vous le savez de mémoire que c'était l'architecte des bâtiments de France puisque sur tout ce site, nous sommes dans le périmètre du château. L'architecte des bâtiments de France avait souhaité que nous engagions cette étude que nous avons, vous l'avez évoquée, payée. Etude qui a chiffré le montant de la réalisation d'un parking en silo. Nous sommes revenus devant l'architecte des bâtiments de France, qui au vu du coût exposé a bien compris que ce n'était pas réalisable. Au moins, il a été démontré qu'il ne fallait pas de parking en silo. Il n'y aura pas demain de parking en silo.

Pour le reste et pour cette question, à la fois de l'aménagement global de tout ce parvis et de la question du stationnement, là-aussi nous avons déjà eu avec les services, avec l'architecte de Monsieur AUBRY des réunions, avec Monsieur GAUTIER des Bâtiments de France, pour permettre à la fois la réalisation du cinéma, bien sûr, qui devra respecter les prescriptions de la BF, en termes de dessin, en termes d'architecture mais également pour nous en termes d'aménagement de stationnement et où l'architecte des bâtiments de France voit bien qu'il nous sera possible, bien sûr nous supprimerons des places avec l'installation du cinéma mais dans créer d'autres qui se situeront dans le prolongement où se situe aujourd'hui les locaux de danse en allant vers le parc du château, un peu au-delà du foirail aujourd'hui et en ayant à la fois aujourd'hui une étude globale et un réaménagement du fonctionnement. En tout cas, telles que les choses sont en train d'être étudiées aujourd'hui avec l'architecte des bâtiments de France, il n'y aura pas d'empiètement. Cela avait pu être envisagé dans le passé sur l'ensemble de la prairie qui se situe derrière le pôle culturel. Il avait même été parmi les hypothèses imaginées, une voie de stationnement sur l'arrière de la prairie. Tout cela n'aura pas lieu. On travaille simplement avec lui à la construction d'une zone de parking et de déplacement parce qu'on y tient beaucoup pour les piétons, les vélos de liaison entre le Centre-ville et tout cet espace.

Et puis dernier point, quand il y aura effectivement du cinéma, le pôle culturel, la salle du centre culturel, tous ces espaces seront utilisés comme stationnement comme le seront les parkings du secteur de la gare comme le seront les parkings nombreux qui se situent au carrefour de la rue Saint Denis près du lycée.

Et puis, peut-être dernier point, c'était Monsieur FRETILLIERE qui l'évoquait. Dans le cadre de la loi Sueur, et de ce projet de cinéma, Jean DISTEL, l'Entracte et Cédric AUBRY tiennent aussi à ce que le cinéma intègre dans sa diffusion tout ce qui est aujourd'hui proposé de manière réussie et de qualité par l'Entracte dans le domaine du cinéma, que ce soit le cinéma du mercredi ou les festivals de cinéma, que nous souhaitons bien sûr conserver, que l'Entracte veut conserver et qui seront pleinement associés au projet de Monsieur AUBRY dans le cadre de sa programmation. Nous y travaillons également. La personne qui travaille aujourd'hui au Centre Culturel pour la programmation sera pleinement investie et associée à cette programmation. Voilà. On n'a pas encore aujourd'hui, vous savez, le label Art et Essai même si on a une projection de qualité au sein du centre culturel. On verra si dans le cadre du projet de Monsieur AUBRY, on vise encore plus haut pour avoir officiellement ce label Art et Essai qui pourrait être quelque chose d'intéressant et de bien en termes de visibilité, de notoriété. En tout cas, tout ce qui existe aujourd'hui dans le domaine du cinéma sera repris dans le cadre de ce projet avec simplement une diffusion qui aurait vocation à se faire dans les salles de cinéma du multiplexe parce que lorsque vous avez plusieurs dizaines de spectateurs pour un film, le diffuser dans une salle de cinéma, moderne, adaptée sans avoir à ouvrir une salle de 700 paraît quelques choses de plus simple finalement.

Oui, Monsieur FRETILLIERE."

⇒ Monsieur FRETILLIERE : "Oui, je voudrais revenir sur plusieurs choses. D'abord, il y a deux inexactitudes dans ce que vous avez dit au début. Vous dites : "vous ne semblez pas convaincu par un nouveau cinéma". C'est inexact. Effectivement, ce qu'on critiquait, c'était le projet de Monsieur THUM et on avait tout à fait raison !

Vous dites aussi qu'on n'a pas fait d'autres propositions. Vous ne devez pas bien lire la presse mais vous l'avez lu puisque vous avez critiqué la proposition qu'on avait faite, on en a discuté entre nous. On avait fait la proposition d'agrandir le cinéma actuel pour faire un cinéma de deux salles. Il y a peut-être des problèmes techniques mais on ne peut pas dire qu'on n'a pas fait de proposition. On pourra sans doute en faire d'autres. En ce qui concerne..."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Il va être trop tard Monsieur FRETILLIERE."

⇒ Monsieur FRETILLIERE : "Non, non. On est mis devant le fait accompli. Donc, la troisième chose, si j'ai posé la question de l'étude sur le quartier de la gare et de Montreux c'est que dans les projets qu'on avait vus, il y avait un projet d'une voie qui irait de l'entrée du parc du château qui est située Saint Denis jusqu'après la place et puis jusqu'au lycée. D'ailleurs, il était même prévu que l'entrée soit commune avec celle du lycée pour une histoire de feu tricolore. C'est pour cela que je demandais un peu de voir ce qui était prévu. On a tout une série d'affirmation c'est bien mais rien ne vaut un plan plus concret."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Allez-y."

⇒ Monsieur MAREAU : "Oui. Donc, nous comme vous avez pu le lire dans la presse, on a fait des propositions et j'en ai d'autres toujours sur le cinéma. Vous dites qu'il est trop tard ! Je n'ai pas l'impression qu'il soit trop tard puisqu'on est encore, au niveau d'une étude, d'un projet de classement d'une partie du domaine public. Il n'y a encore rien de construit, rien de fait. Je ne pense pas qu'il soit trop tard. Nous, ce qu'on vous propose, ce qu'on aimerait, c'est qu'une étude soit faite, de faisabilité, sur la rue Carnot c'est-à-dire dans cette étude, on pourrait voir comment est la faisabilité avec un architecte, à l'emplacement de la salle actuelle, Carnot, toujours pour trois salles mais vu qu'il y en a une qui existe déjà, ça ne ferait que deux salles à refaire à cet emplacement-là. Il y a aussi 1 100 m² qui sont vides de l'autre côté de la rue, à l'Intersport et toujours pas pour trois salles, ça coûterait moins cher. Il n'y aurait que deux salles à faire avec celle qui existe, nous aurions les trois salles. Et là, il y a 1 100 m², vu que le projet qui nous est proposé est de 1 200 m², je pense qu'avec 1 100 m², on peut mettre deux salles quand on en met trois dans 1 200 m². Voilà. Et l'avantage, c'est qu'il y a déjà un parking, que ceux qui vont au cinéma, sont déjà habitués d'aller dans cette rue pour aller au cinéma et que le cinéma existe déjà, il n'y a pas besoin de faire une nouvelle billetterie. Tout serait déjà sur place. Il y a plein d'avantage à remettre le cinéma dans la rue Carnot et tout comme vous, on a le même objectif de garder le cinéma en centre-ville. Donc, dans cette étude que je vous propose, c'est de garder le cinéma en centre-ville, pour les commerces, pour l'attractivité de la Ville, pour toutes ces raisons. Et puis, ça éviterait le questionnement, de parking, de chercher des places de parking autour du futur pôle culturel. Donc voilà une proposition. Je vous l'ai dit, on en a des propositions. On va vous en faire régulièrement. Vous ne serez peut-être pas du même avis que nous, mais voilà. Après on reviendra d'autres fois, je pense, parce que ce n'est que le début, d'un long parcours pour ce cinéma et voilà.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Monsieur MAREAU. Quelques mots sur les propos de Monsieur FRETILLIERE sur effectivement l'étude urbaine mais Alain l'a évoquée qui sera présentée au Conseil Municipal ou aujourd'hui, en tout cas dans le cadre de ce projet et du projet du pôle culturel, il n'est plus envisagé cette voie qui faisait partie d'un des scénarios, à l'arrière de la clairière, de la prairie de la plaine, derrière le pôle culturel.

Sur les propos de Monsieur FRETILLIERE et de Monsieur MAREAU, si je vous dis qu'il est trop tard c'est parce que nous avons travaillé depuis six mois avec un porteur de projet privé qui va démarrer ce projet, qui va maintenant s'enchaîner de manière extrêmement rapide, qui commence par ce déclassement de terrain pour une vente de terrain. Ça part ensuite par un dépôt de permis de construire. Son architecte travaille en lien avec l'architecte des bâtiments de France avec un dépôt de commission départementale d'aménagement commercial avec un dépôt de permis de construire. Les choses sont maintenant engagées et elles vont s'engager de manière rapide. C'est pour cela que je vous dis, j'allais dire que le train est parti.

Quelques mots peut-être sur l'idée que vous évoquiez sur la rue Carnot. En discutant et en travaillant maintenant depuis plusieurs mois avec des porteurs de projets de cinéma, le projet ou l'idée que vous évoquiez est tout simplement impossible. Elle est impossible pour deux raisons. Il n'y a aucune possibilité derrière ou au-dessus du cinéma Carnot puisque l'ensemble des espaces appartient à deux SCI, la SCI Carnot dont la ville est partie prenante mais pas seule et une autre SCI dont je n'ai plus le nom. Donc, il n'y a pas de possibilités d'aménagement ou d'extension sur l'arrière ou en hauteur puisque les locaux et les propriétaires sont déjà là.

Vous évoquez l'Intersport, c'est un domaine privé et lorsque nous avons pu évoquer cette hypothèse non pas d'avoir à travailler en hauteur ou derrière le cinéma Carnot puisque c'est impossible. L'ensemble des opérateurs qui travaillent dans le domaine du cinéma, qui sont exploitants ou investisseurs, veulent aujourd'hui de la surface pour leur salle, de la hauteur et considéraient que l'espace qui est celui d'Intersport ne permettait pas aujourd'hui de développer des projets tels qu'ils le souhaitent."

⇒ Monsieur MAREAU : "J'entends bien vos propos mais ce que je vous demande c'est une étude. Là, dans l'étude, j'aurais écrit, je pourrais voir écrit avec des arguments, pourquoi ce n'est pas possible ? Là, j'entends ce que vous me dites mais techniquement, j'aimerais avoir une étude qui me confirme vos propos de non faisabilité. Je ne pense pas. Voilà. En dehors de ça, je voudrais savoir si cette étude de marché qui est faite par ce monsieur, vous me dites qu'il y en a une, vu qu'on va mettre 30 % dans ce bâtiment, dans cette entreprise, est-ce qu'on pourrait avoir cette étude ?"

⇒ Monsieur JOULAUD : "Oui. Ce dossier sera évoqué en conseil communautaire et effectivement, on relayera auprès de Monsieur AUBRY qui nous communiquera sans problème les études de marché qu'il a effectuées. Encore une fois, c'est lui qui investit de manière la plus importante. Je vous communiquerai. Quant à lancer les études que vous évoquez, encore une fois, le train est parti."

⇒ Monsieur MAREAU : "On pense qu'il part dans une mauvaise direction ce train ! C'est un avis."

⇒ Monsieur JOULAUD : "C'est un avis. Vous avez le droit d'avoir cet avis, Monsieur MAREAU."

⇒ Monsieur MAREAU : "Le souci que l'on a en tant qu' élu, c'est un gros bâtiment et j'aurais bien voulu voir dans son étude et j'espère voir dans son étude, quelle perspective qu'il a sur le cinéma et sur sa future entreprise pour les 10 ou 20 prochaines années ? Quand on investit 2 000 000 euros, j'espère qu'on a une idée d'où on va. C'est pour cela que j'aimerais bien avoir son étude et vous me dites qu'on pourra la voir. Tant mieux. Voilà."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention sur cette délibération ?"

Alors, sur ce projet qui constitue la première phase, j'allai dire du projet de cinéma et de multiplexe à proximité du Centre culturel, est-ce qu'il y a des oppositions ?

3 oppositions.

Abstentions ?

Je vous remercie.

C'est adopté."

Délibération adoptée par 28 voix "pour" et 3 voix "contre".

➤ **La délibération numéro 12 est retirée.**

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 13."

13) DOSSIER D'AUTORISATION POUR L'EXTENSION ET LE RÉAMÉNAGEMENT DU SITE LDC SAINT LAURENT / AVIS DE LA COMMUNE DE SABLÉ-SUR-SARTHE

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "La numéro 13 comme les précédentes ont fait l'objet d'une approbation auprès de la commission. Donc, là cette délibération, il s'agit de donner un avis concernant l'extension et le réaménagement du site LDC Saint Laurent. La société souhaite étendre et réaménager le site unité Saint Laurent Dinde et cela sans augmentation de la production. Ça mérite d'être signalé. Un dossier a été déposé auprès de l'Etat, un dossier important, avec la mise à jour des données en vue de la régularisation de son autorisation d'exploiter. Le projet après démolition 3 166 m², ce projet portera sur une surface au sol de bâtiments de 6 262 m². Il s'agira de construire un nouvel atelier de maintenance, un nouveau quai vifs, un bâtiment de stockage des emballages, un bâtiment des co-produits et de sous-produits, un nouveau parking salariés et de réaliser un bassin de rétention d'eaux pluviales. Ces travaux doivent permettre une réorganisation et une optimisation des outils de production. Ils permettront également d'améliorer les conditions de travail du personnel et aussi d'améliorer le bien-être des animaux avant abattage. Une étude d'impact a été réalisée. Elle démontre que la réalisation n'engendre pas de nuisances pour les tiers, au contraire des points importants d'amélioration sont prévus, comme la maîtrise du bruit, la construction d'un hall d'accueil dinde fermé, comme la création d'un nouveau bâtiment des énergies avec insonorisation renforcée et enfin l'étude démontre que le projet n'engendre pas de danger pour la population et les employés du groupe, que la quantité d'eau disponible pour la défense incendie est suffisante. Voilà la conclusion de l'étude. Il nous est demandé ce soir d'émettre un avis favorable au projet d'extension et de réaménagement de ce site LDC-Sablé."

*Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L512-1 et suivants et R512-1 et suivants
Vu la nomenclature des installations classées codifiée à l'annexe de l'article R511-9 du code de l'environnement*

Vu l'article R181-38 du code de l'environnement demandant l'avis des communes citées à l'article R181-36 sur le projet de demande d'autorisation

Vu l'arrêté préfectoral n° DCPAT 2018-0395 du 6 août 2018 portant ouverture d'une consultation du public du 31 août 2018 au 2 octobre 2018 inclus sur la demande d'autorisation présentée par la société SASU LDC SABLE en vue d'étendre et de réaménager les zones de production et techniques (sans augmentation d'activité) de l'unité Saint Laurent-Dindes

Monsieur le Maire rappelle que la société SASU LDC SABLE dispose d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter principal en date du 9 mai 1995 complété par différents arrêtés d'actualisation. La société souhaite étendre et réaménager le site LDC SABLE unité Saint Laurent Dinde et cela sans augmentation de la production. Elle a donc à cet effet déposé un dossier auprès de l'Etat avec la mise à jour des données en vue de la régularisation de son autorisation d'exploiter.

Après démolition de 3 166 m², le projet de la société portera sur une surface au sol de bâtiments de 6 262 m². Il s'agira notamment de construire un nouvel atelier de maintenance, un nouveau quai vifs, un bâtiment de stockage des emballages, un bâtiment des co-produits et sous-produits, un nouveau parking salariés et de réaliser un bassin de rétention d'eaux pluviales et des eaux d'extinction d'incendie et d'une réserve d'eau industrielle. L'ensemble de ces travaux doivent permettre, d'une part, une réorganisation et optimisation des outils de production et, d'autre part, d'améliorer les conditions de travail du personnel et le bien-être des animaux avant abattage.

Des études d'impact et de danger sont produites dans le dossier d'autorisation. Pour l'étude d'impact, cette dernière démontre que la réalisation de cette extension/réaménagement du site ne va pas engendrer de nuisances supplémentaires pour les tiers, au contraire des points importants d'amélioration sont prévus. En effet, les tours aérorefrigérantes seront enlevées ce qui supprimera tout risque sanitaire lié à la légionnelle. La maîtrise du bruit est également un point important qui est traité par la construction d'un hall d'accueil d'indes fermé, un nouveau bâtiment des énergies avec une insonorisation renforcée et le remplacement d'équipements techniques anciens par des équipements neufs avec une émission sonore plus faible.

Enfin, l'étude de danger démontre que le projet n'engendre pas de dangers nouveaux pour la population ou les employés du groupe. Il est démontré que la quantité d'eau disponible pour la défense incendie est suffisante et un bassin à double fonction qui assurera la régulation des eaux pluviales et la rétention des eaux d'incendie est également prévu.

Il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis favorable au projet d'extension et de réaménagement du site LDC SABLE- Unité Saint Laurent dinde.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Alain.

Quelqu'un souhaite intervenir ?

Oui. Monsieur MAREAU."

⇒ Monsieur MAREAU : "On n'a pas de plan. D'habitude, on a toujours un plan et pour une telle superficie, on n'a pas de plan associé à cette délibération ?"

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Effectivement. Désolé. On a présenté le plan en commission."

⇒ Monsieur MAREAU : "Ce n'est pas la première fois, c'est la deuxième fois. Quand cela concerne LDC, bizarrement, on n'a pas de plan ! Voilà. Je fais ce constat. Sur les délibérations qui sont passées juste avant, on a eu même beaucoup de plan, une photo, un plan de cadastre. Voilà. On a tout ce qu'il faut pour comprendre la situation. Là, on n'a pas de plan."

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Effectivement. On a regardé des plans. D'ailleurs, cela nous a été présenté en commission travaux à la dernière commission travaux. Donc, oui on aurait pu effectivement rajouter un plan."

⇒ Monsieur MAREAU : "Ce serait bien."

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "C'est sur le site existant en fait."

⇒ Monsieur MAREAU : "Je ne dis pas le contraire mais pour mieux comprendre sur le site existant puisque c'est sur leur site, si j'ai bien compris. Il n'achète pas un nouveau. Ce sont des terrains qu'il possède déjà. Mais pour mieux comprendre de quelle manière il s'agrandisse, un plan même des plans explicatifs auraient été très bien."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Il ne s'agit pas d'agrandissement Monsieur MAREAU ?"

⇒ Monsieur MAREAU : "Passer de 3 166 m² à 6 262 m², vous appelez ça quoi ?"

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "C'est sur leur site à eux."

⇒ Monsieur MAREAU : "Ce n'est pas un agrandissement ! Attendez, ce n'est pas un agrandissement Monsieur le Maire ?"

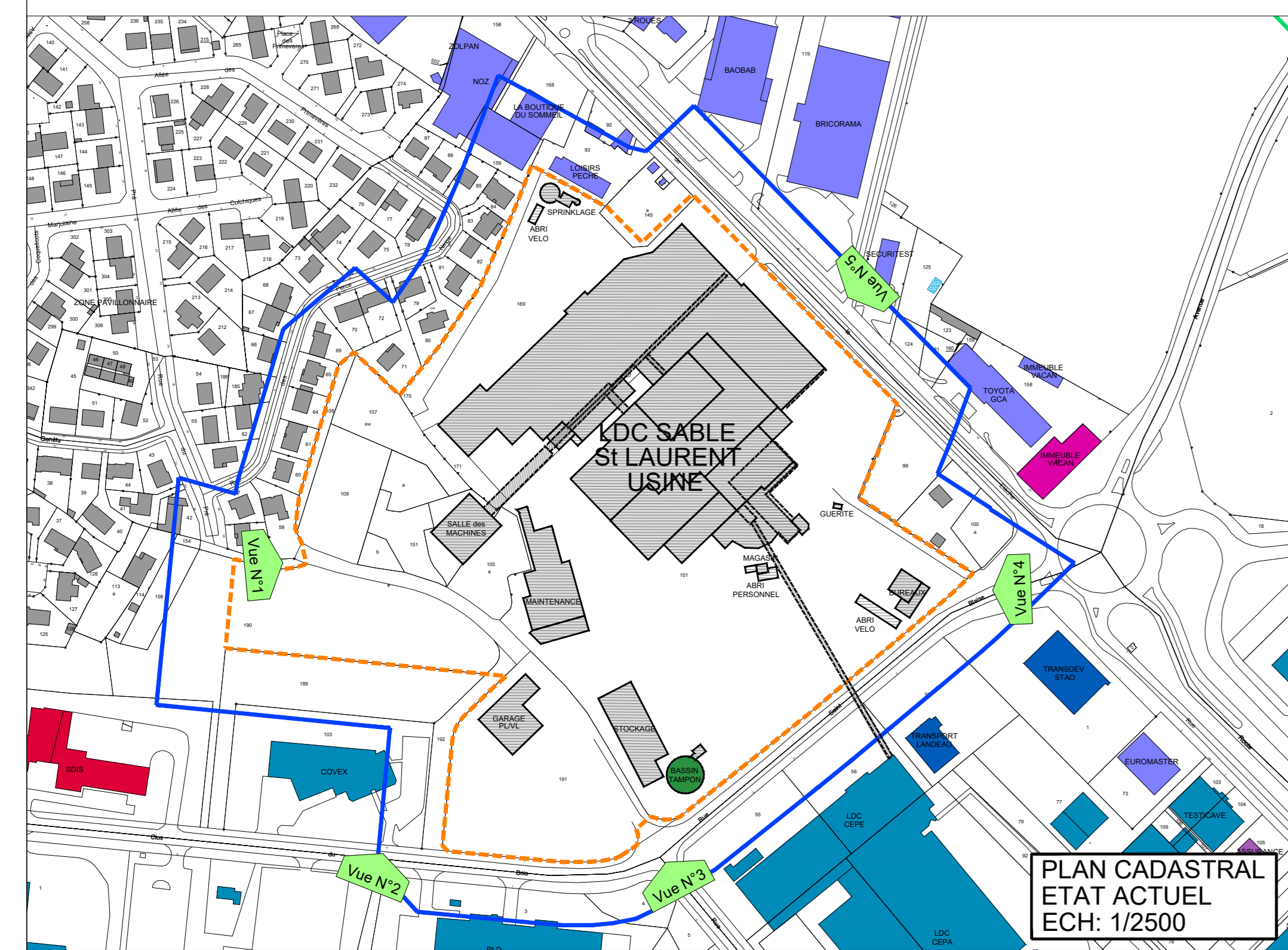
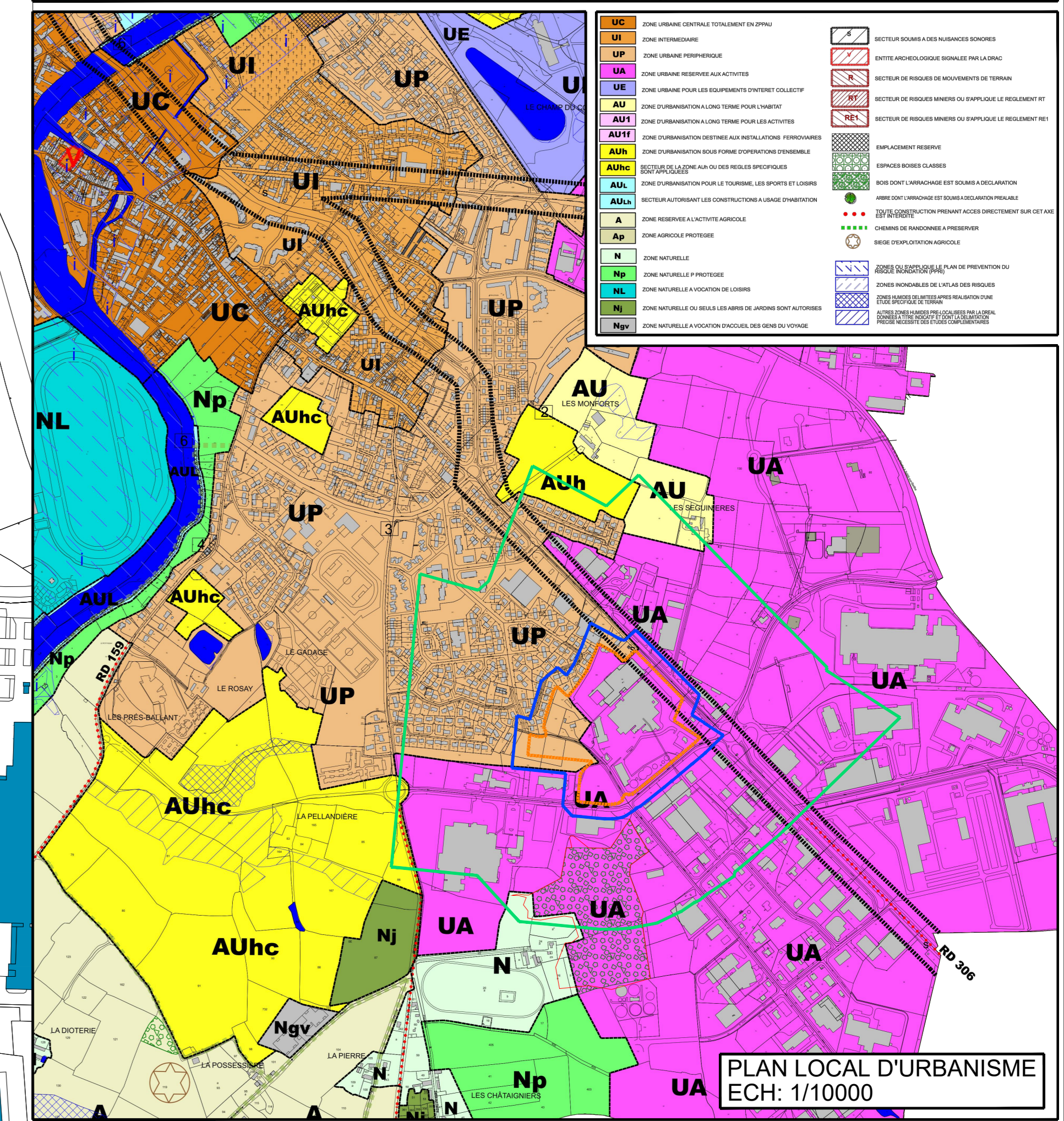
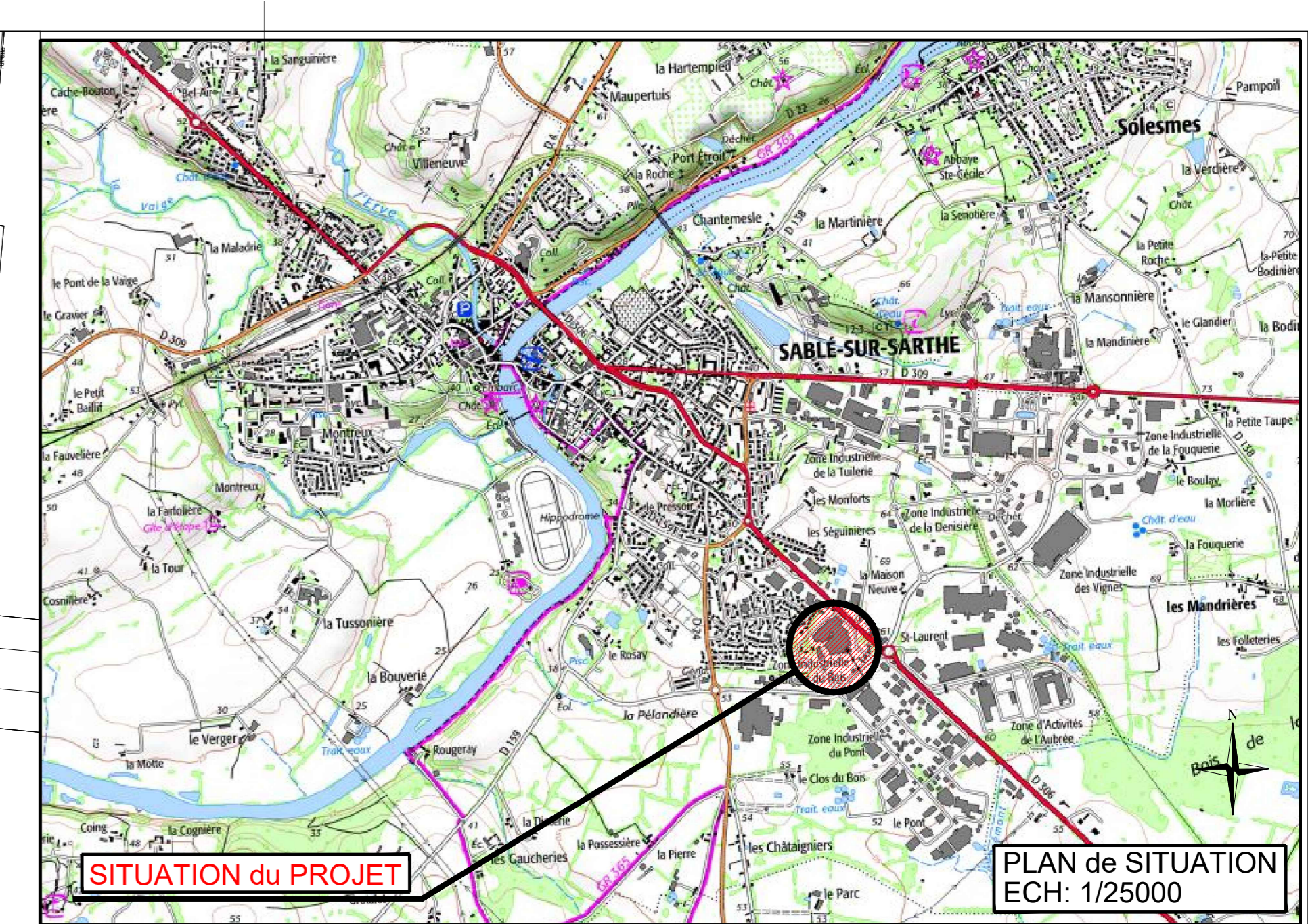

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Sur leur site à eux. En fait, il y a une démolition d'environ 3 000 m² des bâtiments existants pour retrouver...."

⇒ Monsieur MAREAU : "Après démolition de 3 166 m² et pour créer un bâtiment de 6 262 m², ça s'appelle doubler le bâtiment. Ça s'appelle un agrandissement chez moi. Vous pensez différemment une fois de plus ! Mais voilà."

⇒ Monsieur JOURNET : "Monsieur LAVOUÉ. Est-ce que vous pourriez. Non, c'est plutôt au Maire que je m'adresse. Est-ce que vous pourriez annexer ce plan au procès-verbal de cette réunion ?"

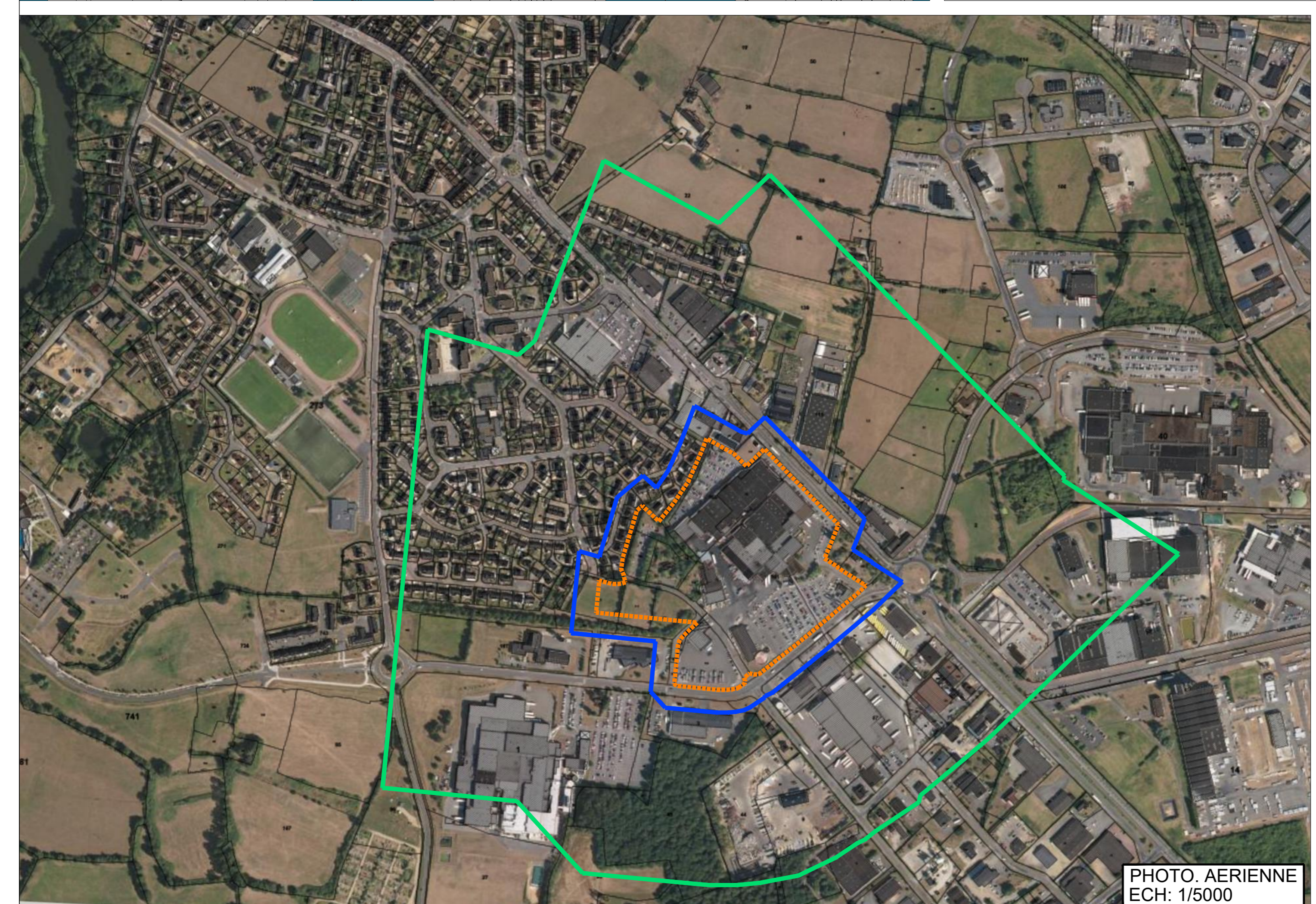
⇒ Monsieur JOULAUD : "Oui. Bien sûr."

⇒ Monsieur JOURNET : "Merci."



LEGENDE

	Limite de propriété		Existant
	Limite à 35 m		Restructuration
	Limite à 300 m		Extension
	Point de vue pour l'insertion paysagère		Installations des Services Publics
	Habitat et Annexes		Installations d'Intérêt Collectifs
	Bureaux		Entrepôt Stockage et logistique
	Commerce		Exploitation Agricole et Forestière
	Industrie et Artisanat		



MAITRISE D'OUVRAGE
L.D.C. SABLE
UNITE St LAURENT
Z.I. St Laurent - CS 50925
72300 SABLE/SARTHE Cedex

MAITRISE D'OEUVRE DE CONCEPTION
EURL atelier TRISKELL Architecture
Marie BESRET SALMON
Architecte DPLG
23 rue de Greffier
72000 LE MANS

DOSSIER d'INSTALLATIONS CLASSEES
pour la PROTECTION de l'ENVIRONNEMENT
PIECE COMPLEMENTAIRE

PROJET D'EXTENSION & de RESTRUCTURATION
du SITE de St LAURENT

ETAT ACTUEL - ETAT PROJETE	1/25000	100
PLAN de SITUATION - CADASTRE	1/2500	

MAITRISE D'OEUVRE D'EXECUTION
L.D.C.
Z.I. St Laurent - CS 50925
72300 SABLE/SARTHE Cedex
Tél : 0243627000
denis.martinaud@ldc.fr

Phase	ICPE
Date de validité	19/01/2018
Dessinateur	D.M. & H.S.
Chief Projet	D.MARTINAUD
Date de création	19/01/2018
Date d'impression	19/01/2018
Date d'enregistrement	19/01/2018

PLAN CADASTRAL ETAT PROJETE
ECH: 1/2500

Index

D		
C		
B		
A		
Index	Modifications	Date de diffusion

Ce plan est la propriété exclusive de L.D.C. Il ne peut être ni copié ni diffusé sans son accord.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : Anne-Marie poursuit avec le numéro 14."

Délibérations présentées par Madame Anne-Marie FOUILLEUX

14) MODIFICATION DE L'EFFECTIF BUDGÉTAIRE

⇒ Madame FOUILLEUX : "Donc, il s'agit de la modification de l'effectif budgétaire avec la création d'un emploi de gardien brigadier à temps complet au niveau de la police municipale et d'ailleurs la personne arrive demain. Un emploi d'agent d'office de restauration écoles placé sur le grade d'adjoint technique à temps complet et au niveau des suppressions, un emploi d'agent de restauration des écoles placé sur le grade d'adjoint technique à temps incomplet et une transformation d'emploi, un poste de responsable technique à temps complet au Centre Joël Le Theule placé sur le grade de technicien territorial par un poste de technicien territorial principal 2^{ème} classe et donc une variation de l'effectif qui passe de 179 à 180."

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à la modification de l'effectif communal pour intégrer les changements intervenus dans les différents services.

A – Création

- Un emploi de gardien brigadier à temps complet (DGS-PM)
- Un emploi d'agent d'office de restauration écoles placé sur le grade d'adjoint technique à temps complet (DESC)

B – Suppression

- Un emploi d'agent d'office de restauration écoles placé sur le grade d'adjoint technique à temps incomplet (DESC)

C – Transformation

- Un poste de responsable technique à temps complet (DESC-CCJLT) place sur le grade de technicien territorial par un poste de technicien territorial ppal 2^{ème} classe

L'effectif budgétaire est modifié ainsi qu'il suit :

GRADES OU EMPLOIS	CATÉGORIES	EFFECTIF	EFFECTIF	MODIFICATI ONS	DONT TNC TI = Temps incomplet
		BUDGETAIRE au 01/07/2018	BUDGETAIRE au 25/09/2018		
Directeur Général des services	A	0	0		
FILIÈRE ADMINISTRATIVE					
Attaché Principal	A	3	3		
Attaché	A	2	2		

FILIÈRE ADMINISTRATIVE (suite)					
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	3	3		
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	B	2	2		
Rédacteur	B	1	1		
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C	11	11		
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	C	15	15		1 TI 85,71 %
Adjoint Administratif	C	5	5		1 TI 80 %
Autres (préciser)					
TOTAL (1)		42	42	0	
FILIÈRE TECHNIQUE					
Ingénieur principal	A	1	1		
Ingénieur	A	1	1		
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	4	4		
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	0	0		
Technicien territorial	B	4	4		
Agent de Maîtrise principal	C	6	6		
Agent de Maîtrise	C	3	3		
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	23	23		
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	44	44		1 TI 95,71 % - 1 TI 92,85 % - 1 TI 82,86 % - 1 TI 80 % - 1 TI 85,71 % - 1 TI 45,71 %
Adjoint technique	C	24	24		3 TI 80 % - 1 TI 70 % - 1 TI 97,14 % - 1 TI 78,57 % -
Autres (préciser)					
TOTAL (2)		110	110	0	
FILIÈRE SOCIALE					
Cadre de Santé	B	0	0		
Éducateur de Jeunes Enfants chef	B	0	0		
Éducateur de Jeunes Enfants principal	B	0	0		
Éducateur de Jeunes Enfants	B	0	0		
Moniteur Éducateur	C	0	0		
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	C	2	2		
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	C	6	6		
Autres (préciser)					
TOTAL (3)		8	8	0	
FILIÈRE SPORTIVE					
Éducateur des APS principal de 1 ^{ère} classe	B	3	3		
Éducateur des APS principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1		
Éducateur des Activités Physiques et Sportives	B	0	0		
Opérateur des Activités Physiques et Sportives principal	C	0	0		
Opérateur des Activités Physiques et Sportives qualifié	C	0	0		
Opérateur des Activités Physiques et Sportives	C	0	0		
TOTAL (4)		4	4	0	

FILIÈRE ANIMATION					
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1		
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1		
Animateur	B	1	1		
Adjoint d'animation ppal 1 ^{ère} classe	C	1	1		
Adjoint d'animation ppal 2 ^{ème} classe	C	3	3		
Adjoint d'animation	C	1	1		
Autres (préciser)					
TOTAL (5)		8	8	0	
POLICE MUNICIPALE					
Chef de service de police municipale principal de 1 ^{ère} classe	B	0	0		
Chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe	B	0	0		
Chef de Service de Police Municipale	B	0	0		
Brigadier-Chef principal	C	4	4		
Gardien Brigadier	C	1	2	+1	
TOTAL (6)		5	6	+1	
CHARGÉ DE MISSION					
Chargé de mission communication	A	1	1		
Chargé de mission Sécurité	B	1	1		
TOTAL (7)		2	2		
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4+5+6+7+8)		179	180	+ 1	

CONTRATS DE DROIT PRIVE					
Apprentis			6	6	
TOTAL			6	6	

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Anne-Marie.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

1 abstention.

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité (1 abstention)

⇒ Monsieur JOULAUD : "Anne-Marie sur la délibération numéro 15, la décision modificative."

15) BUDGET PRINCIPAL 2018 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

⇒ Madame FOUILLEUX : "La décision modificative n° 2, donc au niveau des crédits complémentaires, le pôle d'échange multimodal, une participation complémentaire à verser à la SNCF en dépenses augmentées de 360 € et un remboursement de trop versé suite à la subvention FEDER, une augmentation des recettes de 9 160 €. Au niveau des travaux, des crédits hors opération, c'est la démolition du bâtiment rue Saint Denis, donc pour le projet dont on a voté au cours de ce conseil municipal en dépenses augmentées de 10 000 €, un fonds de concours pour la société des courses pour la construction de box, c'est la délibération suivante que l'on verra à hauteur de 20 000 € en dépenses augmentées. Au niveau des recettes d'investissement, des subventions à recevoir au niveau du dossier soutien en investissement public local pour le stade Sosthène Bruneau en recettes diminuées et augmentées de 11 000 € puisque cette dépense sera réalisée par emprunt donc une dette à charge augmentée de 11 000 €. En dépenses et recettes d'investissement, opération pour comptes de tiers, délégation de maîtrise d'ouvrage quartier Saint Nicolas en dépenses augmentées de 380 000 € et en recettes augmentées de 380 000 €. Des recettes de fonctionnement de locations diverses d'ajustement 4 135 €. Ensuite, des dépenses et recettes de fonctionnement au niveau du fonds de péréquation intercommunal et communal en dépenses diminuées de 14 104 € et en recettes augmentées de 2 961 €. Des subventions compensatrices à l'association ASSADE au niveau des dépenses augmentées 1 750 € et en recettes augmentées 1 750 € pour la refacturation des fluides. Des changements de code donc changement d'imputation à hauteur de 5 000 € et de 1 000 € en dépenses augmentées et en dépenses diminuées de même montant et le virement de section à section en dépenses augmentées de 21 200 € et en recettes augmentées 21 200 € soit des comptes totaux en dépenses diminuées de 21 104 €, en dépenses augmentées de 440 310 € et en recettes diminuées de 11 000 € et en recettes augmentées de 430 206 €."

Monsieur le Maire propose, pour le budget principal de la Ville de Sablé-sur-Sarthe, les modifications de crédits budgétaires 2018 inscrites dans le tableau joint ci-après.

BUDGET PRINCIPAL	2018	<u>DÉCISION MODIFICATIVE N° 2</u>				24/09/2018	
Désignation, montants et imputation budgétaire							
				Comptes Dépenses		Comptes Recettes	
Section	Fonction	Nature	Opération	Diminués	Augmentés	Diminués	Augmentés
Crédits complémentaires							
Dépenses d'Investissement							
Opérations							
. Pôle d'Échange Multimodal (Opération d'origine)							
	I	824.0	204182	201001		360,00	
. Participation complémentaire à verser à la SNCF							
. Remboursement trop versé suite subvention FEDER	I	824.0	1328	201001			9 160,00
Crédits hors Opérations							
Travaux							
. Démolition de bâtiments Rue Saint Denis	I	020.3	2313			10 000,00	
Fonds de concours, Participations financières							
. Société des Courses : Fonds de concours	I	412.1	20422			20 000,00	
Recettes d'investissement							
Subventions à recevoir							
. Dotation SIPL/Stade Sosthène Bruneau (Ajustement)	I	412.1	1321	201801			11 000,00
Augmentation de la dette							
. Emprunt - Dette à charge	I	01_1	1641	201801			11 000,00
Dépenses et Recettes d'Investissement							
Opérations pour compte de tiers (chapitre 45)							
. Délégation de maîtrise d'ouvrage quartier St Nicolas	I	824.16	458182416			380 000,00	
. Délégation de maîtrise d'ouvrage quartier St Nicolas	I	824.16	458282416				380 000,00
Recettes de fonctionnement							
Produits de gestion diverse							
. Loyers divers (Ajustement)	F	020.3	752				4 135,00
Dépenses et Recettes de Fonctionnement							
FPIC							
. Fonds de Péréquation Intercommunal & Communal	F	01	739223		14 104,00		
. Fonds de Péréquation Intercommunal & Communal	F	01	73223				2 961,00
Subventions compensatrices							
. Subvention à l'Association ASSADE	F	520.2	6574			1 750,00	
. Refacturation des fluides à l'Association ASSADE	F	520.2	70878				1 750,00
Changements d'imputation							
<i>Transferts de crédits de section à section ou changement de compte, de code service ou de fonction</i>							
<i>. Changement de codes (Nature, Service, Antenne, ...)</i>							
"	F	824.14	20421			5 000,00	
"	F	824.14	2312	200909	5 000,00		
"	F	40_41	6574			2 000,00	
"	F	40_3	6574		2 000,00		
Dépenses imprévues							
. Dépenses imprévues	F	01	022				
. Dépenses imprévues	I	01	020				
Virement de Section à Section							
. Virement de section à section	F	01	023			21 200,00	
. Virement de section à section	I	01	021				0,00
					21 104,00	440 310,00	11 000,00
							430 206,00
						0,00	
			Fonctionnement		19 104,00	27 950,00	8 846,00
			Investissement		5 000,00	415 360,00	11 000,00
					24 104,00	443 310,00	11 000,00
			Solde net			0,00	

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Anne-Marie.

Est-ce qu'il y a des questions ?"

⇒ Monsieur MAREAU : "Oui."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Monsieur MAREAU."

⇒ Monsieur MAREAU : "Sur une ligne, celle où il y a marqué travaux, démolition de bâtiments rue Saint Denis. Je pense que l'on parle de l'ancien Apo le bar."

⇒ Madame FOUILLEUX : "Tout à fait."

⇒ Monsieur MAREAU : "C'est une augmentation de 10 000 € mais donc au total la démolition c'est pour démolir, au total combien cela coûtera cette démolition ? Quand est-ce que se passera cette démolition ? Et je terminerai pour dire qu'on a acheté ce bâtiment, il y a un peu plus d'un an, cela veut dire qu'on est capable d'acheter des bâtiments, rue Carnot, ce n'est pas impossible d'acheter un bâtiment où en tout cas une partie d'un bâtiment, pas forcément pour le détruire comme dans le cas présent mais donc c'est tout à fait faisable. Et voilà, si vous pouvez répondre aux deux questions que je vous ai posées, s'il vous plait ?"

⇒ Madame FOUILLEUX : "Le montant des 10 000 € correspond au diagnostic par rapport à la démolition de ce bâtiment, diagnostic amiante et en ce qui concerne le coût total, pour l'instant ce n'est pas encore tout à fait chiffré."

⇒ Monsieur MAREAU : "On a une fourchette sur le coût de la démolition."

⇒ Madame FOUILLEUX : "Tout dépend du diagnostic amiante."

⇒ Monsieur MAREAU : "Tout dépend du diagnostic amiante."

⇒ Madame FOUILLEUX : "Voilà."

⇒ Madame FOUILLEUX : "S'il n'y a pas d'amiante, on peut raser, s'il y a de l'amiante, il y a des précautions quand même à prendre et des entreprises spécialisées."

⇒ Monsieur MAREAU : "Bien sûr je comprends. Quand est-ce qu'on aura le résultat de ce diagnostic ?"

⇒ Madame FOUILLEUX : "Courant octobre."

⇒ Monsieur MAREAU : "Et la deuxième question, quand est-ce qu'il y aura la démolition de ce bâtiment ?"

⇒ Madame FOUILLEUX : "Début d'année 2019."

⇒ Monsieur MAREAU : "On va dire janvier, février."

⇒ Madame FOUILLEUX : "Oui."

⇒ Monsieur MAREAU : "Je vous remercie."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Est-ce qu'il y a d'autres questions ?"

Alors sur cette décision modificative, est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

3 abstentions.

C'est adopté."

Délibération adoptée à l'unanimité (3 abstentions).

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 16, c'est un fonds de concours à la société des courses."

16) FONDS DE CONCOURS DE LA SOCIÉTÉ DES COURSES

⇒ Madame FOUILLEUX : "La société des courses a sollicité la commune pour une participation financière à la réalisation de 26 boxes et 2 stalles sur le site de l'Hippodrome. Donc, vous avez le montant des dépenses, dépenses TTC supportées par la société des courses 119 821,56 €, récupération de la TVA par la société des courses 19 970,26 € soit des dépenses Hors taxes de 99 851,30 €. Les recettes, subvention du fonds commun national à hauteur de 35 000 € et le fonds de concours de la commune à hauteur de 20 000 € et le fonds de concours commun ne peut être appelé que si une collectivité locale accompagne le projet. C'est pour cette raison que nous avons été sollicité. Des recettes totales à hauteur de 55 000 € et donc un reste à charge pour la société des courses de 44 851,30 €. Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours sollicité par la société des courses."

Monsieur le Maire expose au Conseil que la Société des Courses a sollicité la commune pour une participation financière à la réalisation de 26 boxes et 2 stalles sur le site de l'Hippodrome.

Le plan de financement présenté ci-dessous indique une participation demandée de 20 000 €.

. Montant des dépenses

<i>Dépenses TTC supportées par la Société des Courses</i>	<i>- 119 821,56 €</i>
<i>Récupération de la TVA par la Société des Courses</i>	<i><u>19 970,26 €</u></i>
<i>Dépenses hors taxes</i>	<i>- 99 851,30 €</i>

. Montant des recettes prévisionnelles

<i>Subvention du Fonds commun national</i>	<i>35 000,00 €</i>
<i>Fonds de concours de la commune</i>	<i><u>20 000,00 €</u></i>
<i>Recettes totales</i>	<i>55 000,00 €</i>

. Reste à charge de la Société des Courses *- 44 851,30 €*

Il est précisé que le fonds commun national demande qu'une collectivité locale accompagne le projet pour que son aide soit attribuée.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à verser le fonds de concours sollicité à la Société des Courses. Les crédits sont inscrits dans la décision modificative n° 2 de l'exercice 2018 du Budget Principal (imputation budgétaire Fonction 4121 nature 20422).

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Anne-Marie. Est-ce quelqu'un souhaite intervenir ?

Oui, Monsieur MAREAU."

⇒ Monsieur MAREAU : "Oui. Donc, 26 box, 2 stalles, je ne sais pas ce que c'est ? Donc, on a vu ces box qui sont construits, qui sont très beaux, très bien placés. C'est une belle construction, une belle initiative. Voilà quelque chose de très positif dans ce coin. Je voudrais savoir quel va être l'avenir de ces box dans quelques années ? J'ai cru comprendre que vu que l'on met un peu d'argent dedans est-ce qu'ils resteront toujours la propriété des courses de Sablé où on aura un pourcentage de ces box ?

⇒ Madame FOUILLEUX : "Un pourcentage de ces box ! Je ne vois pas pour quelle utilisation !"

⇒ Monsieur MAREAU : "Je ne sais pas."

⇒ Monsieur JOULAUD : "On n'a pas de chevaux !"

⇒ Madame FOUILLEUX : "Donc, on n'a pas de chevaux."

⇒ Monsieur MAREAU : "On n'a pas encore de chevaux, c'est sûr. Ils seront toujours en possession....."

⇒ Madame FOUILLEUX : "Ils sont démontables compte tenu de l'implantation de ces box, de toute façon par rapport au site, ils sont démontables. Ils pourraient être installés à d'autres endroits. Il pourrait être utilisé en stockage éventuellement."

⇒ Monsieur MAREAU : "Très bien. C'est une très bonne chose. Voilà, je vous remercie."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Alors, est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

C'est adopté.

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 17 concerne des créances irrécouvrables.

17) PRODUITS IRRÉCOUVRABLES ET CREANCES ETEINTES (EFFACEMENT DE DETTE)

⇒ Madame FOUILLEUX : "Ce sont des créances admises en non-valeur donc qui ont été transmises par le Centre des Finances publiques à hauteur de 11 139,26 € et puis des créances éteintes qui sont précisées dans la délibération à hauteur de 3 235,99 €. A chaque fois, je dirai le Trésor Public utilise tous les moyens pour pouvoir éventuellement en récupérer une partie de ces montants mais bien souvent ils ne peuvent pas aller plus loin parce que les personnes éventuellement sont en dossier de surendettement ou éventuellement ne peuvent plus du tout être joint."

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que diverses recettes, après épuisement de tous les moyens réglementaires dont dispose le Trésorier municipal, demeurent irrécouvrables.

Il en est ainsi des titres suivants, décomposés entre les deux natures comptables n° 6541 et 6542 :

6541 : Créances admises en non-valeur

Le montant des créances admises en non-valeur transmises par le Centre des Finances Publiques de Sablé-sur-Sarthe s'élève à la somme de 11 139,26 € (état ci-joint).

6542 : Créances éteintes (effacement de dette)

Le montant des créances éteintes transmises par le Centre des Finances Publiques de Sablé-sur-Sarthe s'élève à la somme de 3 235,97 € et le détail figure ci-dessous :

Réf. des titres	Objet	Montant	Motif d'irrécouvrabilité
titre n° 713/2015 (2511/6542/40)	Restaurant scolaire Décembre 2014	6,28 €	Effacement de dette suite à dossier de surendettement
titre n° 1195/2016 (2511 / 6542 / 40)	Restaurant scolaire Février 2016	15,65 €	
titre n° 1195/2016 (64 31 / 6542 / 40)	Accueil scolaire Février 2016	3,42 €	"
titre n° 2620/2016 (2511 / 6542 / 40)	Restaurant scolaire Juin 2016	116,07 €	"
titre n° 538/2017 (2511 / 6542 / 40)	Restaurant scolaire Janvier 2017	49,76 €	"
titre n° 692/2017 (2513 / 6542 / 40)	Restaurant Reverdy Février 2017	37,82 €	"
titre n° 1595/2017 (2511 / 6542 / 40)	Restaurant scolaire Mars 2017	118,26 €	"
titre n° 2717/2017 (2511 / 6542 / 40)	Restaurant scolaire Mars à mai 2017	225,81 €	"
titre n° 3551/2017 (2511 / 6542 / 40)	Restaurant scolaire Septembre 2017	39,36 €	"
titre n° 67/2018 (2511 / 6542 / 40)	Restaurant scolaire Novembre 2017	49,20 €	"
titre n° 424/2018 (2511 / 6542 / 40)	Restaurant scolaire Décembre 2017	41,00 €	"
titre n° 727/2018 (2511 / 6542 / 40)	Restaurant scolaire Janvier 2018	45,92 €	"
titre n° 1077/2018 (2511 / 6542 / 40)	Restaurant scolaire Février 2018	45,92 €	"

titre n° 1538/2018 (2511 / 6542 / 40)	Restaurant scolaire Mars 2018	58,68 €	Effacement de dette suite à dossier de surendettement	
titre n° 1911/2013 (2511 / 6542 / 40)	Restaurant scolaire Mai 2013	56,06 €		
titre n° 1912/2013 (2511 / 6542 / 40)	Restaurant scolaire Juin 2013	96,66 €		"
titre n° 2464/2013 (2511 / 6542 / 40)	Restaurant scolaire Mai 2013	61,00 €		"
titre n° 2464/2013 (64 31 / 6542 / 40)	Accueil scolaire Mai 2013	1,50 €		"
titre n° 2587/2013 (2511 / 6542 / 40)	Restaurant scolaire Juin 2013	95,16 €		"
titre n° 2587/2013 (64 31 / 6542 / 40)	Accueil scolaire Juin 2013	1,50 €		"
titre n° 3411/2017 (2513 / 6542 / 40)	Restaurant Reverdy Septembre 2017	34,18 €		"
titre n° 3780/2017 (2513 / 6542 / 40)	Restaurant Reverdy Octobre 2017	34,19 €		"
titre n° 1014/2017 (2511 / 6542 / 40)	Restaurant scolaire Décembre 2016	22,68 €		"
titre n° 1128/2017 (2511 / 6542 / 40)	Restaurant scolaire Janvier 2017	35,28 €		"
titre n° 1287/2017 (2511 / 6542 / 40)	Restaurant scolaire Février 2017	20,16 €		"
titre n° 3622/2017 (2511 / 6542 / 40)	Restaurant scolaire Septembre 2017	63,00 €		"
titre n° 3622/2017 (64 31 / 6542 / 40)	Accueil scolaire Septembre 2017	1,38 €		"
titre n° 133/2018 (2511 / 6542 / 40)	Restaurant scolaire Novembre 2017	37,80 €		"
titre n° 484/2018 (2511 / 6542 / 40)	Restaurant scolaire Décembre 2017	30,24 €		"
titre n° 786/2018 (2511 / 6542 / 40)	Restaurant scolaire Janvier 2018	35,28 €		"
titre n° 2139/2015 (2511 / 6542 / 40)	Restaurant scolaire Janvier 2015	49,76 €		"
titre n° 2139/2015 (64 31 / 6542 / 40)	Accueil scolaire Janvier 2015	29,07 €		"
titre n° 2212/2015 (2511 / 6542 / 40)	Restaurant scolaire Février 2015	15,76 €		"
titre n° 2212/2015 (2511 / 6542 / 40)	Accueil scolaire Février 2015	11",40 €	"	
titre n° 2285/2015 (2511 / 6542 / 40)	Restaurant scolaire Mars 2015	55,98 €	"	
titre n° 2285/2015 (64 31 / 6542 / 40)	Accueil scolaire Mars 2015	30,78 €	"	
titre n° 2389/2015 (2511 / 6542 / 40)	Restaurant scolaire Avril 2015	27,99 €	"	

titre n° 2389/2015 (64 31 / 6542 / 40)	Accueil scolaire Avril 2015	16,53 €	Effacement de dette suite à dossier de surendettement	
titre n° 2512/2015 (2511 / 6542 / 40)	Restaurant scolaire Mai 2015	37,32 €		
titre n° 2512/2015 (64 31 / 6542 / 40)	Accueil scolaire Mai 2015	26,22 €		"
titre n° 2677/2015 (2511 / 6542 / 40)	Restaurant scolaire Juin 2015	59,09 €		"
titre n° 2677/2015 (64 31 / 6542 / 40)	Accueil scolaire Juin 2015	29,07 €		"
titre n° 1002/2017 (2511 / 6542 / 40)	Restaurant scolaire Décembre 2016	21,62 €		"
titre n° 1115/2017 (2511 / 6542 / 40)	Restaurant scolaire Janvier 2017	50,36 €		"
titre n° 1273/2017 (2511 / 6542 / 40)	Restaurant scolaire Février	25,04 €		"
titre n° 801/2017 (2511 / 6542 / 40)	Restaurant scolaire Septembre 2016	56,34 €		"
titre n° 801/2017 (64 31 / 6542 / 40)	Accueil scolaire Septembre 2016	45,03 €		"
titre n° 851/2017 (2511 / 6542 / 40)	Restaurant scolaire Octobre 2016	31,30 €		"
titre n° 851/2017 (64 31 / 6542 / 40)	Accueil scolaire Octobre 2016	12,54 €		"
titre n° 924/2017 (2511 / 6542 / 40)	Restaurant scolaire Novembre 2016	46,95 €		"
titre n° 2693/2017 (2511 / 6542 / 40)	Restaurant scolaire Mars-Avril-Mai 2017	180,68 €		"
titre n° 2693/2017 (64 31 / 6542 / 40)	Accueil scolaire Mars 2017	1,14 €		"
titre n° 3790/2014 (2513 / 6542 / 40)	Restaurant Reverdy Juin 2014	8,14 €		"
titre n° 2705/2017 (2511 / 6542 / 40)	Restaurant scolaire Mars-Avril-Mai 2017	184,67 €		"
titre n° 2705/2017 (64 31 / 6542 / 40)	Accueil scolaire Mars 2017	0,57 €		"
titre n° 158/2014 (2511 / 6542 / 40)	Restaurant scolaire Octobre 2013	29,16 €		"
titre n° 294/2014 (2511 / 6542 / 40)	Restaurant scolaire Novembre 2013	46,44 €		"
titre n° 674/2014 (2511 / 6542 / 40)	Restaurant scolaire Décembre 2013	35,64 €	"	
titre n° 674/2014 (64 31 / 6542 / 40)	Accueil scolaire Décembre 2013	0,80 €	"	
titre n° 798/2014 (2511 / 6542 / 40)	Restaurant scolaire Janvier 2014	46,44 €	"	
titre n° 2061/2014 (2511 / 6542 / 40)	Restaurant scolaire Mars 2014	25,92 €	"	

titre n° 2220/2014 (2511 / 6542 / 40)	Restaurant scolaire Avril 2014	93,31 €	Effacement de dette suite à dossier de surendettement	
titre n° 2220/2014 (64 31 / 6542 / 40)	Accueil scolaire Avril 2014	0,80 €		
titre n° 3719/2014 (2511 / 6542 / 40)	Restaurant scolaire Mai 2014	71,61 €		"
titre n° 3818/2014 (2511 / 6542 / 40)	Restaurant scolaire Juin 2014	120,09 €		"
titre n° 1047/2017 (2511 / 6542 / 40)	Restaurant scolaire Janvier 2017	12,24 €		"
titre n° 1172/2017 (2511 / 6542 / 40)	Restaurant scolaire Février 2017	28,28 €		"
titre n° 2730/2017 (2511 / 6542 / 40)	Restaurant scolaire	192,67 €		"
TOTAL		3 235,97 €		

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Anne-Marie.

Pas d'objection.

Pas d'abstention.

Oui. Monsieur JOURNET."

⇒ Monsieur JOURNET : "Je suis quand même étonné du nombre d'effacement de surendettement. Est-ce que la pauvreté augmente dans la Ville de Sablé ou pas ?

⇒ Madame FOUILLEUX : "Non pas forcément. Ce sont éventuellement les mêmes familles sur plusieurs années et puis il y a des périodes qui sont très longues comme 2013, le Trésor public a essayé de récupérer pendant un certain temps et elle n'avait pas forcément le retour par rapport à ces demandes."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Pas d'opposition.

Abstention.

Non plus."

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ **La délibération numéro 18 est retirée.**

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 19, c'est une délibération avec le CFSR."

19) CONVENTION AVEC LE CFSR POUR LE SERVICE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION (SIC)

⇒ Madame FOUILLEUX : "C'est une convention avec le CFSR sachant que la commune est propriétaire de toutes les immobilisations situées dans les locaux du CFSR qu'elle loue à l'association et qu'elle est donc propriétaire des matériels informatiques et téléphoniques utilisés par le CFSR. Il est apparu nécessaire d'associer le système d'information et de communication de la commune à la gestion de ces infrastructures techniques afin de s'assurer de sécuriser les données et d'apporter un conseil d'expert dans ces domaines très évolutifs. La convention spécifie les différents objets qui consistent à un conseil en matière de technologie de l'information et de la communication par le service du Système d'Information et de Communication de la commune, de mettre à disposition un serveur virtualisé, hébergé dans l'architecture de virtualisation de la Ville de Sablé, d'acquérir des biens lorsqu'ils sont inscrits en comptes d'immobilisations et d'intervenir au niveau des agents du service informatique en cas de besoin."

(Madame Anne-Marie FOUILLEUX en sa qualité d'élue et de présidente de l'association, Mesdames Annie BONNAUD, Michèle MARREAU et Messieurs Alain TESSIER et Philippe MERCIER en leur qualité d'élus et de représentants de la ville ne peuvent participer au vote de cette délibération).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire de toutes les immobilisations situées dans les locaux du CFSR, qu'elle loue à l'Association. La commune est donc propriétaire de matériels informatiques et téléphoniques utilisés par le CFSR.

Dans ce cadre, il est apparu nécessaire d'associer le « Système d'Information et de Communication » (SIC) de la commune à la gestion de ces infrastructures techniques afin de sécuriser les données et d'apporter un conseil d'expert dans ces domaines très évolutifs.

Monsieur le Maire propose donc de passer une convention spécifique avec le CFSR ayant pour objet :

- *Le conseil en matière de technologies de l'information et de la communication, par le service « Système d'Information et de Communication » (SIC) de la commune,*
- *La mise à disposition d'un serveur virtualisé, hébergé dans l'architecture de virtualisation de la Ville de Sablé sur Sarthe,*
- *L'acquisition de biens lorsqu'ils sont inscrits en comptes d'immobilisations,*
- *L'intervention des agents du service SIC en cas de besoin (dépannage, réparation, ...).*

Monsieur le Maire indique que les prestations seront annuellement valorisées et notifiées à l'association.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention ci-annexée avec le CFSR Les Rives de Sablé.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Anne-Marie. Je précise que les membres du Conseil d'administration du CFSR ne participe pas au vote.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 20, c'est une convention avec ENTRACTE."

20) CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE LICENCE IV POUR L'ASSOCIATION ENTRACTE

⇒ Madame FOUILLEUX : "Il s'agit d'une convention avec Entracte pour la mise à disposition d'une licence IV pour l'association Entracte qui est représentée par Jean DISTEL et dont le siège social est situé rue Saint Denis. Il vous est proposé cette mise à disposition à titre gratuit pour une durée d'un an."

(Mesdames Annie BONNAUD, Andrée CASTEL et Monsieur Nicolas LEUDIERE en leur qualité d'élus et de représentants de la ville ne peuvent participer au vote de cette délibération).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer une convention avec l'association ENTRACTE représentée par Monsieur Jean DISTEL dont le siège social est situé rue Saint Denis à Sablé-sur-Sarthe, pour la mise à disposition d'une licence IV dans le cadre de la saison culturelle à Sablé-sur-Sarthe.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, rétroactivement pour une durée d'un an à compter du 15 septembre 2018. Elle pourra être renouvelée par reconduction expresse.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de cette convention,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Même chose pour les membres du conseil d'administration d'Entracte.

Oui, Monsieur MAREAU."

⇒ Monsieur MAREAU : "Donc le propriétaire sera bien la Ville."

⇒ Madame FOUILLEUX : "Oui. Tout à fait. C'est la Ville. C'est une licence ville."

⇒ Monsieur MAREAU : "Oui. D'accord. Donc, est-ce que cette licence nous l'avions avant ou pas ?"

⇒ Madame FOUILLEUX : "Oui. Avant."

⇒ Monsieur MAREAU : "Nous avons une licence IV que nous n'utilisons pas et qui était là en attente."

⇒ Madame FOUILLEUX : "Non. Ce n'est pas la même chose. La licence IV appartient à la Ville. Elle peut être mise à disposition exemple l'espace Henri Royer. Par contre au niveau d'Entracte et donc du Centre Culturel, ce que souhaite faire le Président et le Directeur d'Entracte, c'est rouvrir le bar et donc de pouvoir vendre des boissons, répondant à la réglementation de la licence IV."

⇒ Monsieur MAREAU : "On est bien d'accord. Je parlais juste de cette licence IV. Est-ce qu'elle existait avant ou elle n'existait pas ? On l'avait ou on ne l'avait pas !"

⇒ Madame FOUILLEUX : "C'est une licence Ville qui est utilisée par la Ville et dont on a déjà depuis longtemps. Elle est mise à disposition temporairement."

⇒ Monsieur MAREAU : "On l'a déjà depuis longtemps et on l'a gardée au cas où !"

⇒ Madame FOUILLEUX : "On la garde pour la mise à disposition temporaire."

⇒ Monsieur MAREAU : "Mais donc là, si on veut vendre de l'alcool ailleurs dans la Ville, on n'a plus de licence IV à disposition ou on en a d'autres."

⇒ Madame FOUILLEUX : "C'est pour un an et on en a qu'une. C'est pour un an et on en a qu'une."

⇒ Monsieur MAREAU : "On en a qu'une. D'accord. La suite de mes questions, c'est pourquoi une licence IV, une licence III aurait peut-être suffi vu qu'il n'y a pas d'alcool fort comme ceux qui sont dans une licence IV vendu au bar de l'Entracte."

⇒ Madame FOUILLEUX : "Ce sera aussi peut-être lors de manifestation, il y aura des ventes d'alcool plus fort que ce qu'il y a actuellement, ce qu'il y avait puisqu'il n'y avait plus de bar actuellement."

⇒ Monsieur MAREAU : "D'accord. Type Whisky, Vodka."

⇒ Madame FOUILLEUX : "Oui."

⇒ Monsieur MAREAU : "C'est de ce niveau-là c'est-à-dire plus de 40° pour les licences IV. Voilà. Bon, c'est bien. Merci."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Anne-Marie."

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Anne-Marie, toujours, sur la 21."

21) CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ LEVER L'ENCRE

⇒ Madame FOUILLEUX : "Il s'agit d'une convention de partenariat avec la Société Lever L'encre pour la récupération des consommables, la collecte des consommables, les cartouches usagés (cartouches laser et jet d'encre pour imprimantes et fax) et donc c'est une convention qui est effective à partir du 1^{er} janvier 2018 et jusqu'au 31 décembre."

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer une convention avec la société LEVER L'ENCRE représentée par Monsieur LECOINTE Franck dont le siège social est situé au 29 route du Chêne Vert à Thouaré-sur-Loire.

La convention a pour objectif de définir les engagements respectifs qui permettront de procéder gratuitement à la collecte des consommables usagés (cartouches laser et jet d'encre pour imprimantes et fax) par la société LEVER L'ENCRE au bénéfice de tous les services de la collectivité.

Cette convention est effective du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver les termes de cette convention,*
- *et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Anne-Marie.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

C'est adopté."

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibérations présentées par Monsieur Claude PERRINELLE

⇒ Monsieur JOULAUD : "Claude poursuit avec la numéro 22."

22) CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX SIS 25 BIS RUE PASTEUR À SABLÉ-SUR-SARTHE À L'ASSOCIATION SOLIHA

⇒ Monsieur PERRINELLE : "La numéro 22, l'association SOLIHA qui est une association présidée par Monsieur BRETEAU et qui fait des permanences sur l'aménagement, adapter son logement en faveur des personnes âgées donc elle souhaite faire des permanences sur Sablé et nous a demandé pour mettre un local à disposition et donc un local sera mis à disposition, un bureau, le temps des permanences, rue Pasteur au Guichet Unique comme on le fait pour d'autres organismes. Bon. Voilà. Cette mise à disposition sera fait à titre gratuit compte tenu de son objet."

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de passer une convention avec l'association SOLIHA représentée par Monsieur Franck BRETEAU dont le siège social est situé au 47 rue Paul Ligneul au Mans, pour la mise à disposition d'un bureau et d'un espace attente, dans les locaux de la Vie Associative et Citoyenne situés 25 bis, rue Pasteur à Sablé-sur-Sarthe, dont la commune est propriétaire.

Ce bureau est mis à disposition de l'association les lundis 8 octobre ; 22 octobre ; 12 novembre ; 26 novembre ; 3 et 17 décembre de 14h à 16h00 pour accueillir lors de ces permanences des personnes âgées sur le thème « adapter son logement ».

Les conseils porteront sur les travaux à mettre en œuvre pour vivre bien à domicile et l'accompagnement sur les aides financières mobilisables.

Monsieur le Maire propose que cette mise à disposition soit consentie à titre gratuit.

Cette convention est effective à compter du lundi 8 octobre au lundi 17 décembre 2018 inclus.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci. Monsieur MAREAU !"

⇒ Monsieur MAREAU : "Il n'y aura que les dates qui sont inscrites sur le document c'est-à-dire cela s'arrête au 17 décembre."

⇒ Monsieur PERRINELLE : "Pour l'instant, c'est une campagne avec ces dates-là. D'accord. En fonction des résultats, des besoins, des demandes."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci."

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

C'est adopté."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 23, c'est une opération chèque collègue 72."

23) OPÉRATION « CHÈQUES COLLÈGES 72 » - CONVENTION D’AFFILIATION 2018/2022

⇒ Monsieur PERRINELLE : "C'est une demande pour une convention d'affiliation puisque pour rappel le Conseil Départemental émet des chèques en faveur des jeunes qui leur permet des réductions pour un certain nombre de prestations sportives, culturelles et donc ce carnet de chèques qui a une valeur de 50 € peut être également utilisé dans des services, dans les prestations proposées par la Ville. Il vous est proposé d'adhérer au service pour pouvoir encaisser les chèques et donc pouvoir faire en sorte que les jeunes puissent utiliser ces chèques-là dans nos services."

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département de la Sarthe renouvelle son opération destinée à offrir des réductions sur les prestations sportives, culturelles et de loisirs aux collégiens des classes de 3^{ème} des établissements publics et privés du Département de la Sarthe.

Le chéquier « chèque collègue 72 » d'une valeur de 50 € est remis aux élèves. D'une valeur unitaire de 6 € (7 chèques) ou de 4 € (2 chèques), les chèques sont déductibles du prix des achats dans les commerces affiliés ou prestations de service des clubs sportifs et structures culturelles ou de loisirs signataires de la présente convention. Un seul titre est accepté par achat.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention d'affiliation Opération « Chèques Collèges 72 » 2018-2022,*
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention avec le prestataire Docapost titulaire du marché avec le Département de la Sarthe pour la production des chèquiers « Chèques Collèges 72 ».*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Claude."

Des questions ?

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

C'est adopté."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La délibération suivante, la numéro 24 qui concerne la CAF."

24) CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (Caf) DE LA SARTHE – ACCUEIL D'ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP EN ACCUEIL PÉRISCOLAIRE - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT "FONDS D'ACCOMPAGNEMENT PUBLICS ET TERRITOIRE JEUNESSE"

⇒ Monsieur PERRINELLE : "Il s'agit d'une demande de subvention auprès de la CAF dans le cadre de l'accueil d'enfants porteurs de handicap dans les activités périscolaires et donc comme on accueille un certain nombre d'enfants, il y a des règles par la CAF pour le financement des postes complémentaires sur ces accueils et donc il vous est proposé de faire une demande de 3 480 € puisque c'est la CAF qui détermine la subvention qu'elle nous octroie. Voilà."

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer une convention d'objectifs et de financement, fonds d'accompagnement publics et territoires « jeunesse » avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe (CAF) représentée par Madame Marie-France Bauguitte, Directrice, précisant qu'une aide financière de 3 480 € est attribuée à la Ville de Sablé pour l'année 2018, basée sur le surcoût occasionné par l'accueil d'enfants porteurs de handicap en accueil périscolaire.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement "Fonds d'accompagnement publics et territoire Jeunesse " ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Claude.

Pas d'observation ?

Pas d'opposition ?

Abstentions ?

Non plus."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 25 qui est le rapport de la 3^{ème} année sur le contrat de Ville avec un avis."

25) RAPPORT ANNÉE 3 - CONTRAT DE VILLE - AVIS DE LA COMMUNE DE SABLÉ-SUR-SARTHE

⇒ Monsieur PERRINELLE : "Vous avez pu prendre connaissance du rapport d'activité du contrat de la Politique de la Ville et moi, je voudrais juste revenir sur deux points, sur les actions qui ont été menées en 2017 puisque c'est le rapport de l'année 2017. Rappeler qu'il y a des actions en faveur de l'animation, de la vie sociale et donc de la cohésion sur les quartiers, des actions également en faveur de l'emploi. Rappeler que sans doute l'action la plus marquante l'an dernier, c'était le spectacle "son

et lumière" dans le cadre du quartier de la Rocade avec "Tous de loin, tous du coin" mais vous avez vu un certain nombre d'autres actions qui ont été décrites et relatées. En ce qui concerne le budget réalisé pour la partie cohésion sociale, on a un budget d'environ 200 000 € sur le global de ces actions avec une partie de la Ville de Sablé sur le droit commun de 16 000 €, une partie de la Communauté de communes sur des crédits spécifiques de 24 000 €. Une part importante également par les associations qui s'investissent dans ces actions donc notamment dans leur fonds propre sur les actions qu'elles peuvent amener là-dedans de 35 000 €. On reviendra sur le global après. Sur le deuxième pilier, le pilier emploi, vous savez qu'il y a des actions de remobilisation, des actions de coaching, d'accompagnement vers l'emploi et puis une action également de chantier d'insertion. L'ensemble de ces actions ont conduit à un budget de l'ordre de 227 000 € dont 41 000 € de crédits spécifiques de l'Etat, 26 000 € de la Communauté de communes et puis 42 000 € par exemple de la Croix Rouge sur ces fonds propres, les recettes qu'elle peut obtenir ailleurs sur le chantier d'insertion. 31 personnes issues des quartiers ont pu intégrer ces actions en 2017. Voilà.

Quand on regarde l'ensemble des actions avec c'est vrai "Tous de loin, tous du coin" on a dû mal à chiffrer le nombre de personnes qui ont pu bénéficier de ces actions autant celles qui bénéficient d'une action de formation ou d'une action d'accompagnement vers l'emploi. C'est facile de dire, il y a eu 1 200 personnes qui sont venues puisqu'il y avait une jauge de 600 personnes, au spectacle, il y a eu deux spectacles. Tout de suite on arrive à des chiffres beaucoup plus important.

Rappeler quand même en dehors de cela, la Ville perçoit une subvention également de 10 000 € pour la maîtrise d'ouvrage mais il lui en reste une partie à sa charge de 80 000 €. Les crédits spécifiques globaux donnés par l'Etat représentent 98 500 €. On est bien sur l'accompagnement des actions et que la Ville a mis en crédit spécifique 16 000 € et la Communauté de communes 50 000 €. Voilà sur l'ensemble de ces crédits spécifiques et le budget global de toutes les actions dépassent les 500 000 €. Voilà Monsieur le Maire pour quelques chiffres sur ces actions mais vous avez le rapport détaillé."

*Vu l'article L1111-2 et L1811-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le contrat de ville de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe signé le 06 juillet 2015,
Vu le courrier du Président de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe du 31 août 2018 transmettant le rapport de la deuxième année du contrat de ville (septembre 2017 à septembre 2018)
Monsieur le Maire précise que dans le rapport annuel, il est fait un rappel des actions menées par grandes orientations du contrat de ville 2015-2020 :*

- Le pilier cohésion sociale avec comme orientations stratégiques la réussite éducative dans les quartiers et l'action en faveur de la santé dans les quartiers ;*
- Le pilier cadre de vie avec comme orientations stratégiques, l'amélioration du cadre de vie, le maintien et le développement de services publics et le renforcement de la mixité sociale ;*
- Le pilier emploi et développement économique avec comme orientation stratégiques, l'insertion professionnelle des habitants du quartier et le développement économique dans les quartiers.*

Ce bilan présente également la situation dans les quartiers prioritaires au regard des objectifs opérationnels. Il est ainsi à noter que 1 248 personnes sur les deux quartiers prioritaires dont 342 dans le cadre d'actions individuelles ont été touchées par la mise en œuvre du contrat. Le budget global de l'ensemble des 19 actions est de 512 000 € dont 98 500 € de crédits spécifiques politique de la ville.

Enfin ce rapport détermine les perspectives d'évolution des actions futures à mener au regard des résultats obtenus et des moyens mobilisés.

Un point est également fait sur le fonctionnement des conseils citoyens. Ces derniers sont organisés depuis avril 2015 en collectif d'habitants et d'associations des quartiers. Ils se réunissent mensuellement pour élaborer des projets dans leurs quartiers. On peut citer comme réalisations durant l'année 3 :

A Montreux

- La mise en place d'un atelier jeux
- Tournoi de pétanque le 2 septembre 2017 (en lien avec le GEM de Sablé et SASSA)
- Permanences de l'IRSA en novembre 2017 et en juin 2018
- Animation de l'Espace Information Energie sur les économies d'énergie le 4 décembre 2018
- Fêtes des voisins le 18 mai 2018

A La Rocade

- La Rocade en musique le 17 juin 2018 (en lien avec Alpha Sablé)
- Le jardin partagé depuis mai 2018 (en lien avec Alpha Sablé)

Conformément au CGCT, les conseils citoyens sont également consultés sur le projet de rapport de l'année 3.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à l'unanimité sur le projet de rapport année 3 du contrat de ville 2015-2020.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Claude. Est-ce quelqu'un souhaite intervenir ?

Monsieur MAREAU."

⇒ Monsieur MAREAU : "Ce n'est pas sur le rapport mais on se posait la question pourquoi ce rapport alors que les autres rapports ne passent pas au vote. Pourquoi celui-ci passe au vote alors que de mémoire, il ne passait pas au vote non plus les autres fois. Voilà. Pourquoi un vote sur ce rapport et pas sur les autres par exemple, pas d'autre fois sur le même sujet ?"

⇒ Monsieur PERRINELLE : "Il est présenté au conseil citoyen, c'est un avis."

⇒ Monsieur MAREAU : "Il y a un vote. Je parle juste du vote, Monsieur PERRINELLE ! Je ne parle pas du fonds, ne vous inquiétez pas ! Je ne parle pas du fonds."

⇒ Monsieur PERRINELLE : "Je revérifierai pour vous préciser la réponse la prochaine fois."

⇒ Monsieur MAREAU : "Ça ne me dérange pas de voter."

⇒ Monsieur PERRINELLE : "Dans le doute, il vaut mieux voter."

⇒ Monsieur MAREAU : "Oui, oui, mais cela ne me dérange absolument pas de voter."

⇒ Monsieur PERRINELLE : "Il passe à la Communauté de communes également."

⇒ Monsieur MAREAU : "Mais c'est juste une bizarrerie. Je ne serai pas contre non plus de voter sur les autres rapports mais juste une explication là-dessus."

⇒ Monsieur PERRINELLE : "C'est juste un avis."

⇒ Monsieur MAREAU : "Pourtant, il y a marqué vote. Pas de vote ! Il y a un vote ou pas de vote ?"

⇒ Monsieur PERRINELLE : "Il est proposé d'émettre un avis."

⇒ Monsieur MAREAU : "D'accord. Donc, il y a un vote."

⇒ Monsieur PERRINELLE : "On propose un avis favorable à ce rapport."

⇒ Monsieur MAREAU : "D'accord. Je vous remercie."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Alors, est-ce qu'il y a des avis défavorables ou contraires ?"

On considère que c'est un avis favorable."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 26, toujours Claude."

26) SUBVENTION SPÉCIFIQUE – ORCHESTRE D'HARMONIE DE SABLÉ

⇒ Monsieur PERRINELLE : "Une subvention spécifique, l'Orchestre d'Harmonie de Sablé a organisé un stage d'été du 27 au 31 août pour une pré-rentrée pour des orchestres d'harmonie pour les intervenants dans les orchestres d'harmonie et donc ils ont sollicité la collectivité pour une subvention spécifique à hauteur de 1 500 €, avis de la commission. C'est pris sur la ligne de subvention fonction 3, subventions aux associations. Il y a la réserve pour le faire même si on est au mois de septembre."

(Monsieur Nicolas LEUDIÉRE en sa qualité d' élu et de directeur musical de l'O.H.S. ne peut participer au vote et n'assiste pas à la présentation de cette délibération).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser la subvention spécifique suivante :

➤ à l'Orchestre d'Harmonie de Sablé

*- une subvention de **1 500 €** pour un stage d'été du 27 août au 31 août 2018 et pour la réalisation d'une pré-rentrée orchestrée, avec un concert le vendredi 31 août.*

Les crédits pour cette subvention seront pris dans la réserve prévue pour les associations culturelles dans la délibération "subventions aux associations et autres" du 9 avril 2018 (fonction 3 – sous-rubrique 33_6).

⇒ Monsieur JOULAUD : "Nicolas ne participe pas au vote. Est-ce qu'il y a des avis contraires ?"

Des abstentions ?

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibérations présentées par Madame Maryline CHAUDET

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 27, c'est une subvention. C'est Maryline pour l'association ASSADE."

27) SUBVENTION À L'ASSOCIATION ASSADE

⇒ Madame CHAUDET : "C'est une délibération qui rejoint en fait la numéro 6 et la numéro 7 que l'on a voté précédemment puisqu'elle concerne la mise à disposition de la Maison 38 rue de la Chartrie à l'association ASSADE et donc dans cette délibération, nous vous demandons d'accorder une subvention compensatrice dans le cadre de la refacturation à l'association des fluides c'est-à-dire eau, électricité pour les biens mis à disposition à hauteur de 1 750 € sachant que bien sûr si la consommation dépasse cette somme, le reste sera à la charge de l'association."

(Monsieur Gérard FRETILLIÈRE) en sa qualité d'élu et de membre de l'association ne peut pas participer au vote de cette délibération).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer la subvention 2018 suivante à l'Association de la région Sabolienne de Soutien Actif aux Demandeurs d'Emplois (ASSADE) :

BP 2017 BP 2018

FONCTION 5 / Sous-rubrique 520.2 - OEUVRES SOCIALES

- *Subvention compensatrice dans le cadre de la refacturation
à l'Association des fluides pour les biens mis à disposition (La Chartrie)* - 1 750 €

Le crédit budgétaire pour cette dépense est inscrit dans la décision modificative de crédits N° 2 (fonction 5 – sous-rubrique 520.2), tout comme le crédit pour la refacturation des fluides en recettes.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Maryline.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Non plus."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 28."

28) ENGAGEMENT DE DEUX SERVICES CIVIQUES – DEMANDE D'AGRÉMENT AUPRÈS DE L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

⇒ Madame CHAUDET : "Alors il s'agit d'une délibération qui a pour objet l'engagement de deux services civiques donc nous vous proposons d'accueillir à compter du 1^{er} novembre 2018, deux volontaires sur la base de deux contrats d'engagement de service civique d'une durée de 6 à 8 mois sur une durée hebdomadaire de 24 heures à 35 heures au sein de la Direction des solidarités pour

les missions d'animation et de médiation en direction des usagers et des partenaires afin de faciliter le vivre ensemble. En résumé, il s'agit de vous proposer de recruter deux services civiques qui interviendront sur des missions d'animation au sein du futur espace de vie sociale. L'indemnité mensuelle versée chaque mois pour le compte de l'agence du service civique est de 473,04 €. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver d'accueillir deux services civiques au sein des services de la Ville de Sablé-sur-Sarthe, et d'autoriser Monsieur le Maire ou un adjoint au Maire ayant reçu délégation à déposer une demande d'agrément auprès de l'Agence du service civique et à signer les contrats d'engagement avec les jeunes volontaires. Les crédits correspondant aux mesures évoquées sont inscrits au budget."

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

Vu la loi n° 2010-214 du 10 mars 2010 instaurant le service civique permettant de proposer aux jeunes de 16 à 25 ans un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront, gagner en confiance, en compétences et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir (tant citoyen que professionnel), tout en se mobilisant sur les défis sociaux et environnementaux,

Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique et l'arrêté du 13 septembre 2010 relatif aux critères de versement de la majoration de l'indemnité due à la personne volontaire dans le programme de l'engagement civique.

Considérant que le service civique est un dispositif qui répond aux finalités des projets communautaires par le développement d'actions complémentaires d'intérêt général répondant aux nouveaux enjeux sociaux. La Ville de Sablé-sur-Sarthe souhaite s'engager dans cette démarche qui nécessite plusieurs étapes :

- *la détermination de missions et du nombre de volontaires à accueillir à compter du **1^{er} novembre 2018** : deux **volontaires**, sur la base de deux contrats d'engagement de service civique d'une durée de **6 à 8 mois**, sur une durée hebdomadaire de 24 heures à 35 heures au sein de **la direction des solidarités** pour les missions d'animation et de médiation en direction des usagers et des partenaires afin de faciliter le « Vivre Ensemble ».*
- *la détermination de l'indemnisation des volontaires : le contrat d'engagement de chaque jeune volontaire donne lieu à une indemnisation partagée entre l'État et l'organisme d'accueil et à une couverture sociale prise en charge par L'État.*

L'indemnité mensuelle versée chaque mois pour le compte de l'Agence du service civique est de 473,04 €.

Les organismes d'accueil doivent servir aux volontaires une prestation nécessaire à leur subsistance, leur équipement, leur hébergement ou leur transport. Elle peut être servie en nature, au travers notamment de l'allocation de titre-repas du volontaire, par virement bancaire ou en numéraire. Le montant minimal mensuel de cette prestation est fixé à 107,58 euros au 1er juillet 2018. Il s'agit d'un montant forfaitaire qui reste dû quel que soit le temps de présence du volontaire dans le mois.

- *l'obtention de l'agrément auprès de l'Agence du service civique autorisant Monsieur le Maire à accueillir deux volontaires et la contractualisation de l'engagement avec chacun des jeunes volontaires.*

Il est proposé au conseil municipal :

- *d'approuver d'accueillir deux services civiques au sein des services de la Ville de Sablé-sur-Sarthe,*

- d'autoriser Monsieur le Maire ou un adjoint au Maire ayant reçu délégation à déposer une demande d'agrément auprès de l'Agence du service civique et à signer les contrats d'engagement avec les jeunes volontaires.

Les crédits correspondant aux mesures évoquées sont inscrits au budget.

⇒ Monsieur JOULAUD : Merci Maryline.

Des remarques ?

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

C'est adopté."

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibérations présentées par Monsieur Alain TESSIER

⇒ Monsieur JOULAUD : "C'est Alain pour la numéro 29."

29) SUBVENTION COMPENSATRICE À L'ASSOCIATION SPORTIVE L'ENVOI GRS

⇒ Monsieur TESSIER : "Oui, subvention compensatrice à l'association sportive L'Envol GRS, 2 000 € pour l'aide Centre Formation Technique et Sportive. Ce sont des crédits qui vont être pris dans le domaine des subventions aux associations qui ont été votées le 9 avril. Vous savez très bien, ça n'a pas été voté le 9 avril cette subvention puisque l'activité L'Envol GRS était en sommeil. Donc septembre 2017, elle s'est réactivée et c'est tant mieux et donc en mars de cette année. C'est pour ça qu'il vous est proposé une subvention compensatrice de 2 000 €."

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser la subvention compensatrice pour l'association suivante :

➤ **L'Envol GR** **2 000 €**

- 2 000 €, pour l'aide CFTS pour 26 semaines à 5 heures.

Les crédits pour cette subvention sont affectés à la fonction 40_41 par prélèvement dans la réserve prévue pour les associations sportives dans la délibération "subventions aux associations et autres" du 9 avril 2018 (fonction 4 sous-rubrique 40_43).

⇒ Monsieur JOULAUD : "Oui, Monsieur MAREAU."

⇒ Monsieur MAREAU : "Vous avez dit GRS. C'est marqué GR. Il manque le S de Sablé."

⇒ Monsieur TESSIER : "Oui, c'est GR."

⇒ Monsieur MAREAU : "Il n'y a pas de S."

⇒ Monsieur TESSIER : "Il n'y a pas de S."

⇒ Monsieur MAREAU : "D'accord. Merci."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Est-ce qu'il y a des oppositions ?"

Des abstentions ?

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 30."

30) SUBVENTIONS SPÉCIFIQUES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

⇒ Monsieur TESSIER : "Subventions spécifiques aux associations sportives. On a un montant de 3 015,16 €. Donc les fléchettes de 1 431,96 € dont 931,96 € pour la participation de 15 compétiteurs aux championnats de France à la Rochelle qui s'est déroulé du 10 au 16 juin de cette année, 500 € pour la prise en charge de la location de cibles lors du 10^{ème} open de fléchettes qui va se dérouler du 4 au 6 janvier 2019. Sport Canin, dressage, maître propriétaire d'un chien, 840 € pour l'achat de deux costumes. Alors, c'est un costume de protection pour assistance puisqu'il avait fait une commande de deux costumes et c'est vrai que le sport canin ne nous demande pas grand-chose donc avec la commission, on prend l'achat d'un costume de 840 €. Le cercle d'escrime de Sablé 64,80 € pour la participation de deux compétiteurs aux championnats de France à Nantes qui s'est déroulé le 12 mai de cette année. Sablé Gymnastique 178,40 € pour la participation d'un gymnaste aux championnats de France individuel qui s'est déroulé à Auxerre du 5 et 6 mai de cette année. Le Sablé Sarthe Cyclisme 500 € pour le week-end jeune qui s'est déroulé à Gastines, le 8 et 9 septembre de cette année. Rendez-vous des écoles de cyclisme et puis il y avait une très belle course de cadet. Donc voilà, Monsieur le Maire."

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser les subventions spécifiques suivantes d'un montant de 3 015,16 € :

➤ **Bowldart's** **1 431,96 €**

- 931,96 €, pour la participation de 15 compétiteurs aux championnats de France à la Rochelle du 10 au 16 juin 2018.
- 500,00 € pour la prise en charge de la location de cibles lors des 10èmes Open de fléchettes du 4 au 6 janvier 2019

➤ **Sport Canin Sabolien** **840,00 €**

- 840 €, pour l'achat d'un costume de protection pour assistant

➤ **Le Cercle d'Escrime de Sablé** **64,80 €**

- 64,80 €, pour la participation de deux compétiteurs aux championnats de France à Nantes le 12 mai 2018.

➤ **Sablé Gymnastique** **178,40 €**

- 178,40 €, pour la participation d'un gymnaste aux championnats de France individuel à Auxerre, les 5 et 6 mai 2018.

➤ **Sablé Sarthe Cyclisme** **500,00 €**

- 500,00 €, pour le week-end des jeunes cyclistes les 8 et 9 septembre 2018.

Les crédits pour ces subventions seront pris dans la réserve prévue pour les associations sportives dans la délibération "subventions aux associations et autres" du 9 avril 2018 (fonction 4 sous-rubrique 40.3).

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Alain. Oui, Monsieur JOURNET."

⇒ Monsieur JOURNET : "Oui pour le Sport Canin Sabolien, c'est un sport qui vient de redémarrer ou pas !"

⇒ Monsieur TESSIER : "Pas du tout. Ils ont 58 adhérents sur la route de Précigné. C'est vrai c'est un sport que j'ai pu aller voir dernièrement puisque j'ai délivré 12 brevets d'aptitude donc pour les propriétaires mais aussi pour les chiens donc propriétaires Saboliens et d'autres qui étaient autour de Sablé. J'ai trouvé que c'était quand même très intéressant et donc je vous invite à visiter ce club qui à mon avis le mérite."

⇒ Monsieur JOURNET : "Ils sont sur quel terrain ?"

⇒ Monsieur TESSIER : "Route de Précigné, à côté des jardins."

⇒ Monsieur JOURNET : "D'accord. Et vous dites 840 €, c'est écrit pour deux costumes."

⇒ Monsieur TESSIER : "Non, c'est pour un costume."

⇒ Monsieur JOURNET : "Maintenant que c'est un costume, c'est toujours le prix 840 € pour un."

⇒ Monsieur TESSIER : "Oui. Tout à fait. Deux costumes, c'est 1 700 € grosso modo."

⇒ Monsieur JOURNET : "Le deux c'est une coquille de frappe."

⇒ Monsieur TESSIER : "C'est la moitié de chaque. C'est une aide qu'on a accordé."

⇒ Monsieur JOURNET : "Je divisais la somme par deux, c'est pour ça."

⇒ Monsieur TESSIER : "Voilà."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Bien."

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité.

**31) CONVENTION D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DU COLLÈGE REVERDY
Avenant facturation pour location pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2018**

⇒ Monsieur TESSIER : "Deux conventions d'utilisation des équipements sportifs du Collège Reverdy. Il y en a une qui est du 1^{er} avril au 30 juin donc la période est estimée à 2 636,24 € et l'autre de la période du 1^{er} juillet au 31 août de 1 074,55 €. Ce sont des trimestres."

Monsieur le Maire rappelle que, lors de sa séance du 18 mai 2001, le Conseil Municipal a approuvé les termes de la convention passée entre la Ville de Sablé, le Collège Reverdy et le Conseil Départemental de la Sarthe, fixant les conditions d'utilisation des équipements sportifs du Collège Reverdy par la Ville de Sablé-sur-Sarthe.

Comme précisé dans l'article 3 de cette convention, un avenant doit être conclu chaque année scolaire afin de fixer la contribution de la Ville. Pour l'année scolaire 2017-2018, les avenants sont conclus par période trimestrielle.

*Pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2018, la somme due par la Ville de Sablé-sur-Sarthe au collège Reverdy s'élève à : **2 636,24 €.***

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2018.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**32) CONVENTION D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DU COLLÈGE REVERDY
Avenant facturation pour location pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2018**

Monsieur le Maire rappelle que, lors de sa séance du 18 mai 2001, le Conseil Municipal a approuvé les termes de la convention passée entre la Ville de Sablé, le Collège Reverdy et le Conseil Départemental de la Sarthe, fixant les conditions d'utilisation des équipements sportifs du Collège Reverdy par la Ville de Sablé-sur-Sarthe.

Comme précisé dans l'article 3 de cette convention, un avenant doit être conclu chaque année scolaire afin de fixer la contribution de la Ville. Pour l'année scolaire 2017-2018, les avenants sont conclus par période trimestrielle.

*Pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2018, la somme due par la Ville de Sablé-sur-Sarthe au collège Reverdy s'élève à : **1 074,55 €.***

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2018.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci

Pas d'objection ?

Des abstentions ?

Non plus."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Alors on poursuit. Claude va présenter la 33."

Délibérations présentées par Monsieur Claude PERRINELLE

**33) LA FOLLE JOURNÉE DE NANTES EN RÉGION 2019 –
CONVENTION VILLE DE SABLÉ-SUR-SARTHE / RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE**

⇒ Monsieur PERRINELLE : "Oui, donc il s'agit d'une convention avec la Région Pays de la Loire dans le cadre de l'organisation de la Folle journée en Région de 2019 qui se déroulera du 25 au 27 janvier 2019 à Sablé-sur-Sarthe comme toutes ..."

⇒ Monsieur MAREAU : "Excusez-moi, vous avez passé une délibération."

⇒ Monsieur JOULAUD : "La 31 et 32, Alain les a présentées ensemble. Vas-y Claude."

⇒ Monsieur PERRINELLE : Je reprends. La Folle journée 2019 se déroulera du 25 au 27 janvier 2019 à Sablé comme toutes les opérations décentralisées de cette folle journée et comme chaque année la région souhaite aussi impliquer les acteurs du territoire et c'est dans ce cadre que nous proposons de signer une convention pour qu'ensuite avec le CRE on puisse financer les intervenants locaux. Voilà."

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un partenariat avait été mis en place entre la commune de Sablé, la Région des Pays de la Loire, le CREA (Centre de Réalisations et d'Etudes Artistiques) et l'association Entracte, pour accueillir à Sablé la manifestation culturelle la "Folle journée de Nantes en Région".

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de s'associer à nouveau à l'organisation de la prochaine opération la "Folle Journée de Nantes en Région" qui se déroulera le week-end précédant la "Folle Journée Nantaise", soit du 25 au 27 janvier 2019, à Sablé-sur-Sarthe et dont le thème est "carnets de voyage".

L'association Entracte en assurera la coordination, à savoir la mise en lien entre la Région, le CREA, et l'ensemble des acteurs locaux associés à la manifestation.

Pour ce faire, la Région, le CREA et les villes partenaires ont élaboré une convention type fixant les engagements de chacun.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver les termes de la convention relative à l'édition 2019 de la Folle journée de Nantes en Région des Pays de la Loire ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Claude.

⇒ Monsieur PERRINELLE : "Puisque ce sont les sommes que l'on recevra, que l'on reversera aux associations après."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Est-ce qu'il y a des objections ?

Des abstentions ?

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 34."

34) MISE À DISPOSITION AU SOUVENIR FRANÇAIS DE DOCUMENTS ET ŒUVRES AYANT TRAIT À LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

⇒ Monsieur PERRINELLE : "Le Souvenir Français organise une exposition dans le cadre du centenaire de la fin de la première guerre mondiale. Il vous est proposé de signer une convention tripartite Ville, Communauté de Communes et Souvenir Français pour la mise à disposition gratuite de documents et œuvres dont la liste figurait en annexe dans le dossier du conseil."

Le Souvenir Français organise une exposition dans le cadre du centenaire de la fin de la première guerre mondiale.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention tripartite entre la Ville de Sablé-sur-Sarthe, la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe et le Souvenir Français pour la mise à disposition gratuite de documents et œuvres dont la liste est annexée.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention de prêt des documents et œuvres,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Claude.

Pas d'opposition ?

Abstention ?

C'est adopté."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La 35, Laurent."

Délibérations présentées par Monsieur Laurent FOURNIER

35) DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA VILLE DE SABLÉ-SUR-SARTHE ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA BOUVERIE POUR LE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU D'EAUX USÉES – QUARTIER SAINT NICOLAS – TRANCHE 2

⇒ Monsieur FOURNIER : "C'est une délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Sablé, le Syndicat Intercommunal d'assainissement de la Bouverie. En fin de compte, cela concerne la seconde tranche des travaux dans le faubourg Saint Nicolas. Nous avons déjà passé une délibération identique concernant la première tranche et c'est donc cette fois-ci pour la partie rue Jean Bouin, deuxième partie de la rue de Sarthe, rue de l'Abreuvoir et la place du marché au porcs et donc pour un montant estimé des travaux à 378 546,00 €, on l'a déjà vu dans la DM de tout à l'heure. Donc des travaux d'assainissement qui se termineront en ce qui concerne l'assainissement la première quinzaine de novembre."

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des travaux de rénovation urbaine du quartier St-Nicolas, il est nécessaire de procéder au renouvellement du réseau d'eaux usées.

Dans le but de faciliter la coordination des travaux, il est proposé que le SIA de la Bouverie délègue sa maîtrise d'ouvrage à la Ville de Sablé-sur-Sarthe, afin de réaliser ces travaux.

Le montant des travaux est estimé à : 315 455,00 € H.T., soit 378 546,00 € TTC.

Il est proposé :

- *d'accepter les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre la ville de Sablé-sur-Sarthe et le SIA de la Bouverie,*
- *d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Laurent.

Est-ce qu'il des oppositions ?

Abstention ?

C'est adopté."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La 36."

36) DEMANDE D'ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SABLÉ-SUR-SARTHE AU SMGV/ AVIS DE LA COMMUNE DE SABLÉ-SUR-SARTHE

⇒ Monsieur FOURNIER : "Donc là, il s'agit d'émettre un avis de la commune de Sablé-sur-Sarthe sur l'adhésion de la Communauté de communes au Syndicat mixte des gens du voyage. La Communauté de communes a décidé de transférer les deux aires des gens du voyage celle de Sablé et de Parcé au syndicat mixte des gens du voyage qui en gère déjà près de 20 sur les 28 existantes en Sarthe. Donc, ce transfert a beaucoup d'avantage. On est sur une dimension beaucoup plus importante. Le syndicat mixte a beaucoup plus de salariés que nous, d'agents à mettre à disposition ce qui permettra en outre de ne pas avoir de fermeture estivale. Les aires d'accueil restent ouvertes toute l'année. On aura une gestion globale de la demande ce qui permettra aussi au syndicat mixte

de communiquer sur les places restantes vacantes sur l'ensemble de la Sarthe et d'avoir un seul outil de communication. Donc, là, il vous est proposé de donner un avis, un avis favorable sur cette adhésion au syndicat mixte des gens du voyage de la Sarthe pour que le transfert soit effectif à partir du début de l'année 2019."

Vu la délibération CdC-150-2018 en date du 28 juin 2018 demandant l'adhésion de la Communauté de communes au SMGV,

Vu le courrier du président de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe en date du 10 juillet 2018, sollicitant l'avis des conseils municipaux sur cette demande d'adhésion,

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat mixte des gens du Voyage a été créé en 2004. Son territoire de gestion des aires de stationnement des gens du voyage s'est au fil des années progressivement étendu et il devrait à terme devenir un syndicat de gestion des aires de stationnement des gens du voyage départemental.

Ce syndicat de par sa connaissance du public accueilli sur les aires et par ses équipes en nombre suffisant assure un suivi de qualité des aires des gens du voyage.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *de valider la demande d'adhésion de la communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe au syndicat mixte des gens du Voyage (SMGV).*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Laurent."

Oui, Monsieur MAREAU."

⇒ Monsieur MAREAU : "Ce syndicat mixte, c'est une création où il existait déjà ?"

⇒ Monsieur FOURNIER : "Il existe depuis 2004."

⇒ Monsieur MAREAU : "Depuis 2004."

⇒ Monsieur FOURNIER : "Il a d'abord regroupé des communes ou des Communautés de communes autour du Mans et ensuite il s'est étendu et il propose ses services à l'ensemble des Communautés de communes de la Sarthe."

⇒ Monsieur MAREAU : "D'accord. J'imagine que l'on verra cela au Conseil Communautaire quoi que je suis dans la commission."

⇒ Monsieur FOURNIER : "Non. Ça date du 28 juin puisque la décision a été prise lors du Conseil Communautaire du 28 juin."

⇒ Monsieur MAREAU : "Pour entrer dans le syndicat mixte."

⇒ Monsieur FOURNIER : "Oui. La Communauté de communes a d'abord délibéré et ensuite demandé l'avis mais la décision finale sera prise suite aux avis de l'ensemble des communes composant la Communauté de communes."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci."

Est-ce qu'il des oppositions ?

Abstentions ?

C'est adopté."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La 37."

37) ADHÉSION AU SERVICE DE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ

⇒ Monsieur FOURNIER : "Donc, c'est un renouvellement de l'adhésion au service de conseil en énergie partagé. Les élus du syndicat mixte du Pays Vallée de la Sarthe ont décidé de reconduire le service du conseil en Energie Partagé sur la période 2018-2021. Très concrètement, il s'agit d'engager un technicien thermicien qui va se mettre au service de tous les adhérents à ce dispositif et donc il vous est demandé d'approuver la participation qui s'élève à 600 € par an pour bénéficier de 5 jours de conseil. Je vous dis que c'est un renouvellement car on a déjà bénéficié de trois ans d'adhésion et par exemple dans ce qui a pu être réalisé par le technicien quand on l'a sollicité c'est par exemple il nous a aidé dans la mise en place des panneaux photovoltaïques sur Georges Mention mais aussi sur la mise au point du cahier des charges pour le diagnostic de nos bâtiments, pour déterminer les bâtiments énergivores ou pas. Et puis là, on est dans les projets. Ce n'est pas encore en place. Ce sera la mise en place en association avec l'ADEME d'un service de suivi de nos consommations sur l'ensemble du bâtiment un peu plus poussé que ce que l'on a actuellement. Voilà."

En réponse au besoin croissant d'accompagnement technique dans la gestion énergétique quotidienne du patrimoine des collectivités, Monsieur le Maire indique que les élus du Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe ont décidé de reconduire le service de Conseil en Energie Partagé (CEP) sur la période 2018-2021.

Le Conseil en Energie Partagé est un service qui consiste à mutualiser un thermicien entre plusieurs collectivités adhérentes, afin de les accompagner techniquement dans la gestion de l'énergie au quotidien.

Ses missions consistent à :

- réaliser le bilan énergétique de la collectivité et en déduire des préconisations d'améliorations pas ou peu coûteuses, ou d'études plus approfondies ;
- accompagner la collectivité dans la mise en œuvre de ces préconisations, et dans la réalisation des travaux suite aux audits énergétiques ;
- accompagner la collectivité dans ses nouveaux projets en lien avec la maîtrise de l'énergie.

Une convention d'adhésion de 3 ans a été proposée afin d'encadrer l'organisation du service comme le partenariat entre le Pays et les communes, identifier les engagements respectifs des différentes parties et définir le montant de la participation financière de chaque collectivité.

Diverses subventions ont été sollicitées par le Pays. Seul le reste à charge est facturé aux collectivités. Le montant de la participation s'élève pour la Ville à 600 € par an, soit cinq (5) jours de CEP par an.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler son adhésion au service de Conseil en Energie Partagé et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Laurent. Monsieur MAREAU !"

⇒ Monsieur MAREAU : "Donc, que cette personne pourra éventuellement faire une étude sur un de nos bâtiments qui se trouverait rue Saint Nicolas où les gens jouent à la boule de Fort par exemple. Est-ce qu'il pourrait ?"

⇒ Monsieur FOURNIER : "Il pourrait. Ça rentre dans ses compétences puisque c'est un thermicien donc il peut étudier tout type de bâtiment."

⇒ Monsieur MAREAU : "Donc, je pense que l'on a besoin de lui."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?"

Alors, est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

Merci.

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 38, Laurent."

38) DISPOSITIF D'AIDE À L'ACHAT D'UN VELO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE)

⇒ Monsieur FOURNIER : "C'est un dispositif d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique. L'état depuis février 2017 avait mis en place une aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique mais depuis le 1er février 2018, les conditions ont été modifiées pour que l'Etat puisse continuer à donner une subvention aux personnes voulant acquérir un vélo électrique, il fallait que ce soit adossé à une collectivité. Donc, la Ville de Sablé a décidé d'apporter cette subvention qui devra être limitée à une limite de 200 €. L'Etat apportera 100 € et la Ville de Sablé apportera 100 €. Ça c'est la limite maximale avec une participation de 20 %. Une des conditions imposées par l'Etat, ce sont pour les foyers non imposables. Il vous est proposé ce soir d'étendre ce dispositif à l'ensemble des foyers donc ce qui fait que pour les foyers non imposables qui pourraient avoir 100 € de la Ville et 100 € de l'Etat par contre pour les foyers imposables, ce serait 100 € uniquement de la Ville. Il vous est donc proposé pour les années 2018, 2019 et 2020 de mettre 5 000 € au budget ce qui permettrait d'aider 50 acquisitions de vélos par an."

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une aide de l'Etat à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) existe depuis février 2017. Depuis le 1^{er} février 2018, les conditions pour bénéficier de cette aide ont été modifiées. Elle ne peut désormais être octroyée qu'en complément d'une aide d'une collectivité locale.

Afin de favoriser l'accès aux modes de déplacement doux pour ses habitants, la Ville de Sablé-sur-Sarthe souhaite mettre en place un dispositif d'aide à l'achat de VAE en complément de l'aide de l'Etat.

Les conditions de bénéficiaires de l'aide à l'achat d'un VAE sont :

- *L'aide s'applique à toute personne physique majeure ayant son domicile en France, sous réserve qu'elle soit non-imposable (l'année précédant la demande),*
- *La collectivité locale cofinance l'aide de l'Etat,*
- *L'aide de l'Etat ne peut pas être supérieure au montant de la collectivité locale,*

- *Le cumul des 2 aides ne peut pas aller au-delà de 20 % du coût d'acquisition et est globalement plafonné à 200 €,*
- *L'aide est uniquement valable sur un achat neuf,*
- *Le VAE ne doit pas utiliser de batterie au plomb,*
- *L'aide est versée une seule fois aux personnes physiques (y compris s'il y a plusieurs achats successifs),*
- *Il n'y a pas de restriction par foyer,*
- *Le VAE ne doit pas être vendu dans l'année suivant son achat,*
- *Si le VAE a été acheté à l'étranger, la facture doit être traduite par un traducteur assermenté,*
- *La demande d'aide devra être faite sur le site de l'Agence de Service et de Paiement (ASP) et les documents suivants seront nécessaires :*
 - *formulaire « Bonus vélo » (site de l'ASP),*
 - *un justificatif de domicile de moins de 3 mois,*
 - *une copie de la pièce d'identité,*
 - *une copie de la facture du vélo à assistance électrique (la facture doit être impérativement au nom du bénéficiaire de l'aide et doit comporter les mentions suivantes : mention « vélo à assistance électrique », marque, N° de série du vélo, composition de la batterie et puissance du VAE),*
 - *une copie de l'avis de non-imposition sur l'année précédant la demande.*

** pour les vélos électriques rapides (plus de 45 km/h), il faudra télécharger le formulaire suivant : prime à la conversion pour véhicules immatriculés.*

*Il est proposé d'attribuer une aide de la Ville de Sablé sur Sarthe de 10 % du montant de l'achat TTC, à hauteur maximum de **100 €** par VAE.*

Exemple : pour un VAE d'un coût d'achat de 1 100 €, le cumul d'aide sera de 200 € maximum, avec une aide de l'Etat de 100 € et une aide de la Ville de Sablé sur Sarthe de 100 €.

*Par ailleurs, Monsieur le Maire propose au conseil d'élargir l'aide aux personnes physiques dont les revenus sont imposables, à hauteur de 10 % du montant de l'achat TTC avec également un maximum de **100 €** par VAE, en respectant les mêmes conditions d'achat précisées ci-dessus sauf la copie de l'avis de non-imposition (l'octroi de l'aide de l'Etat ne s'appliquant pas).*

Il est proposé d'inscrire au budget une enveloppe annuelle maximale de 5 000 € sur 2018, 2019 et 2020.

Le crédit budgétaire pour cette dépense est proposé dans la décision modificative de crédits N° 2 (fonction 8 – sous-rubrique 824.14) par transfert d'un crédit de l'opération N° 200909 Plan Vélo.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à valider ce dispositif d'aide à l'achat de VAE.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Laurent. Est-ce qu'il y a des remarques ?"

⇒ Monsieur MAREAU : "Oui, je voudrais poser une question. Est-ce que c'est nous qui décidons la limite de 100 € où est-ce que l'Etat nous limite à cela ?"

⇒ Monsieur FOURNIER : "Il est indiqué que c'est 20 % dans la limite de 200 €."

⇒ Monsieur MAREAU : "C'est l'Etat qui nous impose cela ? Donc si on veut aller au-delà, on ne peut pas !"

⇒ Monsieur FOURNIER : "Pas dans ce dispositif."

⇒ Monsieur MAREAU : "Parce que moi, je ferai encore une autre proposition ce soir. Je pense que l'on doit valoriser le vélo et je pense que l'on peut aller plus loin dans les aides apportées au vélo que 100 €, que 50 vélos comme vous l'avez dit. Moi, je vous propose que l'année prochaine vous passiez une délibération en doublant ou en triplant les sommes sur ce type d'aide."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Monsieur MAREAU, ce n'est pas possible en cumulant avec le dispositif de l'Etat."

⇒ Monsieur MAREAU : "Mais si l'Etat nous limite. Dites-le ! C'était le but de ma question tout à l'heure."

⇒ Monsieur JOULAUD : "C'est ce qu'on a dit."

⇒ Monsieur FOURNIER : "J'ai indiqué tout à l'heure que c'était une limite de 200 € avec 20 % du montant. Il y a une limite de 20 % et 200 €."

⇒ Monsieur MAREAU : "Mon reproche va aller vers l'Etat. Je trouve qu'ils sont petit bras sur cette histoire."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Agissez auprès de l'Etat et on en reparlera l'année prochaine."

⇒ Monsieur MAREAU : "C'est ce que je fais."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Sollicitez Monsieur De Ruyg !

Alors sur le principe, est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Andrée sur la numéro 39."

Délibération présentée par Madame Andrée CASTEL

39) SUBVENTIONS CLASSES DE DÉCOUVERTE

⇒ Madame CASTEL : "Oui des subventions au niveau des classes de découvertes. Comme chaque année, les écoles publiques et privées organisent des séjours à destination des élèves. Il est proposé de modifier les modalités d'attribution des subventions : un séjour par année scolaire et par école, un tarif de 7 € pour les classes « mer, verte » et 8,50 € pour les classes « neige et fluviale » par enfant et une prise en charge des transports à hauteur de 40 % plafonnés à 750 €. Afin que l'école mette en œuvre ses projets, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions et

d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder aux versements des sommes dues aux écoles."

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les écoles publiques et privées organisent chaque année des séjours à destination de leurs élèves.

Il est proposé de modifier les modalités d'attribution des subventions comme suit :

- un séjour par année scolaire et par école
- tarif 7 € pour les classes « mer, verte » et 8,50 € pour les classes « neige et fluviale »
- prise en charge des transports à hauteur de 40 % plafonnés à 750 €.

Afin que l'école mette en œuvre ses projets, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer les subventions ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder aux versements des sommes dues aux écoles.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Andrée.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Pas d'opposition ?

Abstention ?

Non plus."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Ghislaine poursuit sur plusieurs délibérations qui concernent les rivières."

Délibérations présentées par Madame Ghislaine BODARD-SOUDÉE

40) ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU SYNDICAT DU BASSIN DE LA SARTHE/ AVIS DE LA COMMUNE DE SABLÉ-SUR-SARTHE

⇒ Madame BODARD-SOUDÉE : "Il s'agit de l'adhésion de la Communauté de communes au syndicat du bassin de la Sarthe donc SBS précédemment l'IBS. Donc, on doit adhérer par rapport à l'étude et appuis des Commissions Locales de l'Eau dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre du SAGE ou des SAGE pour les communes concernées par le bassin versant de la Sarthe Aval, l'action de soutien de l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource des milieux aquatiques pour les communes concernées par le bassin aussi Sarthe Aval et les études, l'animation et la coordination des actions relatives à la prévention des inondations. Ce qui veut dire que le SBS, j'allais dire IBS, j'ai tellement l'habitude, le SBS va engager une personne qui va nous aider dans la compétence GEMAPI par rapport au inondation. Voilà. On va engager une collaboration qui ne sera pas nuisible. On vous propose d'adopter cette décision, de donner la possibilité à Monsieur le Maire d'adopter cette délibération."

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 15 décembre 2017, la Communauté de communes de Sablé/Sarthe a donné son accord pour son adhésion au Syndicat du Bassin de la Sarthe pour les missions suivantes :

- études et appuis des Commissions Locales de l'Eau (CLE) dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre du ou des SAGE pour les communes concernées par le bassin versant de la Sarthe Aval,
- actions de soutien de l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques pour les communes concernées par le bassin versant de la Sarthe Aval,
- études, animation et coordination des actions relatives à la prévention des inondations.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (notamment l'article L. 5214-27), il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter la demande d'adhésion de la Communauté de communes de Sablé/Sarthe au Syndicat du Bassin de la Sarthe.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Ghislaine.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La délibération 41."

41) APPROBATION DE L'ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SABLÉ-SUR-SARTHE AU SYNDICAT DE BASSIN ENTRE MAYENNE ET SARTHE "SBeMS"

⇒ Madame BODARD-SOUDÉE : "C'est l'approbation de l'adhésion de la Communauté de communes de Sablé au Syndicat de bassin entre Mayenne et Sarthe "SBeMS". J'ai du mal à le prononcer mais bon je vais m'y faire. Suite à l'arrêté inter-préfectoral du 10 juillet 2018 portant sur le projet de périmètre du syndicat mixte « SBeMS », syndicat de bassin entre Mayenne et Sarthe, issu du regroupement des bassins versants de la Vaige, de l'Erve comprenant l'affluent du Treulon, de la Taude, de la Voutonne, de la Bouchardière, du Rau de Parcé, et des affluents directs de la Sarthe sur le périmètre de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe. Donc, en fait ça veut dire que tous les syndicats de bassin se sont regroupés. Ils s'étaient déjà précédemment regroupés par rapport au travail. On travaillait déjà ensemble. Il y avait plusieurs syndicats de bassin mais on avait déjà des moyens en commun aussi bien au niveau du matériel. On travaillait déjà avec plusieurs techniciens ainsi que ceux de la Jouanne et le Vicoin. Ceux de la Jouanne et du Vicoin ne se sont pas incorporés avec nous. Ils sont sur Laval Agglo, ils se sont regroupés. Nous, on s'est regroupé comme nous l'a demandé l'Etat avec le bassin de l'Erve, donc l'Erve ça comprend l'Erve Amont, l'Erve et le Treulon donc l'Erve Aval, la Vaige et la Taude. Et puis après, vous avez les petits affluents qui nous permettent de regrouper, de faire quelques choses pour ne pas laisser de zone blanche. Donc, ce qui nous permettra aussi de donner au syndicat, la compétence GEMAPI. Voilà en ce qui concerne la

compétence GEMAPI. Il est proposé d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes de Sablé au Syndicat SBeMS et aussi de charger Monsieur le Maire, ou son représentant, de transmettre cette délibération au représentant de l'Etat et d'accomplir toutes les formalités requises, d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération."

Exposé de Monsieur le Maire

Suite à l'arrêté inter-préfectoral du 10 juillet 2018 portant projet de périmètre du syndicat mixte « SBeMS », syndicat de bassin entre Mayenne et Sarthe, issu du regroupement des bassins versants de la Vaige, de l'Erve comprenant l'affluent du Treulon, de la Taude, de la Voutonne, de la Bouchardière, du Rau de Parcé, et des affluents directs de la Sarthe sur le périmètre de la CC de Sablé-sur-Sarthe.

Le Conseil communautaire dispose, conformément à l'article L.5211-5 du CGCT, d'un délai de trois mois pour délibérer.

Parallèlement, conformément à l'article L 5214-27 du CGCT, l'adhésion de l'EPCI-fp est subordonnée à l'accord des conseils municipaux de leurs communes membres, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de communauté de communes.

Pour information, dans un premier temps, un projet de statuts a été élaboré par un groupe de travail, constitué notamment de l'ensemble des EPCI-fp, des Syndicats de Bassins actuels et des services de l'état, dirigé par le syndicat du bassin versant de la Vaige ; ce projet figure en annexe de l'arrêté inter-préfectoral.

Le syndicat exercera la GEMAPI – Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, par transfert de compétence des communautés de communes membres (CC de Sablé/Sarthe, CC du Pays Meslay Grez, CC des Coëvrons, CC de Loué Brûlon Noyen et CC de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé).

Le syndicat mixte sera composé des structures suivantes sur le périmètre proposé :

- *Syndicat du bassin de l'Erve*
- *Syndicat du bassin de la Vaige*
- *Syndicat du bassin de l'Erve et du Treulon*
- *Syndicat du bassin de la Taude*

Le transfert des compétences de ces syndicats au futur syndicat entraînera la dissolution de plein droit de ces derniers conformément à l'article L. 5212-33 du CGCT.

La date de création de cette nouvelle structure est fixée au 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement les articles L. 5211-5 et L. 5711-1,

Vu la loi du 27 Janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l’Affirmation des Métropoles (MAPTAM),

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Vu la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI),

*Vu l'article L. 211-7 du Code de l'environnement,
Vu l'article L. 213-12 du code de l'environnement,
Vu le décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques,
Vu le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021,
Vu la stratégie d'organisation de compétences locales de l'eau (SOCLE) annexée au SDAGE,
Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 10 juillet 2018 portant projet de périmètre du syndicat mixte « SBeMS », syndicat de bassin entre Mayenne et Sarthe et le projet de statuts du nouveau syndicat mixte,*

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur l'adhésion de la Communauté de Communes de Sablé/Sarthe au Syndicat « SBeMS ».

Il est proposé :

- d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes de Sablé/Sarthe au Syndicat de Bassins entre Mayenne et Sarthe, conformément au projet de périmètre et de statuts proposés.*
- de charger Monsieur le Maire, ou son représentant, de transmettre cette délibération au représentant de l'Etat et d'accomplir toutes les formalités requises.*
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Ghislaine.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Abstentions ?

Oppositions ?

C'est adopté.

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Donc, voilà pour les délibérations. Vous avez en communication deux documents, le premier est le rapport d'activité pour le syndicat de restauration et en deuxième le rapport d'activité 2017 du syndicat intercommunal de la basse vallée de l'Erve et du Treulon."

COMMUNICATIONS AU CONSEIL DES RAPPORTS ANNUELS

RAPPORT ANNUEL SUR L'ACTIVITÉ 2017 DU SYNDICAT MIXTE DE RESTAURATION (SMR) DE LA RÉGION DE SABLÉ

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur l'activité 2017 du Syndicat Mixte de Restauration de la région de Sablé (voir document joint).

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport.

RAPPORT ANNUEL SUR L'ACTIVITÉ 2017 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA BASSE VALLÉE DE L'ERVE ET DU TREULON

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur l'activité 2017 du Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée de l'Erve et du Treulon (voir document joint).

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Je cède la parole, avant de nous quitter, à Monsieur MAREAU qui avait une question orale."

⇒ Monsieur JOURNET : "Monsieur le Maire, j'ai une question à poser sur le rappel des évènements, sur le bilan d'activité de la restauration à Madame CHAUDET. Je vois qu'il y a 70 personnes qui ont participé au barbecue du CCAS. Cette festivité a eu lieu au mois de septembre. Ces 70 personnes, c'était de quelle origine ?"

⇒ Madame CHAUDET : "Vous parlez du barbecue organisé par le CMJ, Conseil Municipal Junior."

⇒ Monsieur JOURNET : "Non. CCAS – CMJ. Vous êtes responsable de cette manifestation."

⇒ Madame CHAUDET : "Oui. C'est ça. Les 70 personnes, ce sont les résidents des trois résidences."

⇒ Monsieur JOULAUD : "des foyers-logements."

⇒ Madame CHAUDET : "Des volontaires. Ils étaient tous invités mais venaient ceux qui le souhaitaient."

⇒ Monsieur JOURNET : "Ok. C'est ce que je voulais savoir. Merci."

⇒ Madame CHAUDET : "Comme tous les ans d'ailleurs."

⇒ Monsieur JOURNET : "Donc, les membres du CCAS, de quelle couleur que ce soit, n'ont pas été invités."

⇒ Madame CHAUDET : "C'était organisé par le Conseil Municipal Junior. Donc c'est une initiative du Conseil Municipal Junior."

⇒ Monsieur JOURNET : "Nous faisons partie du CCAS, on n'a pas eu.."

⇒ Madame CHAUDET : "C'était une initiative pour inviter les résidents, les personnes âgées."

⇒ Monsieur JOURNET : "Je répète ma question, pour quelle raison.."

⇒ Madame CHAUDET : "Par forcément les membres du CCAS."

⇒ Monsieur JOULAUD : "C'est le CMJ qui organise Monsieur JOURNET."

⇒ Monsieur JOURNET : "Les membres du conseil d'administration du CCAS.."

- ⇒ Madame CHAUDET : "Il n'invitait pas forcément les membres du Conseil d'Administration."
- ⇒ Monsieur JOURNET : "D'accord."
- ⇒ Madame CHAUDET : "Il invitait les personnes âgées, les résidents."
- ⇒ Monsieur JOURNET : "pour savoir s'il y avait discrimination ou pas !"
- ⇒ Madame CHAUDET : "Pas du tout Monsieur JOURNET ! Pas du tout."
- ⇒ Monsieur JOURNET : "Merci."
- ⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci."

QUESTIONS ORALES DU GROUPE DE L'OPPOSITION

- ⇒ Monsieur JOULAUD : "Je cède la parole à Monsieur MAREAU pour la question orale."
- ⇒ Monsieur MAREAU : "Voilà. Je vous remercie :

Nous avons appris par la presse que le festival Baroque de Sablé-sur-Sarthe a coûté 700 000 € dont 50 % pris en charge par la ville.

Nous supposons que cette somme a été prélevée sur les 950 000 € que l'association Entracte a reçus en subvention cette année.

L'article de presse précisait par ailleurs que l'événement a réuni 7 000 festivaliers !

Dans la mesure où un certain nombre d'entre eux possédaient déjà un abonnement, ne pourrait-on pas considérer qu'il s'agirait plutôt de 7 000 entrées ?

Alors combien de festivaliers ont réellement été accueillis ?

Si l'on considère qu'en 2014, en début de ce mandat, le festival a fait 6 530 entrées (payantes), le festival 2018 a donc fait 470 entrées de plus.

Nous souhaiterions alors savoir à combien s'élève l'augmentation pour l'anniversaire des 40 ans du festival ?

Nous souhaiterions également savoir si, lors de la vente des billets, il a été demandé aux festivaliers d'indiquer leur code postal comme cela se fait dans d'autres billetteries?

Si tel est le cas, nous serions curieux de connaître le nombre de Saboliens qui se sont rendus à l'édition 2018 du festival Baroque ?

Par ailleurs, en ce début d'été, 600 amateurs de football ont eu la chance d'assister aux matchs de la phase finale de la Coupe du monde sur un grand écran installé dans la nouvelle salle Madeleine Marie de Sablé.

Pouvez-vous nous dire à ce sujet combien de personnes sont prises en charge par le contrat d'assurance de la ville ?

Nous vous remercions également de nous indiquer quel est le nombre maximum de spectateurs que cette salle peut contenir si l'on se réfère aux consignes de sécurité ?

Quant à la situation de la Boule de fort de l'Union de la rue Saint-Nicolas dont la ville est propriétaire depuis plus de 40 ans, nous avons appris qu'une commission de sécurité s'y est déplacée. Il semblerait que les alertes des sociétaires aient fini par être prises en compte.

Mais pourquoi, ces 40 dernières années, il n'y a pas eu d'investissements dans cette Boule de fort, ancienne de 134 ans, alors que, durant la dernière décennie, plus de 100 000 € ont été investis dans la Boule de fort de l'Etoile qui, elle, n'a que 35 ans ?

Nous ne contestons pas la légitimité de ces investissements mais nous ne comprenons pas que vous ayez oublié l'autre Boule de fort, la boule de fort de l'Union qui, du haut de ses 134 ans, est notre plus ancienne association sportive et fait partie de notre patrimoine. Elle devrait par conséquent être préservée pour les générations futures.

Notons à ce sujet que dans un document relatif aux systèmes de chauffage que vous nous avez remis en Conseil municipal l'année dernière, la Boule de fort n'apparaissait pas dans la liste des lieux appartenant à la ville. Il est surprenant qu'en 2018, nous conservions encore un espace chauffé au fioul et énergivore.

La ville héberge-t-elle d'autres lieux similaires en termes de chauffage ?

Et d'autres bâtisses appartenant à notre patrimoine risquent-elles également la démolition pour manque d'investissements ?

Je vous remercie.

LES ÉLUS D'OPPOSITION"

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Monsieur MAREAU. Je vais revenir sur les trois sujets que vous évoquez à travers vos questions.

RÉPONSES DU MAIRE AUX QUESTIONS ORALES DE L'OPPOSITION MUNICIPALE

Le premier concerne le Festival baroque.

Je vous confirme bien que le montant de la subvention qui a été affectée au financement du festival est bien une partie de la subvention globale, qui est affectée à Entracte, une subvention de 980 000 €, une partie en subvention directe et une partie en prise en charge, subvention qui est accordée par la Ville à l'association Entracte pour l'organisation du festival dans sa globalité. Le festival, je vous rappelle, ce n'est pas simplement des concerts auxquels nous pouvons assister mais c'est aussi des conférences, des rencontres avec les artistes et un certain nombre d'évènements. Et, par ailleurs pour le 40^{ème} anniversaire, il y a eu une subvention exceptionnelle de 15 000 € qui a été allouée à

l'association Entracte qui a été votée ici même par le conseil municipal au mois d'avril, à l'unanimité moins vos quatre abstentions.

Lorsqu'on parle du nombre de 7 000 festivaliers, je vous confirme bien qu'il s'agit d'entrées, qui ont été précisément cette année au nombre de 7 065. Le nombre de festivaliers accueillis au cours de ce festival ressort à 1 500. Il recouvre non seulement les participations aux concerts, mais à tous les événements qui peuvent être organisés de manière gratuite à l'occasion du festival.

J'attire votre attention sur le fait que lorsque vous mentionniez le chiffre de 6 530 pour 2014, il s'agissait bien là-aussi des entrées aux manifestations et pas simplement aux entrées à des manifestations où à des moments où l'entrée était payante.

Sur la question sur l'origine des festivaliers, il y a effectivement un travail qui est réalisé par les services de l'Entracte et qui indique qu'environ 15 % des personnes qui ont fréquenté les différentes manifestations organisées dans le cadre du festival sont de la région sabolienne, au sens du territoire de la Communauté de communes.

Deuxième sujet, vous m'interrogez sur la retransmission du match de l'Equipe de France de football, lors de la coupe du monde à la salle Madeleine Marie.

D'abord, je crois que l'on peut se réjouir d'avoir pris très tôt cette initiative de retransmettre ces matchs de l'équipe de France dans la salle Madeleine Marie, parce que, outre bien sûr le succès final et la victoire de la coupe du monde, ça été un événement très réussi qui a donné lieu à de très beaux moments de partage, pour vivre ensemble, et partager de l'émotion et des moments sportifs particuliers dans un climat qui a toujours été extrêmement sain et positif. Cela a été une très belle réussite, qui a d'ailleurs, je crois montrer que la salle madeleine Marie, dont c'était d'une certaine manière le baptême, était parfaitement adaptée pour répondre à ce type de grands événements et de grandes manifestations.

Sur l'ensemble des matchs, nous avons accueilli environ 1 700 personnes sur le site et quant à la salle elle peut accueillir réglementairement 503 personnes.

J'ajouterai pour finir qu'à chaque match des agents étaient présents pour vérifier, et se charger du contrôle de l'entrée et des sorties au sein de la salle et que des agents de sécurité ont été présents sur les lieux à partir de la ½ finale.

Et puis enfin, je voudrais revenir sur un point même s'il n'était pas dans votre question initiale, mais vous l'aviez évoqué au début de notre réunion, revenir vers vous pour vous apporter une réponse concernant le versement de la dernière indemnité d'assurance. Vous saviez que nous avons déjà évoqué ce sujet, il y a eu un dernier versement d'assurance qui était encore en suspens depuis l'incendie de la salle et sur ce point, cette dernière indemnité qui s'élève à 232 631 euros a été effectivement versée à la Ville de Sablé et donc ce qui fait que le reste à charge pour la ville de Sablé est de 186 442 euros sur un montant total de travaux de 1 847 000. Le dossier est aujourd'hui soldé pour la salle Madeleine Marie, le montant des travaux est de 2 170 000 €, nous avons eu 1 770 338 € de recettes, nous avons réalisé des travaux, vous saviez la mise en place et la destruction et la création d'un parking provisoire pour un total de 109 080 €, donc il nous restait un total de recettes de 1 661 258 € et donc au final le coût total pour la ville, je répète 186 442 €.

Le troisième point que vous évoquiez concernait la situation du bâtiment de la Boule de fort de l'Union. Vous savez que l'arrêté a été pris après qu'il y ait eu un avis défavorable de la commission départementale de sécurité et que nous ayons choisi et décidé de faire ensuite un audit du bâtiment qui a été demandé par la ville en vérification ultérieure, après le passage de la commission au cabinet de contrôle Socotec.

J'ajoute sur ce point, que, tant au niveau des normes qui sont applicables en matière de sécurité des établissements qui reçoivent du public, des normes qui se sont beaucoup renforcées au cours des dernières années, que du suivi de ces normes par les services de l'Etat, qui sont aujourd'hui et on peut le comprendre, de plus en plus vigilants sur leurs respects, les marges de tolérance pour les collectivités locales se sont parallèlement considérablement réduites.

De fait, les deux rapports, celui de la commission de sécurité, comme celui de la socotec ont convergé pour pointer les risques encourus par les personnes qui fréquentaient les lieux.

La collectivité ne pouvait pas fermer les yeux sur cette situation et prendre le risque pour la poursuite de ces activités.

Je voudrais tout de même rappeler que des travaux intérieurs ont été réalisés par le passé, et s'agissant de la structure du bâtiment, il y a eu une intervention sur la toiture qui avait été programmée mais que les entreprises se sont refusées à intervenir sur le toit et j'ajoute en termes de précision que depuis 2016, la collectivité, la ville consacre chaque année une enveloppe de 200 000 € pour la grande maintenance de l'ensemble des bâtiments communaux qui en ont besoin. S'agissant de la question que vous évoquiez sur le système de chauffage, il ne prend pas en compte la totalité des sites qui appartiennent à la ville. Un certain nombre font l'objet directement d'un contrat de maintenance et c'est notamment le cas pour la gestion des chaudières de petite puissance qui sont au nombre de 5, dont celle qui était installée dans les locaux de l'Union.

Enfin, sur le point de savoir si d'autres bâtiments présentent un état dégradé, ce que je peux vous dire c'est que la ville pourra, à l'avenir, comme toute collectivité qui a du patrimoine être amenée à faire des choix, dans le cadre de la gestion de notre patrimoine, dans le cadre de choix que nous pouvons être amené à faire quant à l'utilisation future ou non de certains bâtiments et puis être amené à faire des choix en fonction du rapport coût/avantage selon les situations entre des options de restructuration ou des options de reconstruction ou de démolition.

Et puis je voudrais terminer que bien sûr en mon nom et au nom de tous les collègues qui sont ici et qui font partie de l'équipe, nous comprenons parfaitement l'émoi ou la réaction qui a pu être celle des membres de l'Union face à cette décision, en tout cas face à cette impossibilité de pouvoir continuer à occuper les locaux pour poursuivre les activités et pratiquer la boule de fort.

Nous avons pris contact avec eux. Alain les a rencontrés comme nous avons pris contact avec les autres sociétés de Boules de Fort pour qu'ils puissent accueillir les membres de l'Union. Certains sont d'ailleurs membres de plusieurs sociétés et que nous restons bien sûr à leur disposition et à leur écoute pour mettre à disposition des locaux, des salles, qui pourraient leur permettre de pratiquer ou de s'adonner à un certain nombre d'autres activités qu'ils pratiquaient au sein des locaux et je voudrais simplement dire que la boule de fort fait bien sûr partie de l'histoire de Sablé et de la région sabolienne, qu'elle fait partie la Boule de Fort de notre patrimoine, comme elle fait partie d'une certaine manière du patrimoine de toutes les communes qui comme Sablé se sont constituées un peu au "début de l'Anjou». Et on joue à la Boule de Fort depuis fort longtemps.

Nous y sommes très attachés, à la fois en tant que jeu mais aussi en tant qu'institution et, que bien-sûr, la Boule de Fort en tant que jeu et en tant qu'institution continuera comme elle l'a toujours fait, à faire et à bénéficier du soutien de la Ville de Sablé.

Voilà, Monsieur MAREAU en réponse à votre question."

Marc JOULAUD"

⇒ Monsieur JOULAUD : "Voilà, l'agenda, maintenant pour terminer la séance. Le prochain conseil municipal aura lieu le 3 décembre à 19 heures.

Voilà. Merci à vous et bonne soirée et bonne semaine.

La séance est levée à 21 h 45.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

24 SEPTEMBRE 2018

Marc JOULAUD



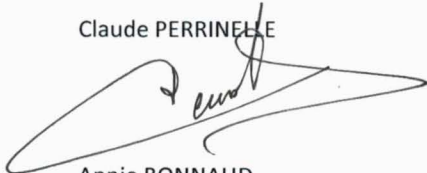
Alain LAVOUÉ



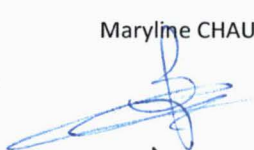
Anne-Marie FOUILLEUX



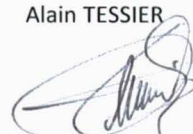
Claude PERRINELLE



Maryline CHAUDET



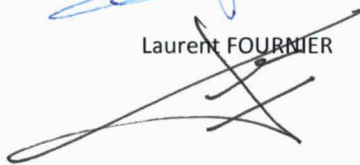
Alain TESSIER



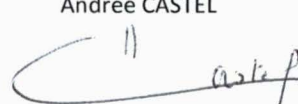
Annie BONNAUD

Donne procuration
à Alain LAVOUÉ

Laurent FOURNIER



Andrée CASTEL



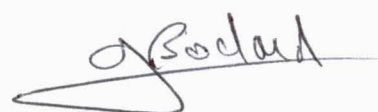
Antoine ARTHUS-BERTRAND

Donne procuration
à Marc TOULAUD

Jean-René BEAUVAIS

Donne procuration
à Laurent FOURNIER

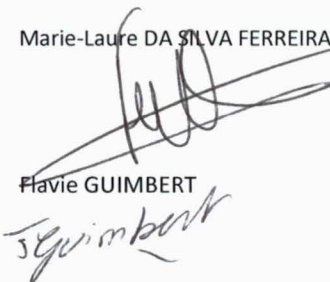
Ghislaine BODARD-SOUDÉE



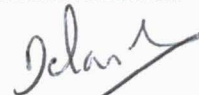
Catherine CAILLEAU

Donne procuration
à Anne-Marie FOUILLEUX

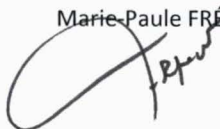
Marie-Laure DA SILVA FERREIRA



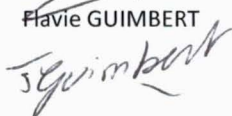
Sullivan DELANDE



Marie-Paule FRÉMONT



Flavie GUIMBERT



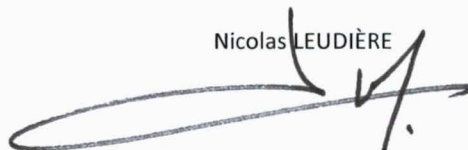
Frédéric HARDOUIN



Danielle HOCDÉ



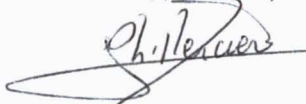
Nicolas LEUDIÈRE



Michèle MARREAU



Philippe MERCIER



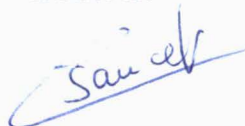
Marie-Claire PELLERIN



Yves RENOULT



Loïc SAUCET



Bernard TARIN



Freddy TESSIER



Paulette TONNELIER



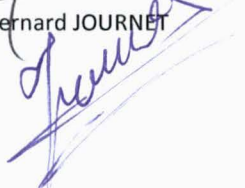
Rémi MAREAU



Bédia AOK

Absente

Bernard JOURNET



Marie-Claire KLEIN

Absente

Gérard FRETILLIÈRE

